

DECEMBRE 2010



MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Enquête Eurochambres 2011: Le retour du beau temps ?

■ EDITORIAL

Enquête Eurochambres 2011: L'immobilisme fige l'emploi et réduit le potentiel de croissance de l'économie



■ INNOVATION

BusinessMentoring: top départ pour la promotion «Liz May»

■ CHAMBRE DE COMMERCE

Cotisations 2010: ce qui change pour les entreprises

RETURN ON INVEST!

Exclusivité pour voyageurs d'affaires : gagnez 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte, et remplissez votre compte de Miles plus rapidement!



NOUVEAU A LA BCEE : MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- davantage de Miles de prime sur les vols Luxair* et auprès des autres partenaires Miles & More : sur présentation de la carte de membre Miles & More et grâce au paiement par la carte de crédit
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore**

**Souscrivez dès maintenant et bénéficiez
d'avantages attrayants!**

Infos sur www.miles.lu,
souscription dans votre agence BCEE

**Décision rapide récompensée : 250 € de
remise sur votre prochain vol Luxair***



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Enquête Eurochambres 2011: L'immobilisme fige l'emploi et réduit le potentiel de croissance de l'économie

Les résultats de la 18^e édition de l'enquête conjoncturelle annuelle de l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes, Eurochambres, semblent indiquer que «le pire» est passé, mais les indicateurs de confiance restent toutefois pour la fin 2010 et 2011 en deçà de leurs niveaux d'avant-crise. Il subsiste en effet certaines incertitudes liées à l'arrêt des mesures de relance, à la mise en place de mesures fiscales visant l'assainissement budgétaire dans le cadre des nouvelles dispositions européennes de renforcement de la gouvernance économique ainsi qu'à l'accès aux crédits, considéré comme trop restrictif par les entreprises de plusieurs Etats membres. En Allemagne, les entreprises apparaissent plus optimistes dans cette enquête EES2011. Ces résultats se traduisent dans les prévisions macroéconomiques, puisqu'une croissance de 3,7 % pour 2010 et de 2,2 % pour 2011 est attendue, ce qui fait de l'Allemagne la locomotive de la reprise européenne, alors que l'Espagne, la 4^e puissance économique de la zone euro, a de sérieuses difficultés à attraper le train de la reprise. D'autres pays, comme la Grèce, l'Irlande et le Portugal ont été durement touchés par la crise.

Quant au Grand-Duché, l'enquête Eurochambres 2011 traduit une reprise au sein des entreprises luxembourgeoises sur l'année qui s'achève. Cette reprise a tout d'abord un fort contenu mécanique. En effet, le niveau d'activité enregistré par les entreprises a connu une importante contraction en 2009 et le plancher de l'évolution conjoncturelle a été atteint la même année, avec une croissance du PIB négative de l'ordre de -3,7 %. Cette chute de l'activité économique est allée de pair avec un déstockage important. En 2010, le niveau d'activité est donc reparti mécaniquement à la hausse suite notamment au restockage industriel. Or, cette reconstitution des stocks est désormais achevée. Afin de pouvoir consolider ce niveau d'activité à l'avenir, et ce de façon durable, les entreprises luxembourgeoises doivent à présent impérativement offrir des produits et des services compétitifs sur des marchés globalisés et hautement concurrentiels.

Par ailleurs, les mesures de relance mises en œuvre par le Gouvernement luxembourgeois ont dopés temporairement l'activité économique. Les entreprises luxembourgeoises ne pourront toutefois plus profiter à l'avenir des dites mesures et devront donc, de par leurs activités, retrouver seules le chemin de la croissance.

Enfin, même si les entreprises ont enregistré en 2010 un chiffre d'affaires en hausse par rapport en 2009, il ne faut pas oublier que le niveau d'avant-crise n'est pas encore atteint pour beaucoup d'entre elles et que les coûts des facteurs de production ont progressé rapidement, avec des effets négatifs sur les marges des entreprises. Ceci affecte également la confiance des entreprises pour l'avenir, notamment leur propension à investir et à recruter.

Si les prévisions pour 2011 sont relativement optimistes quant aux anticipations en matière de chiffre d'affaires, elles restent très hésitantes quant à l'appréciation du climat des affaires. En raison de l'évolution conjoncturelle encore incertaine au Luxembourg et de la situation difficile au niveau macroéconomique et des finances publiques dans plusieurs pays membres de la zone euro, les indicateurs peinent à retrouver leurs niveaux d'avant-crise. Les entreprises luxembourgeoises affichent un optimisme de circonstance réservé et une prudence indéniable. L'enquête 2011 ne comporte en tous cas pas de signes évidents que le potentiel de croissance historique du Luxembourg, c'est-à-dire une croissance du PIB de 4-5 %, puisse être atteint en 2011. De très nombreuses hésitations existent encore à différents niveaux sectoriels ou en fonction de la taille des entreprises interrogées.

Des incertitudes subsistent également quant à l'évolution de l'emploi en 2011. Cette prudence traduit la méfiance des entrepreneurs en ce qui concerne l'ampleur et la durabilité de la reprise. Elle met également en évidence leurs craintes quant à l'évolution des coûts du facteur de production «travail» et quant à leur capacité de mettre en œuvre leur stratégie de développement avec des automatismes réglementaires et des hausses des coûts salariaux plus marquée que l'évolution de la productivité. Ainsi, pour diminuer ces coûts, un moyen à disposition des entreprises est l'ajustement vers le bas des effectifs, ou au mieux, leur stabilité. Or, après les taux de croissance historiques de l'emploi (quelque 4 % en moyenne entre 1995 et 2008), même une relative stagnation de l'emploi aura comme conséquence de faire apparaître des déséquilibres manifestes au niveau du financement du modèle social et une poursuite de la hausse du taux de chômage.

Les niveaux des investissements futurs sont également emprunts d'une grande réserve, alors que le soutien anticyclique aux entreprises locales à travers l'investissement public a été moins prononcé qu'initialement annoncé par le Gouvernement. Suite à la crise économique et financière, la croissance potentielle luxembourgeoise a été durablement touchée et tout investissement capable de renforcer le potentiel de croissance endogène est cependant bénéfique, voire même indispensable, à la genèse de nouvelles activités économiques, de nouveaux emplois et de nouvelles bases fiscales.

Au vu des incertitudes persistantes auprès des entrepreneurs luxembourgeois, la Chambre de Commerce reste ainsi en attente de vraies mesures en faveur de la compétitivité, qui pourraient fournir aux entreprises une bouffée d'oxygène sous forme de mesures d'amélioration concrètes. Elle regrette l'immobilisme et l'absence de vision à long terme, alors que tout report des inévitables réformes et toute perte de temps à cet égard rendront les mesures à adopter plus incisives et impopulaires. ■



La Chambre de Commerce souhaite à tous ses ressortissants un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année!





DOSSIER

4 Enquête Eurochambres 2011 – L’immobilisme fige l’emploi et réduit le potentiel de croissance de l’économie

FLASH

22 Le rôle essentiel des PME mis en avant dans le cadre des Journées Création et Développement d’Entreprises

DOSSIER

4 L’immobilisme fige l’emploi et réduit le potentiel de croissance de l’économie

FLASH

- 20** Trois lycéens récompensés par la Chambre de Commerce pour leurs connaissances en économie
Flash en bref
- 20** Le rôle essentiel des PME mis en avant dans le cadre des Journées Création et Développement d’Entreprises
- 22** Le Maroc, une économie à fort potentiel pour les entreprises luxembourgeoises

INTERNATIONAL

- 24** Matchmaking Benelux: une première édition plus que réussie
- 24** Calendrier janvier – mars 2011
- 25** Participation record aux séminaires LFF à Milan
- 26** Mission de promotion économique en Algérie et en Tunisie
- 27** Lisbonne: un stand commun à la foire Alimentaria & Horexpo
- 28** CeBIT Bilişim Eurasia: plus de 80 entreprises au b2fair à Istanbul
- 28** b2fair: Avans Hogeschool rejoint le réseau b2fair
- 30** REACH & CLP: quelles sont vos obligations actuelles et futures?

- 30** Forum de l’Entreprise 2011: LA plate-forme de rencontres b2b dans la Grande Région
- 32** BOA – Bourse d’Opportunités d’Affaires
- 34** Textes européens publiés du 20 octobre 2010 au 20 novembre 2010

FORMATION

- 36** La «Maison de l’Economie»: A la découverte de l’économie luxembourgeoise et de ses secteurs dynamiques
- 37** «Management d’entreprise pour cadres et dirigeants»: Lancement de la 5^e promotion au mois de janvier 2011
- 38** Invitation au «workshop pour tuteurs en entreprise»
- 39** Cycle de formation modulaire: «Initiation aux métiers de la communication au Luxembourg»
- 40** Livret présentant les mesures d’aide à la formation
- 40** Coopération entre l’Université du Luxembourg et les CFL
- 41** Programme de formation janvier – février 2011

INNOVATION

- 42** Top départ pour la Promotion «Liz May»
- 44** Les biotechnologies et les sciences de la santé au Luxembourg: les nouveaux défis

- 46** Techniques de Management de l’Innovation – 5 modules thématiques
- 47** A la recherche de créateurs innovants
- 48** Erfolgreiche Teilnahme des Luxembourg BioHealth Cluster bei der MEDICA 2010

ECONOMIE

- 50** Budget de l’Etat 2011: «L’assainissement budgétaire menacé par le report des inévitables réformes structurelles»
- 54** Une amélioration marginale à interpréter avec précaution
- 56** Les entrepreneurs restent incertains quant à l’avenir
- 58** Un nouvel élan pour la normalisation au Luxembourg

LEGISLATION & AVIS

- 60** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 62** Cotisations de la Chambre de Commerce 2010: ce qui change pour les entreprises
- 63** Règlement de cotisation de la Chambre de Commerce du 12 novembre 2010 fixant les modalités de calcul des cotisations annuelles à percevoir
- 64** Un cadre légal moderne pour une Chambre de Commerce tournée vers l’avenir



INTERNATIONAL

24 Matchmaking Benelux: une première édition plus que réussie

- 66 Renforcement de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- 67 Amélioration de l'efficacité des procédures de recours
- 67 Le Help Center de l'ITM: un an d'assistance et de conseils aux employeurs et aux salariés
- 68 Premier guide, en anglais, exclusivement consacré au droit du travail luxembourgeois
- 69 Plan Comptable Normalisé dès 2011
- 69 Sortie du premier numéro de JurisNews – Regard sur les Assurances

FEDERATIONS/UCL

- 70 Remise du 19^e Prix de l'innovation
- 71 Des entreprises exemplaires
- 74 On commence à vieillir quand on cesse d'apprendre
- 76 Un vade-mecum sur la prévention des discriminations au sein de l'entreprise



FORMATION

36 LSC-Foire de l'Étudiant – La «Maison de l'Économie»: A la découverte de l'économie luxembourgeoise et de ses secteurs dynamiques

- 77 Créer et gérer une entreprise dans le secteur Horeca
- 77 1.000 euros de shopping de Noël à gagner!

RSE

- 78 Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE
- 79 plan K favorise le recrutement de stagiaires
- 79 Sodexo: pour la diversité, contre la discrimination

INFO ENTREPRISES

- 80 MindForest – 10 ans déjà
- 80 En bref
- 81 Le fournisseur de solutions d'énergie intelligentes fête ses 20 ans
- 82 LU-CIX présente sa stratégie internationale
- 82 Luxbrands Collector: Pour tout savoir sur les plus grandes marques du Luxembourg



FEDERATIONS/UCL

71 Prix Luxembourgeois de la Qualité: des entreprises exemplaires

- 83 Lancement officiel des activités de Management Consultants Luxembourg

Belval Flash

- 84 Belval – Großprojekt von nationaler Bedeutung
- 84 Rückkehr der „Bleeder“ und schwarze Masse in Belval

BOURSE

86

LES 100 VISAGES DE LA CDC

88

Editeur:
Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: www.cc.lu

Paraît 10 fois par an
Tirage: 35.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.
Copie à l'éditeur
Rédaction:
Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin, Corinne Briault

Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.
Conception graphique:
rose de claire, design.
Couverture:
lola
Crédit photographique:
MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:
Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, présente les chiffres clés de l'enquête Eurochambres 2011 à la presse le 7 novembre 2010 en présence de Christel Chatelain, attachée économique, Carlo Thelen, chief economist et membre du comité de direction, et Marc Wagener, attaché économique

Enquête Eurochambres 2011

L'immobilisme fige l'emploi et réduit le potentiel de croissance de l'économie

De manière générale, les résultats de l'enquête Eurochambres 2011 confirment la reprise engagée dans les entreprises luxembourgeoises en 2010. Cependant, les anticipations des chefs d'entreprise restent empreintes d'une incertitude élevée pour 2011, ce qui impacte négativement leur propension à investir et à recruter. La Chambre de Commerce reste en attente de vraies mesures en faveur de la compétitivité des entreprises leur fournissant une bouffée d'oxygène sous forme de mesures d'amélioration concrètes. Elle regrette l'immobilisme et l'absence de vision à long terme, alors que tout report des inévitables réformes et toute perte de temps à cet égard rendront les mesures à adopter plus incisives et impopulaires.

La 18^e enquête Eurochambres, l'EES2011, apprécie d'une part l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique en 2010 et met en évidence d'autre part les prévisions des entreprises pour l'année 2011¹. La crise économique et financière d'am-

pleur mondiale a eu un impact considérable sur les entreprises européennes en général, et luxembourgeoises en particulier. Ces dernières ont enregistré des résultats fortement en baisse en 2009, ce qui a été notamment mis en lumière dans l'enquête EES2010

menée en octobre 2009. Certains indicateurs ont atteint des niveaux négatifs alors encore jamais connus au cours des 17 premières enquêtes.

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2011 confirment une reprise dans les entreprises luxembourgeoises

¹ La méthodologie est explicitée dans l'encart y consacré à la fin du dossier

Tableau 1: Baromètre des différents sous-secteurs pour 2011
Balances (Différence entre les réponses favorables et les réponses défavorables) et
pourcentage d'entreprises estimant que la situation restera inchangée

Prévisions pour 2011						
Secteurs	Climat des affaires	Chiffre d'affaires			Emploi	Investissements
		global	national	à l'exportation		
A: «Fabrication de produits métalliques, machines et matériel de transport»	-5,5 (56,2 %)	18,4 (16,8 %)	16,4 (49,9 %)	43,2 (50,1 %)	8,6 (72,3 %)	-3,7 (59,9 %)
B: «Autres industries manufacturières»	-4,8 (67,4 %)	41,2 (42,6 %)	34,3 (55,3 %)	55,4 (36,4 %)	8,1 (82,5 %)	8,2 (50,1 %)
C: «Construction»	-16,1 (57,5 %)	0,7 (61,1 %)	1,8 (59 %)	4,6 (61,8 %)	-4,6 (76,7 %)	-5,5 (64,8 %)
D: «Vente en gros et détail, réparations, hôtels, restaurants»	-1,6 (55,6 %)	26,2 (50 %)	25,8 (52,9 %)	26,6 (53 %)	5,3 (74 %)	13,4 (62,8 %)
E: «Transport, entreposage et communication»	13,4 (62,7 %)	31,7 (62,5 %)	33,1 (61 %)	43,4 (48 %)	13,2 (74,8 %)	21,1 (64,1 %)
F: «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services»	4 (54,2 %)	30,2 (46,2 %)	28,2 (46,4 %)	17,2 (40,2 %)	21 (59,4 %)	12,9 (64,5 %)
G: «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»	(100 %)	0,5 (75 %)	12,7 (87,3 %)	0,7 (67,1 %)	-0,5 (75 %)	-1 (51 %)
Industrie manufacturière (A+B+C+G)	-12,6 (59,8%)	8,6 (57,2%)	8,6 (58%)	27,7 (52,7%)	-0,8 (76,8%)	-3,3 (61,8%)
Services (D+E+F)	2,5 (55,9%)	28,5 (50%)	27,8 (51,2%)	24,9 (47%)	12,7 (68,1%)	14,1 (63,7%)
ECONOMIE TOTALE	-2,4 (57,2%)	22,1 (52,3%)	21,5 (53,4%)	25,9 (49%)	8,3 (70,9%)	8,5 (63,1%)

Remarque: L'indicateur est en rouge lorsque la balance est négative; en orange lorsque la balance se situe entre 0 et 20 points et en vert lorsque la balance est supérieure à 20 points

en ce qui concerne l'année 2010. Ce résultat n'est guère surprenant au vu du plancher de l'évolution conjoncturelle atteint en 2009. La reprise a donc un fort contenu mécanique. Par ailleurs, même si les entreprises ont enregistré en 2010 un chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2009, il ne faut pas oublier que le niveau d'avant-crise n'est pas encore atteint pour beaucoup d'entre elles et que les coûts des facteurs de production ont progressé rapidement, avec des effets négatifs sur les marges de manœuvre des entreprises. Ceci affecte également la confiance des entreprises pour l'avenir, notamment leur propension à investir et à recruter.

Les prévisions pour 2011 sont relativement optimistes quant aux anticipations en matière de chiffre d'affaires, mais très hésitantes et incertaines quant à l'appréciation du climat des affaires. En raison de l'évolution conjoncturelle

encore incertaine et de la situation difficile au niveau macroéconomique et des finances publiques dans plusieurs pays membres de la zone euro, les indicateurs restent toutefois en deçà de leurs niveaux d'avant crise, et les entreprises luxembourgeoises affichent un optimisme réservé et une prudence indéniable, comme l'indique le tableau 1.

1. Contexte macroéconomique sous-jacent à l'enquête Eurochambres 2011

Les entrepreneurs luxembourgeois sont influencés par la situation conjoncturelle au Grand-Duché mais également par le contexte économique au sein des principaux pays partenaires commerciaux du pays et, plus globalement, par la conjoncture de la zone euro. Les résultats de l'enquête Eurochambres 2011 sont par conséquent à considérer

à l'aune de l'évolution économique au cours du dernier trimestre 2009 et des trois premiers trimestres 2010².

• L'évolution conjoncturelle au Luxembourg

Les dernières prévisions macroéconomiques du STATEC vont dans le sens d'une amélioration de la situation conjoncturelle nationale, et ce après la récession qui a frappé l'économie luxembourgeoise en 2009, avec un recul du PIB de -3,7 %. La reprise engagée depuis la mi-2009 n'a toutefois pas encore permis de rejoindre le niveau du PIB qui prévalait avant la crise (tableau 2).

La reprise est bien réelle mais elle reste molle, selon le STATEC³. Toutefois, la croissance prévue pour 2010 a été marginalement révisée à la hausse par ce dernier qui s'attend maintenant à une croissance réelle du PIB de 3,2 %

² L'enquête Eurochambres 2011 a été réalisée au cours du mois d'octobre 2010

³ Source: STATEC, Note de conjoncture 02-2010

Tableau 2: Prévisions macroéconomiques pour le Luxembourg

Année	1985-2009	2009	2010	2011
PIB (en volume)	4,9 %	-3,7 %	3,2 %	3,0 %
Emploi total intérieur	3,3 %	1,0 %	1,8 %	1,5 %
Taux de chômage	2,7 %	5,7 %	6,2 %	6,5 %
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,1 %	0,4 %	2,2 %	1,6 %

Source: STATEC, Note de conjoncture 02-2010

en 2010 et de 3,0 % en 2011. Cette révision provient en partie d'un meilleur environnement international et en partie d'une révision à la hausse des données historiques des comptes nationaux trimestriels.

D'après les derniers chiffres publiés par le STATEC datant de fin octobre⁴, le PIB affiche une hausse de 5,3 % sur un an au 2^e trimestre 2010. Ce résultat est toutefois à nuancer, le 2^e trimestre 2009 ayant en effet enregistré au Luxembourg un recul du PIB de 8 % sur un an, soit l'une des pires performances dans la zone euro à cette époque. En comparaison avec le 1^{er} trimestre 2010, le PIB luxembourgeois du 2^e trimestre enregistre une légère baisse (-0,3 %).

L'emploi intérieur a connu une accélération début 2010: +0,6 % au premier et +1,6 % au deuxième trimestre. La progression de l'emploi s'est avérée plus rapide qu'escompté dans les prévisions, mais l'appréciation globale sur la conjoncture du marché du travail n'en est pas pour autant satisfaisante.

Le rythme de progression de l'emploi reste insuffisant pour enrayer la montée du chômage: si le taux de chômage au sens strict semble actuellement se stabiliser, il le doit en grande partie au renforcement des mesures gouvernementales d'aide à l'emploi. La remontée de l'emploi s'explique par ailleurs, et dans une proportion non négligeable, par la forte progression de l'emploi intérimaire et de l'emploi dans le secteur protégé. Cette dernière profite essentiellement aux travailleurs frontaliers (qui, il faut le rappeler, avaient été largement plus touchés durant la crise que les résidents) et joue donc peu sur le niveau du chômage du Luxembourg⁵. Sachant que c'est la dynamique positive de l'emploi qui garantit le financement du système de protection sociale, le retournement de tendance est un objectif crucial de l'action publique pour les prochaines années.

Stable à 4,4 % de 2006 à 2008, le taux de chômage au Luxembourg a fortement grimpé en 2009. Le taux de chômage continue à augmenter en 2010 et 2011 selon les prévisions du

STATEC. Même si le taux officiel (c.-à-d. au sens strict, hors personnes en mesures pour l'emploi) note une quasi-stagnation, le taux de chômage au sens large, tenant compte des personnes en mesure pour l'emploi, continue à augmenter régulièrement.

S'agissant de l'inflation luxembourgeoise, mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), celle-ci s'est élevée à 0 % en 2009, en ligne avec la moyenne européenne qui était de 0,3 %. En ce qui concerne l'indice des prix à la consommation national (IPCN), sous-jacent au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, les prévisions s'élèvent actuellement à 2,2 % pour 2010 et à 1,6 % pour 2011. Après avoir connu un minimum à la mi-2009 (-0,9 % en juillet) sous l'effet du recul marqué des cotations du pétrole, l'inflation est redevenue positive à partir de décembre 2009 et a continué à se renforcer durant les mois suivants, pour atteindre 2,4 % sur un an en octobre 2010, en raison principalement de l'évolution des prix du pétrole. L'inflation sous-jacente reste également prononcée au Luxembourg.

Le surplus de la balance courante du Luxembourg a quasiment doublé⁶ entre le premier trimestre 2009 et le premier trimestre 2010, en raison notamment d'une amélioration conséquente des exportations nettes de services financiers. Pour le commerce de marchandises au premier semestre 2010, tel que repris dans la balance des paiements, un accroissement en valeur de 8 % pour les exportations, respectivement de 17 % pour les importations, est observé par rapport au premier semestre 2009. Les évolutions dépendront de la capacité du pays à maintenir, ou conquérir, des débouchés étrangers.

- L'évolution au niveau des secteurs d'activités luxembourgeois

En ce qui concerne l'industrie manufacturière (codes NACE A et B), après avoir été lourdement et rapidement impactée par les effets de la crise économique au croisement de 2008 et 2009, la production industrielle luxembourgeoise a rejoint un sentier d'expansion: sur les 8 premiers mois de 2010,



Stable à 4,4 % de 2006 à 2008, le taux de chômage a fortement grimpé en 2009 et continue à augmenter en 2010 et 2011 selon les prévisions du STATEC

⁴ Source: STATEC, Conjoncture Flash, Octobre 2010

⁵ Source: STATEC, Note de conjoncture 02-2010

⁶ La balance courante du Luxembourg s'est soldée par un excédent de 1,8 milliard EUR au premier trimestre 2010, contre 1,08 milliard EUR au premier trimestre 2009

la production affiche un gain d'environ 14 % par rapport à la même période de 2009, qui se décompose en une croissance de presque 30 % pour l'industrie sidérurgique et de quelque 12 % pour les autres industries. Malgré ces bonnes performances, force est de constater que la production n'a toujours pas rejoint les niveaux d'avant-crise. La tendance générale pour l'emploi est en revanche assez négative: les entreprises dans les enquêtes de conjoncture mentionnent au total une baisse de presque 4 % du nombre de salariés au cours des 8 premiers mois par rapport à l'année passée. Depuis le début de 2010, les prix des produits industriels sont de nouveau soumis à des tensions en raison du raffermissement de la demande en produits industriels et en matières premières au niveau mondial. Au total, à l'issue du mois d'août, les prix des produits industriels au Luxembourg ont augmenté d'environ 10 % depuis janvier 2010 (+4,5 % hors sidérurgie), contre 2,5 % seulement dans la zone euro.

S'agissant de la construction (code C), l'évolution de la production dans ce secteur est globalement satisfaisante sur le début de 2010, la production par jour ouvrable enregistrant une progression de 1,6 % sur les 8 premiers mois⁷. Le secteur de la construction, après un début d'année mitigé en raison de conditions hivernales rigoureuses, a renoué avec une tendance positive qui s'est rapidement matérialisée en termes d'emplois, avec notamment une hausse de 0,4 % au 2^e trimestre 2010. Les perspectives sont encourageantes au sein de ce secteur puisque les enquêtes de conjoncture menées auprès des professionnels de la construction, dont les données les plus récentes concernent le mois d'octobre, indiquent une poursuite de la reprise.

En ce qui concerne le commerce (code D), celui-ci fait face à une chute de -26,9 % de son chiffre d'affaires en volume pour l'année 2009. La branche du commerce luxembourgeois, en termes de chiffre d'affaires, a fortement rebondi en 2010: +23,5 % au 1^{er} trimestre 2010 et +49 % au second, principalement en raison des performances du commerce de gros. Sur les 7 premiers

mois de 2010, le chiffre d'affaires en volume augmente de 36,3 %.

Les entreprises du secteur HORECA, «Hôtellerie, restaurants et cafés» (code D), n'ont pas été épargnées par la crise en 2009 mais le chiffre d'affaires progresse à nouveau de 2,5 % sur un an au cours du 1^{er} semestre 2010, porté par l'ensemble des acteurs du secteur à l'exception des hôtels. Ces derniers ont encore connu une performance relativement médiocre au 1^{er} trimestre 2010, mais la dynamique est amenée à s'améliorer à en croire les chiffres plus positifs du 2^e trimestre et le baromètre du tourisme mondial.

Le secteur des transports (code E) a fortement souffert en 2009 mais les chiffres des premiers mois de 2010 (jusqu'en juillet) indiquent un retournement sur cette période. Les branches des communications semblent être passées sans trop de dégâts au travers de la crise et enregistrent une tendance de reprise depuis la fin de 2009. L'expansion ininterrompue du secteur des télécommunications sur l'année écoulée, tant pour le chiffre d'affaires que pour l'emploi, contraste largement avec la tendance générale relevée au niveau de l'ensemble des services marchands.

En ce qui concerne le secteur bancaire et financier (code F), la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 3.925 millions EUR au 30 septembre 2010. Par rapport au troisième trimestre 2009, ce résultat dimi-

nue de 19,5 % en comparaison annuelle et ce en raison d'une baisse de 9,7 % du produit bancaire et d'une hausse de 4,9 % des frais généraux, qui s'explique en partie par des dépenses sociales occasionnées par la réduction des effectifs bancaires. Au 30 septembre 2010, l'emploi dans les établissements de crédits s'élevait à 26.218 personnes, soit une diminution de 72 emplois par rapport au 30 juin 2010. En un an, l'emploi bancaire s'est contracté de 473 unités, soit de 1,8 %.

■ 2. Evolutions et perspectives des principaux indicateurs économiques

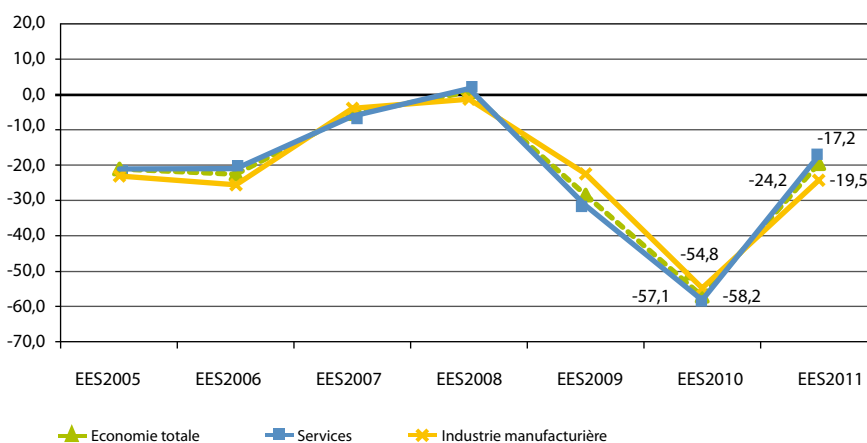
2.1. Climat des affaires: une reprise de confiance des entreprises après une chute sans précédent

• Evolution du climat des affaires entre 2009 et 2010

Le climat des affaires s'est fortement amélioré en 2010 au vu des résultats de l'enquête Eurochambres 2011 (graphique 1). Malgré une croissance spectaculaire des balances nettes⁸ de l'économie totale (secteur manufacturier et services) depuis l'enquête précédente, les balances sectorielles demeurent négatives (-24,2 points dans l'industrie manufacturière et -17,2 points dans les services). Les performances moins négatives du secteur des services poussent à la hausse celles de l'économie totale qui enregistre une balance nette de -19,5 points.

Dans le cadre de l'étude de l'an passé, seulement 5,6 % des entreprises inter-

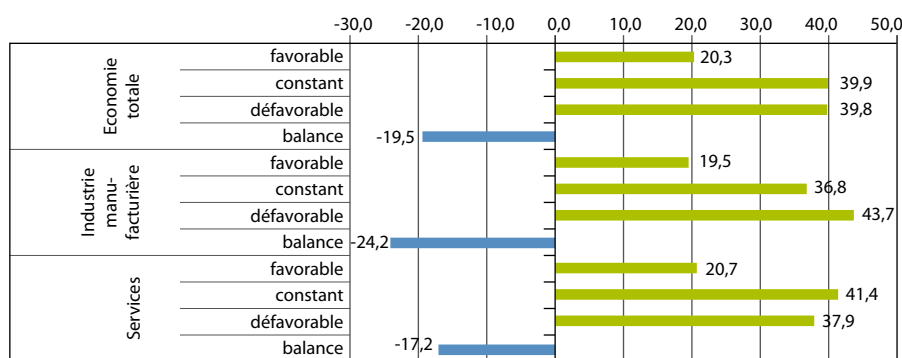
Graphique 1 – Climat des affaires / Balances nettes de l'économie totale



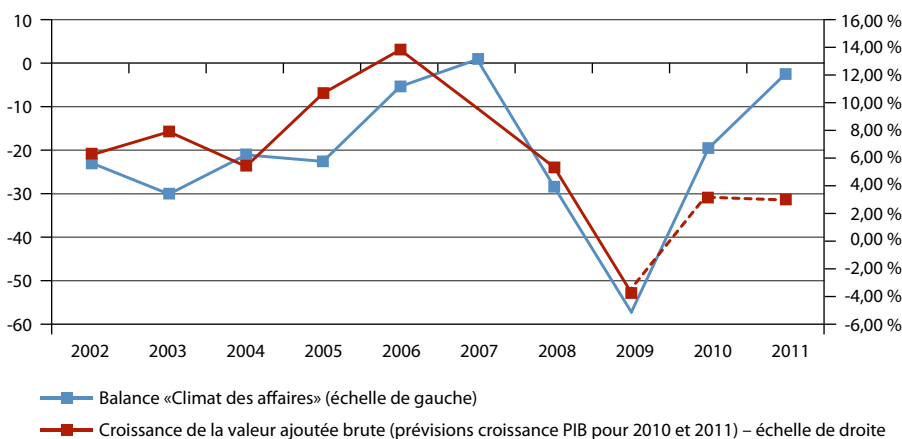
⁷ Source: STATEC, Note de conjoncture 02-2010

⁸ Pour le climat des affaires, les balances correspondent à la différence entre le pourcentage d'entreprises ayant choisi la réponse «favorable» et le pourcentage d'entreprises ayant répondu «défavorable». Les balances sont indiquées en points

Graphique 2 – Climat des affaires / Comparé à 2009, l'influence de l'environnement économique sur votre entreprise en 2010 a été ...



Graphique 3 – Comparaison des balances relatives au climat des affaires et de la croissance de la valeur ajoutée brute (VAB)



Sources: Base de données AMECO pour la valeur ajoutée brute (VAB), calculs Chambre de Commerce pour les taux de croissance; Enquêtes Eurochambres pour les balances

Remarque: Pour 2011, il s'agit de la balance relative aux prévisions pour 2011 en termes de climat des affaires, disponible dans l'EES2011

rogées estimaient que l'environnement économique avait été plus favorable en 2009 qu'en 2008. Ce pourcentage atteint 20,3 % dans l'enquête EES2011 en ce qui concerne la comparaison des années 2009 et 2010. Toutefois, 39,8 % des entreprises pensent que le climat des affaires a évolué défavorablement entre 2009 et 2010. Les entrepreneurs font preuve d'une prudence évidente, vu le nombre important d'entreprises déclarant que le climat des affaires est stable (graphique 2).

Bien que l'enquête EES2011 mette en évidence des évolutions relativement comparables au niveau agrégé en ce qui concerne le secteur manufacturier et celui des services, **des disparités sous-sectorielles** sont visibles s'agissant de la perception de l'environnement économique. Au sein **du secteur manufacturier**, ce sont *les entreprises de la construc-*

tion (secteur d'activité C) qui affichent les résultats les plus mitigés quant à l'évolution de l'environnement économique entre 2009 et 2010 puisque 45,9 % d'entre elles estiment que le climat des affaires a évolué défavorablement ces deux années et 37,7 % affirment qu'il n'y a pas eu de changement. Seules 16,5 % des entreprises de ce secteur estiment que la situation s'est améliorée avec pour effet une balance nette qui, certes, s'améliore fortement, mais reste négative en s'élevant à -29,4 points. *Les entreprises du secteur A*, «Fabrication de produits métalliques, machines et matériel de transport», montrent quant à elles un optimisme plus prononcé puisqu'elles sont 36,9 % à estimer que l'environnement économique a été plus favorable en 2010 qu'en 2009. La prudence reste toutefois de mise, puisque 40 % de ces entreprises indiquent

que ce n'est pas le cas. La balance nette, qui s'élève à -3,1 points, se rapproche de scores positifs.

Dans **les services**, les balances nettes des trois sous-secteurs sous revue restent négatives bien que celle relative *aux entreprises du secteur E*, «Transport, entreposage et communication», ne le soit que légèrement, à savoir -1,1 point.

Outre les secteurs d'activité, **la taille des entreprises** a également un impact sur les résultats. Dans **le secteur manufacturier**, contrairement à l'enquête précédente où l'ensemble des balances étaient négatives, celles *des entreprises employant plus de 250 personnes* (ces entreprises englobent trois catégories de taille basées sur l'effectif, à savoir 250-499 personnes, 500-999 personnes et plus de 1.000 personnes) retrouvent des valeurs positives. 100 % des entreprises manufacturières comptant *plus de 1.000 employés* estiment que l'environnement économique en 2010 est plus favorable que celui en vigueur en 2009. Il ressort donc que l'optimisme en termes de perception de l'environnement des affaires est plus élevé pour les grandes entreprises manufacturières, ce qui contraste fortement avec les résultats de l'enquête effectuée en octobre 2009. Or, à la lumière de la chute brutale du niveau d'activité et du commerce mondial en 2009, il n'est guère surprenant aux yeux de la Chambre de Commerce que l'environnement soit jugé plus favorable par les grandes entreprises exportatrices en 2010. Une partie non-négligeable de la reprise étant mécanique, il conviendrait de parler d'un optimisme prudent pour 2010.

Les résultats sont plus nuancés dans **les services** puisque 50 % des entreprises interrogées de *plus de 500 personnes* (à savoir les catégories 500-999 personnes et plus de 1.000 personnes) estiment que l'environnement économique en 2010 a eu une influence constante sur leurs activités par rapport à 2009, tandis que la moitié des firmes comptant entre *500 et 999 personnes* qualifient cette influence de «défavorable». Ce sont les entreprises de services de taille moyenne (*entre 50 et 99 personnes employées*) qui ont la balance de résultats la plus négative, à savoir -25 points. Une tendance homogène ne se dégage donc pas de ces résultats.

En ce qui concerne la distinction des entreprises selon **la localisation de leurs activités**, tant dans le secteur manufac-

turier que dans celui des services, les balances s'avèrent moins négatives pour les entreprises présentes sur le marché international, en raison notamment de la reprise de l'activité mondiale en 2010 et de l'augmentation des débouchés internationaux.

Au vu de la corrélation indéniable entre les balances de l'économie totale relatives au climat des affaires et la croissance de la valeur ajoutée brute (VAB), c'est-à-dire la principale composante du produit intérieur brut, les perceptions des entrepreneurs luxembourgeois se révèlent relativement proche de la réalité par le passé, comme il ressort aisément du graphique 3.

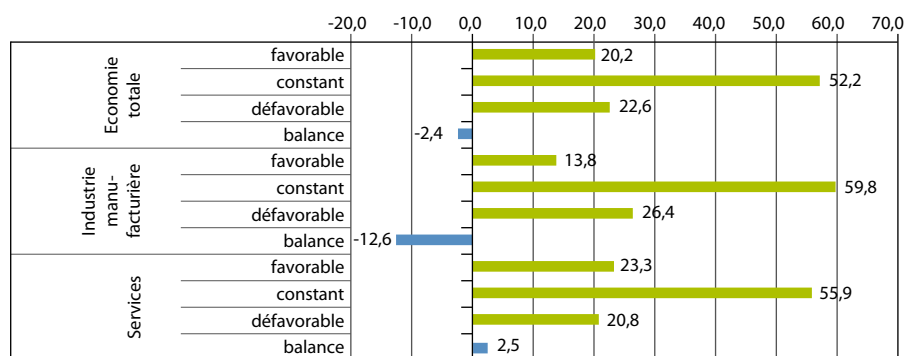
- **Les perspectives en termes de climat des affaires pour 2011**

S'agissant de **l'économie totale**, la balance ayant trait aux perspectives pour 2011 est largement supérieure à celles des deux enquêtes précédentes qui exprimaient un réel pessimisme mais reste négative (-2,4 points). Le résultat est largement influencé par les perspectives négatives du secteur manufacturier (graphique 4).

La Chambre de Commerce rappelle à cet égard la forte contraction du niveau d'activité enregistrée par les entreprises en 2009, soit une contraction du PIB de -3,7 %. Cette chute de l'activité économique allait de pair, en 2009, avec un déstockage important, surtout sur le début de l'année. En 2010, et suite au restockage industriel notamment, le niveau d'activité repartait mécaniquement à la hausse. La reconstitution des stocks est désormais achevée. Ainsi, afin de pouvoir consolider ce niveau d'activité à l'avenir, les entreprises luxembourgeoises doivent impérativement offrir des produits compétitifs.

En effet, malgré une amélioration de la balance (qui passe de -24,5 points à -12,6 points), la majorité des entreprises manufacturières interrogées déclarent que l'influence de l'environnement économique sera identique (59,8 %) ou défavorable (26,4 %) pour leurs activités en 2011. Les perspectives semblent meilleures pour les entreprises du secteur des services puisque la balance retrouve une valeur positive, mais faible (2,5 points), après deux années de pré-

Graphique 4 – Climat des affaires / En 2011, l'influence de l'environnement économique sur votre entreprise sera ...



visions fortement négatives (-11,5 points pour l'EES2010 et -42,7 points pour l'EES2009), ce qui souligne la relative confiance des entreprises de services en l'avenir de leurs affaires.

Au niveau sous-sectoriel, les résultats en termes de perspectives indiquent clairement un optimisme prudent. Les balances connaissent toutes une amélioration, tant dans les secteurs manufacturiers que ceux des services, à l'exception toutefois des entreprises du secteur «*Autres industries manufacturières*». Dans l'enquête EES2011, celles-ci sont plus nombreuses à estimer que l'environnement économique aura une influence «défavorable» en 2011 sur leurs activités (18,7 %) que celles qui prévoient une amélioration du climat des affaires (13,9 %). Au sein de ce secteur tant le pourcentage d'entreprises déclarant que le climat en 2011 sera «défavorable» que la fréquence des réponses «climat favorable en 2011» diminue par rapport à l'enquête précédente. La fréquence des réponses «climat des affaires constant en 2011» augmente fortement, et atteint 67,4 %, ce qui explique la balance négative (-4,8 points).

Les perspectives sont également encourageantes si une distinction est réalisée selon **la taille des entreprises**. Peu importe le nombre de salariés dans les entreprises, les balances nettes s'améliorent considérablement depuis l'enquête précédente (dans l'industrie et dans les services), bien que certaines restent négatives, et ce principalement pour les entreprises comptant *moins de 250 personnes* dans le secteur manufacturier. Les petites structures économiques sont en effet par-

ticulièrement exposées à la concurrence des entreprises de plus en plus compétitives de la Grande-Région. Vu la banalisation des prestations transfrontalières, les entrepreneurs indigènes risquent de perdre de plus en plus de parts de marché, ce qui renforce les craintes d'une désindustrialisation accrue.

Alors que **les firmes exportatrices** affichaient un pessimisme plus important que les entreprises orientées vers le seul marché national lors de la précédente enquête, cette tendance s'est inversée dans l'EES2011. En effet, alors que *les firmes ayant des activités d'exportation* ont une relative confiance en l'avenir du climat des affaires, qui se traduit par une balance positive (5,3 points), les entreprises dont *les activités sont concentrées sur le marché luxembourgeois* prévoient une détérioration de l'environnement économique en 2011, la balance des résultats s'élevant à -6,2 points.

Même si la prudence prévaut dans l'appréciation de la conjoncture économique, les entrepreneurs tablent *a priori* sur une amélioration de l'environnement des affaires.

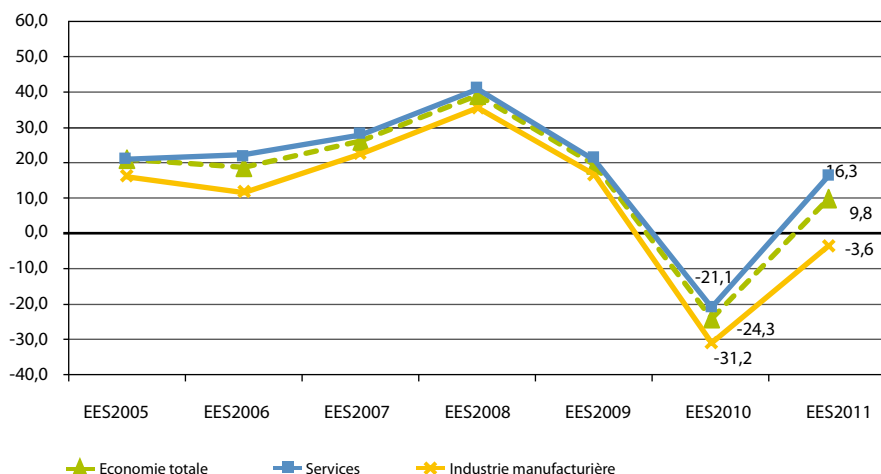
2.2. Chiffre d'affaires total, national et à l'exportation: une reprise indéniable

- **Evolution du chiffre d'affaires total entre 2009 et 2010**

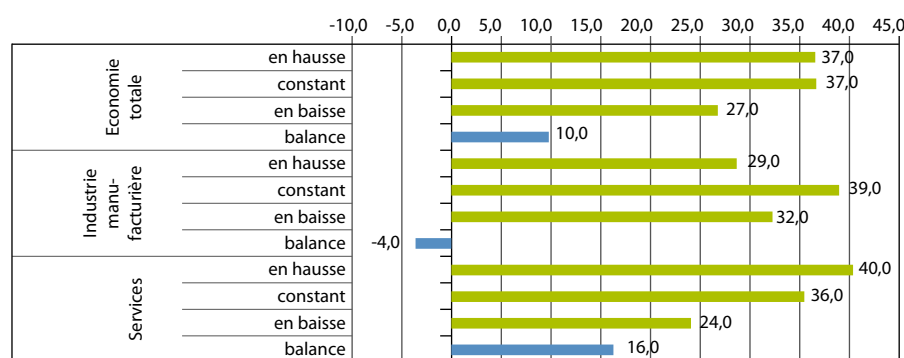
Après une année 2008 maussade et une année 2009 exceptionnellement difficile en raison de la crise économique mondiale, une reprise par rapport à l'enquête précédente est à nouveau visible en 2010 en ce qui concerne l'évolution du chiffre d'affaires⁹ (graphique 5).

⁹ Pour le chiffre d'affaires, les balances correspondent à la différence entre le pourcentage d'entreprises ayant choisi la réponse «en hausse» et le pourcentage d'entreprises ayant répondu «en baisse». Les balances sont indiquées en points

Graphique 5 – Chiffre d'affaires / Balances nettes de l'économie totale



Graphique 6 – Chiffre d'affaires / Comparé à 2009, votre chiffre d'affaires en 2010 est ...



Par ailleurs, même si les entreprises ont enregistré en 2010 un chiffre d'affaires en hausse par rapport à 2009, il ne faut pas oublier que le niveau d'avant-crise n'est pas encore atteint pour beaucoup d'entre elles.

S'agissant de l'économie totale, la balance est en nette amélioration en ce qui concerne l'évolution du chiffre d'affaires entre 2009 et 2010 (qui passe de -24,3 points en 2009 à +9,8 points en 2010). Cette évolution est largement imputable au secteur des services (graphique 2). Après une chute de l'indicateur qui atteint -21,1 points dans l'enquête 2010, la balance des services (16,3 points) est désormais positive dans l'EES2011. La balance du secteur manufacturier, malgré une importante progression, reste négative (-3,6 points), l'industrie ayant souffert plus fortement de la crise que le secteur des services.

Au niveau du chiffre d'affaires, la reprise se confirme, particulièrement

au sein des services, où les balances des secteurs E et F, «Transport, entreposage et communication» et «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services» sont proches ou égales à 20 points. Les résultats sont plus mitigés dans le secteur manufacturier, où deux des quatre balances sectorielles restent négatives (-5,9 points pour les «Autres industries manufacturières» et -10,5 points dans la construction) tandis que pour les entreprises du secteur A, «Fabrication de produits métalliques, machines et matériel de transport», la balance nette des résultats est supérieure à 30 points.

Peu importe la taille des entreprises de services, les balances nettes sont toutes positives dans cette enquête 2011, avec, pour les entreprises employant entre 100 et 249 personnes, une balance qui approche les 50 points, score induit par le pourcentage très élevé (61,3 %) de firmes de cette taille déclarant une amélioration de leur chiffre d'affaires

en 2010 par rapport à 2009. Paradoxalement, la balance nette pour les entreprises de même taille dans le secteur manufacturier est fortement négative et atteint -44 points. Les résultats sont plus nuancés dans ce secteur puisque la balance reste négative pour les entreprises appartenant à la classe de taille 10-49 personnes (-5,6 points), tandis que les catégories 50-99 personnes et 250-499 personnes affichent des balances positives (respectivement 11,1 points et 50 points).

• Evolution du chiffre d'affaires national et à l'exportation entre 2009 et 2010

Les entreprises peuvent être distinguées selon qu'elles réalisent leurs activités uniquement sur le sol national ou qu'elles exportent une partie de leur production. Les résultats globaux décrits préalablement peuvent donc être analysés sous cet angle.

Que ce soit en matière de chiffre d'affaires national ou à l'exportation pour 2010, les balances nettes ont connu une croissance spectaculaire depuis la précédente enquête, et ce quels que soient le secteur et la taille des entreprises.

Alors que l'enquête précédente révélait que la mise en œuvre des mesures du Plan de conjoncture du Gouvernement, en particulier en matière de soutien du pouvoir d'achat, avait permis aux entreprises orientées vers le marché local d'être moins affectées par une baisse soudaine de chiffre d'affaires que les entreprises exportatrices, ces dernières ont davantage profité de la reprise tirée par la demande internationale. Les deux composantes de l'indicateur «chiffre d'affaires» pour l'ensemble de l'économie, à savoir le chiffre d'affaires national (8,6 points) et celui à l'exportation (12,1 points), ont toutefois retrouvé des valeurs positives (tableau 3), qui font suite à des chutes spectaculaires (ces dernières ayant atteint respectivement -21,6 points et -28,8 points dans l'EES2010).

Concernant la distinction sectorielle, les services semblent à nouveau avoir connu une plus forte reprise après la crise économique et financière. 38,5 % des entreprises de services ayant des activités uniquement nationales déclarent que leur chiffre d'affaires est en hausse en 2010 par rapport à 2009. La balance nette, qui dépasse les

15 points, a connu une croissance indéniable, après avoir chuté à -18,7 points lors de la précédente enquête. Les tendances pour les entreprises exportatrices sont similaires, la balance nette atteignant 13,3 points.

Dans le secteur manufacturier, la reprise est plus marquée pour les firmes exportatrices que pour celles dont les activités sont nationales. La balance nette pour ces dernières reste négative (-5,1 points) tandis que la majorité des entreprises ouvertes au commerce international indique que leur chiffre d'affaires a augmenté ou est resté stable par rapport à 2009.

En termes de distinction selon la taille, les entreprises employant entre 500 et 999 personnes et ayant un chiffre d'affaires provenant uniquement d'activités nationales résistaient le mieux à la crise au cours de l'enquête précédente puisqu'elles étaient les seules dont la balance nette était positive (14,5 points). Paradoxalement, cette balance est la seule qui s'inscrit à la baisse dans le cadre de la présente enquête, en passant à 4,6 points, en raison de l'importante proportion d'entreprises (plus de 57 %) qui indiquent une stabilisation de leur chiffre d'affaires entre 2009 et 2010. Cette tendance est également visible pour les entreprises de la même taille mais qui exportent. Pour ces dernières, la part des entreprises entre 100 et 249 personnes qui déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires entre les deux dernières années (37,9 %) reste supérieure à la proportion de firmes mettant en avant une hausse de celui-ci (31,5 %), avec pour résultat une balance qui s'améliore mais qui reste négative (-6,4 points).

- **Perspectives pour 2011 en termes de chiffre d'affaires global**

Les indicateurs de prévisions pour 2011 mettent en évidence un regain d'optimisme, particulièrement dans le secteur des services. Ce sont en effet les entreprises appartenant à ce secteur qui espèrent le plus améliorer leurs résultats en 2011. Avec une balance de 28,5 points, le secteur induit à la hausse une fois de plus les chiffres relatifs à l'économie totale, dont la balance nette est légèrement plus faible (22,1 points) en raison des perspectives plus mitigées dans le sec-

■ **Tableau 3: Chiffre d'affaires national et à l'exportation / Pourcentages par secteur et par catégorie de taille**

Chiffre d'affaires national	en hausse	stable	en baisse	Balance EES2011	Balance EES2010
ECONOMIE TOTALE	34,5	39,6	25,9	8,6	-21,6
Industrie manufacturière	26,2	42,5	31,3	-5,1	-27,5
Services	38,5	38,2	23,3	15,2	-18,7
10 à 49 personnes	32,5	40,1	27,4	5,1	-23,4
50 à 99 personnes	42,3	38,7	19,0	23,3	-8,6
100 à 249 personnes	42,7	31,9	25,4	17,3	-22,2
250 à 499 personnes	39,1	43,0	18,0	21,1	-20,5
500 à 999 personnes	23,7	57,2	19,1	4,6	14,5
1.000 personnes et plus	78,8	21,2	-	78,8	-71,2

Chiffre d'affaires à l'exportation	en hausse	stable	en baisse	Balance EES2011	Balance EES2010
ECONOMIE TOTALE	36,1	39,9	24,0	12,1	-28,8
Industrie manufacturière	36,6	36,7	26,7	9,9	-32,1
Services	35,8	41,7	22,5	13,3	-27,4
10 à 49 personnes	34,3	41,7	24,0	10,3	-22,7
50 à 99 personnes	42,9	33,0	24,1	18,8	-49,3
100 à 249 personnes	31,5	30,6	37,9	-6,4	-26,9
250 à 499 personnes	62,5	37,5	-	62,5	-89,1
500 à 999 personnes	29,3	70,7	-	29,3	-100,0
1.000 personnes et plus	63,5	26,9	9,6	53,9	-100,0

teur manufacturier (illustrées par une balance nette de 8,6 points). Il faut toutefois noter qu'environ la moitié des entreprises des deux secteurs s'attendent à une stabilisation de leur chiffre d'affaires en 2011 (50 % pour les services et 57,2 % dans les branches industrielles).

Quels que soient la taille ou le secteur d'activité des entreprises, les balances en termes de perspectives sont à nouveau positives, ce qui semble traduire une relative confiance en la reprise économique à court terme.

La répartition sectorielle permet de distinguer diverses tendances au sein des deux secteurs sous revue. Au sein des branches industrielles, ce sont les entreprises d'«autres industries manufacturières» qui affichent la balance la plus élevée (41,2 points). Les balances des entreprises du secteur de la construction et du secteur G¹⁰ ne sont que légèrement positives (respectivement 0,7 point et 0,5 point), ce qui s'explique par la part importante de firmes qui estiment que leur chif-

fre d'affaires restera stable en 2011 (à savoir respectivement 61,1 % et 75 %). Dans les services, les trois sous-secteurs, «Vente en gros et détail, réparations, hôtels, restaurants», «Transport, entreposage et communication» et «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services» ont des prévisions relativement favorables quant à leur chiffre d'affaires en 2011 (les balances s'élevant à respectivement 26,2 points, 31,7 points et 30,2 points).

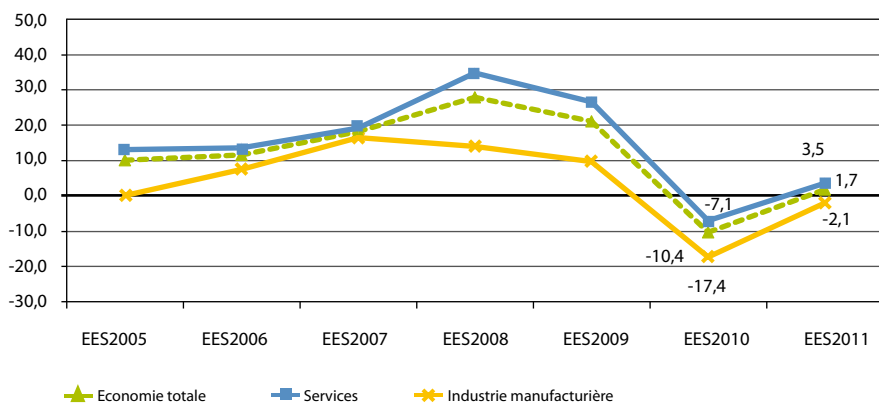
En termes de taille, ce sont les grandes entreprises de plus de 500 personnes dans le secteur manufacturier et celles comptant entre 250 et 499 personnes dans le secteur des services qui s'avèrent les plus optimistes concernant une hausse de leur chiffre d'affaires en 2011.

- **Perspectives pour 2011 en termes de chiffre d'affaires national et à l'exportation**

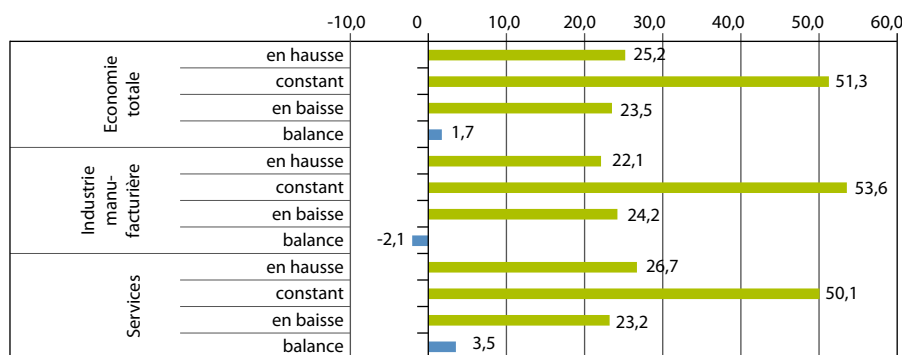
En termes de perspectives pour 2011, la totalité des indicateurs de balance

¹⁰ «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»

Graphique 7 – Emploi / Balances nettes de l'économie totale



Graphique 8 – Emploi / Comparé à 2009, l'évolution de l'effectif dans votre entreprise en 2010 est ...



sont positifs dans l'enquête sous revue, tant pour le chiffre d'affaires des entreprises ayant des activités uniquement nationales que pour celui des firmes qui exportent.

Après une crise économique mondiale ayant fortement impacté la demande internationale et, par conséquent, les activités des firmes exportatrices, un regain d'optimisme semble se profiler au vu de la balance en termes de perspectives, qui s'avère légèrement plus élevée pour les entreprises qui exportent (25,9 points). Cette évolution semble avoir un effet d'entraînement positif également sur les entreprises opérant uniquement sur le marché local (balance de 21,5 points).

Des différences sectorielles importantes sont à relever. Pour les entreprises non exportatrices, les perspectives au sein du secteur manufacturier (8,6 points) sont bien inférieures à cel-

les du secteur des services (27,8 points). La tendance inverse est visible pour les entreprises qui exportent (27,7 points pour le secteur industriel et 24,9 points pour les services). Après avoir subi plus fortement la crise des débouchés internationaux que les entreprises de services, le secteur manufacturier semble reprendre confiance en la reprise qui a débuté.

Similairement aux prévisions pour le chiffre d'affaire global, les perspectives sont plus pessimistes dans le secteur de la construction et dans le secteur G^{11} , que les firmes exportent ou non.

Selon la taille des entreprises interrogées, les perspectives diffèrent quelque peu mais restent positives. Ce sont les entreprises de plus de 250 personnes qui affichent les prévisions les plus optimistes (la balance dépassant les 50 % dans les 3 catégories suivantes: 250-499 personnes, 500-999 per-

sonnes et plus de 1.000 personnes employées) en ce qui concerne les firmes dont le chiffre d'affaires est national. Les prévisions des entreprises qui exportent et qui comptent entre 100 et 249 employés sont relativement pessimistes (5,4 points) tandis que les balances des entreprises exportatrices totalisant entre 250 et 499 personnes et plus de 1.000 personnes dépassent les 60 points (respectivement 62,5 points et 73,1 points) en ce qui concerne leurs attentes en matière d'évolution de leur chiffre d'affaires en 2011.

2.3. Emploi: forte stabilité des effectifs entre 2009 et 2010

• Evolution de l'emploi entre 2009 et 2010

Après une chute entre 2008 et 2009 jamais vue auparavant depuis l'instauration de l'enquête Eurochambres (graphique 7), l'indicateur relatif à l'évolution des effectifs pour l'année en cours au sein de l'ensemble des entreprises interrogées retrouve une valeur positive dans l'enquête EES2011 (1,7 points). La reprise de l'activité luxembourgeoise en 2010 semble donc avoir permis à l'emploi de retrouver le timide chemin de la croissance, puisque pour l'économie totale, 25,2 % des entreprises déclarent une hausse de leur effectif en 2010 par rapport à 2009 (graphique 9). Plus de 50 % de ces mêmes entreprises indiquent que leur effectif est resté stable¹². Il est à noter à cet égard que, par rapport aux taux de croissance historique de l'emploi (4,25 % en moyenne entre 2006 et 2008), même une relative stagnation de ce dernier, traduite par le taux de réponse important eu égard au maintien d'effectifs stables, a comme conséquence de faire apparaître des déséquilibres manifestes au niveau du financement du modèle social, tout comme elle entraînera sans doute une augmentation importante du chômage.

De plus, force est d'admettre que les résultats avérés dépassent de manière favorable les prévisions, qui, bien qu'elles étaient en hausse, restaient négatives, avec une balance de -2 points.

Malgré les résultats globalement moins défavorables précédemment évoqués, **des différences sectorielles**

¹¹ «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»

¹² Pour l'emploi, les balances correspondent à la différence entre le pourcentage d'entreprises ayant choisi la réponse «en hausse» et le pourcentage d'entreprises ayant répondu «en baisse». Les balances sont indiquées en points

persistent, puisque *le secteur manufacturier* conserve une balance négative (-2,1 points) qui illustre une baisse de l'emploi. Ce mauvais résultat est toutefois à nuancer puisque 53,6 % des entreprises des branches industrielles déclarent que leur effectif est resté stable au cours de ces deux dernières années. Pour sa part, *le secteur des services* retrouve une balance positive (3,5 points) bien qu'une tendance similaire à l'industrie soit observée, à savoir 50 % des entreprises indiquant une constance de leur effectif entre 2009 et 2010. Cette évolution confirme que la dégradation continue de la compétitive-coût et prix de l'économie luxembourgeoise en général et dans le secteur industriel en particulier, amène les entrepreneurs à freiner les embauches en raison d'un niveau d'activité futur pour le moins incertain.

Au sein **des différents sous-secteurs**, certaines entreprises semblent avoir été plus touchées que d'autres en termes de baisses d'effectifs au cours de l'année 2010. Dans **les secteurs manufacturiers**, c'est à nouveau *le secteur de la construction* qui affiche les résultats les plus défavorables, puisque la balance afférente des résultats reste négative (-7,9 points). Toutefois, 56 % des entreprises indiquent que l'effectif est resté stable entre 2009 et 2010. *Le secteur A*, «Fabrication de produits métalliques, machines et matériel de transport», enregistre quant à lui des résultats plus encourageants avec une balance positive approchant les 13 points, bien que la réponse «stabilité de l'emploi entre 2009 et 2010» prédomine à nouveau (47,8 % des entreprises interrogées). Cette tendance est identique dans *le secteur G*¹³ 75 % des entreprises indiquant une stabilité de l'emploi, alors que 25 % des firmes font état d'une hausse des effectifs entre 2009 et 2010.

Dans **les services**, la balance des résultats *du secteur E*¹⁴ connaît une évolution favorable, puisqu'elle dépasse les 20 points. En ce qui concerne le secteur financier (*code F* «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services»), les résultats sont plus mitigés puisque la balance nette négative indique une baisse de l'effectif au sein de ce secteur entre 2009 et

2010. Ces résultats laissent penser qu'il n'y a pas encore de reprise franche de l'activité d'intermédiation financière et que des incertitudes existent quant à l'impact des nouvelles réglementations internationales sur le paysage de la place financière luxembourgeoise.

Lorsqu'est prise en compte **la taille des entreprises** interrogées, des résultats mitigés apparaissent. En effet, les balances restent négatives pour *les entreprises comptant entre 10 et 49 personnes* (-2,8 points), et plus fortement encore, pour celles employant *entre 100 et 249 personnes* (-33,3 points) dans **le secteur manufacturier**. Les entreprises dont *l'effectif dépasse 250 personnes* semblent avoir mieux résisté à la crise de l'emploi entre 2009 et 2010, les balances pour ces secteurs dépassant les 50 points (50 points pour la catégorie *250-499 personnes* et 66,7 points pour la catégorie *500-999 personnes*). Les secteurs ayant des activités **de services** semblent mieux résister à la crise puisque l'ensemble des balances par catégorie de tailles sont à nouveau positives, mais restent proches de 0 (0,7 point)

pour les entreprises comptant *entre 10 et 49 personnes*.

Compte tenu de la taille de l'échantillon en question, il est cependant essentiel d'interpréter les résultats avec grande prudence.

- **Perspectives pour 2011 en termes d'emploi**

Les perspectives en matière d'évolution de l'emploi en 2011 au sein de l'économie totale sont à nouveau positives (8,3 points), induites à la hausse par celles du secteur des services (12,7 points). Les attentes diffèrent entre les entrepreneurs du secteur industriel et ceux du secteur des services. Malgré une balance qui reste faiblement négative (-0,8 point) dans le secteur manufacturier, les résultats se doivent d'être relativisés en raison, tout d'abord, de la part importante d'entreprises qui estiment que l'emploi restera stable en 2011 (76,8 %), ce qui s'avère être le cas également pour les services (68,1 %). Dans un tel contexte d'incertitudes, et comme nous l'avons relevé *supra*, les entreprises semblent avoir des

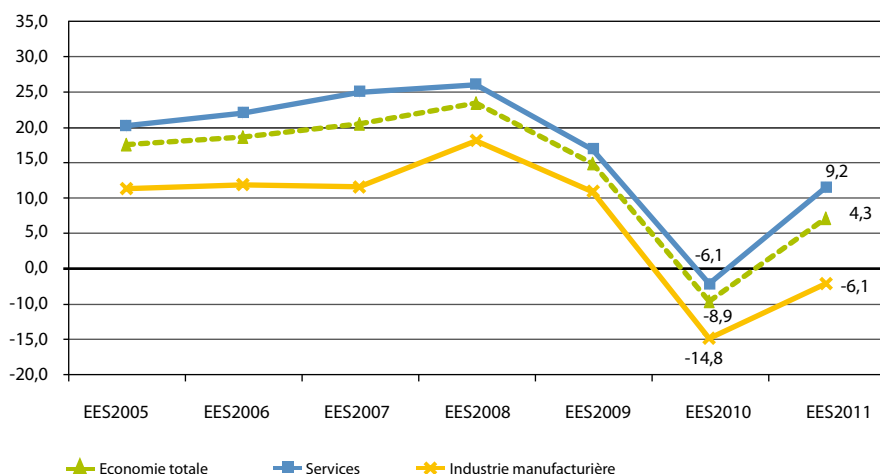


Au sein des différents sous-secteurs, certaines entreprises semblent avoir été plus touchées que d'autres en termes de baisses d'effectifs au cours de l'année 2010. Dans les secteurs manufacturiers, c'est à nouveau le secteur de la construction qui affiche les résultats les plus défavorables

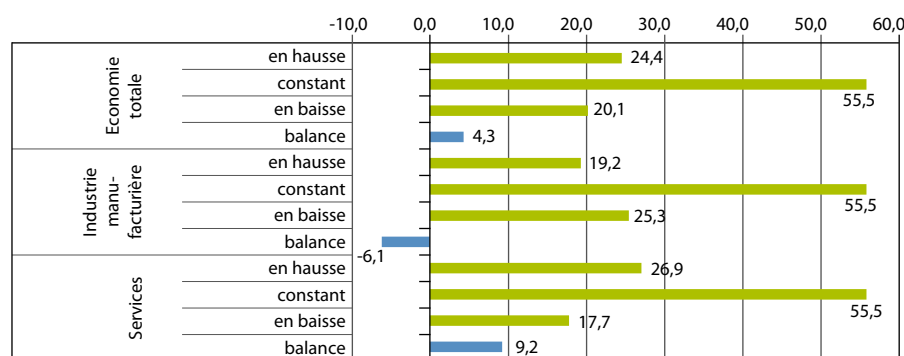
¹³ «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»

¹⁴ «Transport, entreposage et communication»

Graphique 9 – Investissements / Balances nettes de l'économie totale



Graphique 10 – Investissements / Comparé à 2009, le niveau de vos investissements en 2010 est ...



difficultés à cerner les évolutions futures en termes d'emploi. Ensuite, en ce qui concerne les entreprises qui estiment que leur effectif va se réduire en 2011, les pourcentages sont relativement proches dans les deux secteurs, à savoir 12 % dans le secteur manufacturier et 9,6 % dans les services. Les entreprises sont moins optimistes pour la future création d'emplois à cause notamment de l'environnement légal et fiscal qui risque de générer des hausses des coûts des facteurs de production et des charges sociales des entreprises. Ainsi, pour diminuer ces coûts, un moyen à disposition des entreprises est l'ajustement vers le bas des effectifs, ou au mieux, leur stabilité.

L'analyse **sous-sectorielle** laisse à nouveau entrevoir un certain pessimisme dans *le secteur de la construc-*

tion, dont la balance est négative (-4,6 points), bien que 75 % des entreprises prévoient une stabilité des effectifs. Dans les services, de manière similaire aux indicateurs de résultats pour 2010, ce sont les entreprises du secteur financier (*code F «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services»*), qui sont le plus pessimistes concernant l'évolution de l'emploi au sein de leur secteur, en 2011, puisque la balance reste négative, mais faiblement (-0,9 point). Tout comme pour les autres résultats déjà mis en évidence, la forte proportion d'entreprises prévoyant une stabilité de l'emploi en 2011 dans ce secteur doit être soulignée (46,4 %).

Les prévisions relatives à l'évolution de l'emploi en 2011 sont variables selon **la taille des entreprises**, seule une

des balances étant négative, et ce pour les grandes entreprises comptant *entre 500 et 999 personnes* (-11,2 points). Les firmes totalisant *entre 250 et 499 travailleurs* sont quant à elles les plus optimistes au vu de la balance des résultats qui dépasse les 30 points (32,8 points). 42 % des entreprises de cette taille pensent toutefois que l'emploi restera stable en 2011.

2.4. Investissements: la prudence est de mise

• Evolution des investissements entre 2009 et 2010

Comme les indicateurs de prévisions le laissent pressentir dans l'enquête EES2010, l'investissement des entreprises a retrouvé le chemin de la croissance en 2010 (graphique 9). Dans l'enquête EES2011, 24,4 % des entreprises interrogées indiquent en effet que leurs investissements ont augmenté entre 2009 et 2010, tandis que 20,1 % déclarent une baisse de ceux-ci. Une certaine stabilité est ici encore de mise puisque 55,5 % des entreprises affirment que leur niveau d'investissements restera constant en 2010¹⁵ (graphique 10).

La balance des résultats redevient ainsi positive (4,3 points contre -8,9 points dans l'enquête précédente), en raison des résultats favorables enregistrés dans le secteur des services, à savoir une balance nette de 9,2 points, alors que cette dernière reste négative dans le secteur manufacturier (-6,1 points). Bien que la balance se soit améliorée, le pessimisme semble plus prononcé dans ce secteur, comme lors de la précédente enquête (-14,8 points contre -6,1 points dans les services).

Comparé à la précédente édition, seules 19,2 % des entreprises industrielles ont vu leurs investissements progresser entre 2009 et 2010, de même que 26,9 % des entreprises de services. Or, le plus souvent, ce sont les investissements privés d'une période donnée qui ont un effet d'entraînement sur le niveau d'activité de la période suivante et qui conditionnent le niveau d'emploi de l'avenir. A nouveau, plus de 55 % des entreprises au sein des deux secteurs indiquent une stabilité de leurs investissements.

Les résultats décevants **du secteur manufacturier** sont à mettre prin-

¹⁵ Pour les investissements, les balances correspondent à la différence entre le pourcentage d'entreprises ayant choisi la réponse «en hausse» et le pourcentage d'entreprises ayant répondu «en baisse». Les balances sont indiquées en points

cipalement sur le compte *du secteur de la construction*, au sein duquel près de 27 % des entreprises interrogées ont connu une baisse des investissements entre 2009 et 2010. Ce pourcentage, combiné à la forte proportion d'entreprises dont le niveau d'investissement est resté stable (56,8 %), entraîne une balance négative de -10,6 points. Les investissements au sein des entreprises *du secteur G*¹⁶ connaissent quant à eux une évolution relativement favorable entre 2009 et 2010, 25 % des entreprises de ce secteur indiquant une hausse de leurs investissements, et 75 % d'entre elles, une stabilisation de ces derniers.

S'agissant **des services**, ce secteur semble faire face à une reprise des investissements, les trois sous-secteurs, D, E et F¹⁷ enregistrant des résultats nets positifs, dépassant les 12 points dans les deux premiers et, bien que légèrement inférieur, atteignant 4,5 points dans le secteur financier.

Au vu des résultats, **la taille des entreprises** joue sans aucun doute un rôle en ce qui concerne les investissements réalisés au cours de la période 2009-2010. Au sein **des services**, plus la taille augmente, plus la balance nette indique des résultats favorables (à l'exception de la catégorie *500-999 personnes* dont le pourcentage est plus faible que la catégorie précédente, et ce en raison de la part d'entreprises dont les investissements ont été stables). S'agissant de **la manufacture**, les entreprises *comptant entre 100 et 249 personnes* (-16,6 points), et dans une moindre mesure, *entre 10 et 49 employés* (-9,3 points), sont plus nombreuses à déclarer une baisse de leurs investissements que celles déclarant une hausse de ces derniers, avec pour conséquence, une balance qui reste négative.

- **Perspectives pour 2011 en termes d'investissements**

Il ressortait de l'EES2010 que seuls 21 % des entreprises avaient l'intention d'accroître leurs investissements en 2010. Un an après, elles sont, en proportion, à peine plus à penser pouvoir le

faire en 2011 (22,7 %). En combinant ce taux de réponses «en hausse» (c'est-à-dire 22,7 %) avec le taux de réponse «en baisse» (à savoir 14,2 %), il apparaît une balance d'optimisme pour l'économie de 8,5 points (la balance afférente de l'EES2010 s'élevait à 0,7 point). Dans le secteur manufacturier, un certain pessimisme reste de mise, les perspectives d'évolution en matière d'investissements restant négatives (-3,3 points). Il faut toutefois noter que plus de 60 % des entreprises prévoient que leurs investissements resteront stables en 2011. Bien que ce pourcentage soit encore plus important dans les services (63,8 %), les prévisions favorables (25,2 %) surpassent les défavorables (11,1 %), induisant une balance à nouveau positive (14,1 points).

Cependant, **l'analyse sectorielle** permet de déceler des tendances qui diffèrent entre le secteur de l'industrie et celui des services en ce qui concerne les perspectives pour 2011. En suivant la classification NACE, il apparaît que les prévisions pour trois des quatre sous-secteurs **manufacturiers** sous revue sont négatives, avec un plus grand pessimisme affiché dans *la construction*, le secteur C (-3,7 points pour *le secteur A*, -5,5 points pour *le secteur C*, -1 point pour *le secteur G*). A l'inverse, les prévisions s'avèrent optimistes dans les services puisque l'ensemble des balances sectorielles¹⁸ sont positives (13,4 points pour *le secteur D*; 21,1 points pour *le secteur E* et 12,9 points pour *le secteur F*).

Ces tendances et ces indicateurs de confiance ne sont pas sans rappeler les soldes relatifs aux prévisions en matière d'effectifs.

Eu égard à la prise en compte de **la taille de ses entreprises**, il y a lieu de souligner que le secteur **des services** prévoit une amélioration des investissements en 2011, et ceci de manière assez homogène, tous les indicateurs de prévision étant positifs. En revanche, dans **le secteur industriel**, le pessimisme reste de mise pour les entreprises employant *entre 10 et 49 personnes* (-6,1 points) ainsi que pour celles dont l'effectif se situe *entre*

100 et 249 personnes (-5,5 points). En ne tenant compte que du pourcentage d'entreprises estimant que leurs investissements seront en hausse l'année prochaine, celui-ci augmente avec la taille des entreprises (à l'exception de la subdivision *50-99 employés* dont le pourcentage de 25 % s'avère élevé par rapport aux autres catégories de taille).

Au total, il subsiste des incertitudes quant à l'évolution des investissements en 2011, même si cela vaut davantage pour les entreprises industrielles que pour les entreprises de services. Cette prudence traduit la méfiance des entrepreneurs en ce qui concerne la durabilité de la reprise. Suite à la crise économique et financière, la croissance potentielle luxembourgeoise a été durablement touchée et tout investissement capable de renforcer le potentiel de croissance endogène est bénéfique à la genèse de nouvelles activités économiques, de nouveaux emplois et de nouvelles bases fiscales.

En outre, il semble que **les entreprises qui exportent** s'attendent davantage à une reprise des investissements que celles qui n'interviennent que sur le seul marché national (soldes de respectivement 11,7 points et 6,9 points). Même si la différence est faible, les opportunités de développement semblent découler de la vigueur de la demande internationale alors qu'il n'y a pas d'indications dans l'EES2011 quant à la durabilité de cette vigueur.

En guise de synthèse, les perspectives d'investissements pour 2011 restent mitigées, état de fait qui peut s'interpréter par une certaine réserve, exprimée par les entreprises, sur la vigueur et/ou la durabilité de la reprise.

■ **3. Commerce électronique: une évolution favorable, des prévisions optimistes mais prudentes**

En choisissant d'insérer une question supplémentaire relative au recours des entreprises luxembourgeoises au commerce électronique pour réaliser leur chiffre d'affaires, la Chambre de Commerce peut ainsi sonder le degré d'utili-

¹⁶ «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»

¹⁷ Secteur D: «Vente en gros et détail, réparations, hôtels, restaurants»; secteur E: «Transport, entreposage et communication» et secteur F: «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services»

¹⁸ Secteur D: «Vente en gros et détail, réparations, hôtels, restaurants»; secteur E: «Transport, entreposage et communication» et secteur F: «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services»

sation dudit commerce dans le monde des entreprises au Grand-Duché.

- **Utilisation du commerce électronique par les entreprises luxembourgeoises**

Le recours au commerce électronique a légèrement augmenté depuis l'enquête précédente puisque 16,1 % des entreprises déclarent réaliser un chiffre d'affaires grâce à l'utilisation de ce type de commerce contre 15,7 % dans l'EES2010. L'augmentation des débouchés internationaux et la reprise du commerce international peuvent expliquer en partie cette croissance. Après une diminution lente et continue depuis plusieurs années de la proportion d'entreprises utilisant le commerce électronique, la tendance semble s'inverser bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si cette évolution positive sera de longue durée.

Les entreprises de services utilisent plus systématiquement ce type de canal économique et commercial (19,1 %) comparé à leurs consœurs industrielles (9,7 %). De plus, les entreprises de services ont accru leur recours au commerce électronique en 2010, la proportion passant de 18,3 % dans l'enquête précédente à 19,1 % dans l'EES2011.

L'analyse sous-sectorielle montre que seul le secteur manufacturier G^{19} a progressé en la matière depuis un an (de 11,8 % à 12,7 %) tandis que, s'agissant des services, seul le secteur financier enregistre une baisse du recours au commerce électronique (passant de 15,9 % à 15,3 %). Les secteurs D (passant de 20,9 % à 22,5 %) et E (de 17,3 % à 19,1 %) ²⁰ quant à eux voient leurs entreprises utiliser davantage le commerce électronique pour réaliser leur chiffre d'affaires.

Parmi l'ensemble des entreprises, classées selon la taille de leurs effectifs, il convient de noter que ce sont les plus grandes entreprises qui ont le plus fréquemment recours au commerce électronique puisque 63,7 % de firmes de plus de 1.000 employés déclarent l'utiliser ainsi que 27 % des entreprises comptant entre 500 et 999 personnes. Alors que cette dernière catégorie d'entreprises a vu diminuer son pourcentage (qui s'élevait à 38,1 % dans l'enquête précédente), le recours à ce type de commerce

des très grandes entreprises (de plus de 1.000 employés) a augmenté de façon spectaculaire. Ce dernier a en effet plus que doublé depuis l'enquête précédente au cours de laquelle il s'élevait à 28,8 %. S'il faut évidemment nuancer le propos compte tenu de la taille de l'échantillon précité (4 entreprises interviewées), il reste que les grandes entreprises luxembourgeoises représentent un poids important de l'activité économique nationale et que, partant, leur avis eu égard à ce type d'enquête pèse également beaucoup. Les petites entreprises en termes d'effectifs (moins de 99 personnes) ainsi que celles comptant entre 250 et 499 personnes ont également accru leur recours au commerce électronique pour réaliser leur chiffre d'affaires. Les entreprises de 100 à 249 personnes voient à l'inverse leur utilisation de ce type de canal commercial chuter de plus de 10 points de pourcentage (de 32,9 % à 21,3 %). Ces évolutions contrastent fortement avec celles visibles entre les deux enquêtes précédentes.

Au sein du secteur des services, les tendances sont identiques à celles citées pour l'ensemble de l'économie, 75 % des entreprises de plus de 1.000 personnes utilisant le commerce électronique pour réaliser une partie de leur chiffre d'affaires alors que seulement 33,3 % des mêmes entreprises déclaraient y recourir dans l'enquête précédente. Ce résultat contraste fortement avec celui du secteur manufacturier puisqu'au sein de celui-ci, aucune des entreprises de cette taille ne réalise un chiffre d'affaires par les moyens du commerce électronique.

Il y a, semble-t-il, une différence assez prononcée entre les entreprises qui exportent, et qui sont 24,3 % à avoir recours à internet pour procéder à leurs opérations commerciales, et les entreprises qui n'écoulent pas leurs marchandises sur les marchés étrangers. Ces dernières ne sont en effet que 11,9 % à indiquer avoir recours au commerce électronique dans leurs activités.

- **Type de commerce électronique utilisé**

Toutes entreprises confondues, il faut souligner une évolution dans les types de commerce électronique utilisés. Alors que la pratique du **business to busi-**

ness (B2B) progresse (de 26,7 % dans l'EES2010 à 36,3 % au cours de cette enquête), celle du **business to consumer (B2C)** (de 31,2 % dans l'EES2010 à 25,2 % dans l'EES2011) ainsi que la pratique concomitante de **ces deux types de commerce électronique** (de 42,2 % à 38,4 %) s'essoufflent quelque peu. Ces tendances contrastent fortement avec celles relevées entre les deux enquêtes précédentes.

Les évolutions précitées sont visibles au sein du **secteur manufacturier et des services**. Ces deux secteurs voient, par exemple, la pratique du B2B s'envoler de 10 points de pourcentage (atteignant 41,1 % au sein du premier et 35,1 % dans le second), tandis que les deux autres pratiques chutent (s'élevant à respectivement 26,1 % et 25 % pour le B2C et 32,7 % et 39,8 % pour les deux formes).

En distinguant les entreprises selon les codes NACE, il y a lieu d'observer un recours accru au seul B2B concernant le **secteur manufacturier**, sauf en ce qui concerne le **secteur G** ²¹. S'agissant du recours au seul B2C et à la pratique combinée de ces deux types de commerce électronique, il est difficile de dégager une tendance uniforme au sein des secteurs manufacturiers. Cet état de fait est sans doute à mettre sur le compte des stratégies de diversification et de combinaison des modes commerciaux. Le **secteur G** constitue à nouveau une exception puisque 100 % des firmes utilisant le commerce électronique font du B2C.

Quand les pratiques de commerce électronique selon la **taille des entreprises** sont observées, il ressort principalement une recherche de spécialisation des grandes entreprises de plus de 1.000 personnes. En effet, alors que 100 % des entreprises de cette taille avaient recours aux deux pratiques dans l'enquête précédente, cette enquête indique que 33,3 % d'entre elles utilisent uniquement le B2B tandis que les autres réalisent les deux formes de commerce électronique.

- **Prévisions en matière de recours au commerce électronique pour réaliser le chiffre d'affaires**

S'agissant des prévisions, 57,1 % des entreprises s'attendent à ce qu'une partie de leur chiffre d'affaires soit réalisé grâce

¹⁹ «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»

²⁰ D: «Vente en gros et détail, réparations, hôtels, restaurants» et E: «Transport, entreposage et communication»

²¹ «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»

au commerce électronique en 2011 tandis que 41,4 % d'entre elles estiment que le recours à ce type de commerce restera stable. Seul 1,4 % des entreprises prévoient une baisse de son utilisation. La balance nette des résultats s'élève donc à 55,6 points. Les résultats sont en hausse par rapport à l'enquête précédente au cours de laquelle la balance afférente s'établissait à 41,4 points.

L'analyse **des soldes par code NACE** suggère de surcroît une reprise de l'utilisation du commerce électronique, ou tout au moins une stabilisation, en 2011, tant du côté des entreprises industrielles que des services. En ce qui concerne *les secteurs manufacturiers A et B²²*, plus de la moitié des entreprises (respectivement 57,5 % et 55 %) s'attendent à un recours accru au commerce électronique en 2011. Aucune d'entre elles ne table sur une baisse de son utilisation. *Le secteur de la construction* semble plus mitigé, 77,1 % de ses entreprises estimant une stabilisation du chiffre d'affaires réalisé grâce au commerce électronique. *Le secteur des services* voit, quant à lui, deux de ses trois secteurs convaincus que le recours à ce type de commerce augmentera en 2011 à savoir les entreprises de vente, de réparation et d'HORECA (67,8 % du secteur D répondant «en hausse en 2011» en ce qui concerne l'utilisation du commerce électronique), ainsi que celles actives dans le segment large de la logistique (62 % du secteur E choisissant la réponse «en hausse en 2011»). *Le secteur financier* reste prudent quant à l'utilisation accrue, ou non, du commerce électronique en 2011 pour réaliser son chiffre d'affaires, puisque plus de la moitié des entreprises dudit secteur (exactement 52,4 %) tablent sur une certaine stabilité. Le pourcentage d'entreprises prévoyant une hausse du recours à ce type de commerce (47,6 %) connaît une forte progression (30,9 % dans l'enquête précédente) tandis qu'aucune firme n'estime une baisse de son utilisation.

S'agissant de la distinction des entreprises selon leur **taille**, seules certaines petites entreprises comptant *entre 10 et 49 personnes* prévoient une baisse du commerce électronique en 2011 (2,1 %). Les entreprises *entre 250 et 999 employés* (celles-ci englobent deux catégories de

taille basées sur l'effectif, à savoir 250-499 personnes et 500-999 personnes) affichent une certaine prudence quant à l'avenir puisque plus de 70 % d'entre elles (respectivement 76,2 % et 70,7 %) prévoient une stabilité de l'utilisation du commerce électronique. Les firmes comptant *entre 100 et 249 personnes* ainsi que celles dont l'effectif dépasse *les 1.000 employés* semblent plus confiantes, avec plus de 60 % (c'est-à-dire 61 % et 66,7 %) estimant la stabilité du commerce électronique.

Les entreprises dont **les activités ne se limitent pas au marché national** sont moins optimistes que celles dont le Luxembourg constitue le seul marché, 53,6 % des premières prévoyant une hausse du recours au commerce électronique contre plus de 60 % pour les secondes.



Après une diminution lente et continue depuis plusieurs années de la proportion d'entreprises utilisant le commerce électronique, la tendance semble s'inverser bien qu'il soit trop tôt pour déterminer si cette évolution positive sera de longue durée

Les résultats de l'enquête 2011 peuvent être consultés sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) et sur celui d'Eurochambres (www.eurochambres.eu)

²² «A: «Fabrication de produits métalliques, machines et matériel de transport» et B: «Autres industries manufacturières»

Méthodologie

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes, Eurochambres²³, a procédé cette année à la 18^e édition de son enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Cette enquête qualitative est basée sur un questionnaire harmonisé qui est envoyé aux entreprises européennes.

L'objectif de l'enquête Eurochambres 2011 (EES2011) est d'apprécier l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique en 2010 et d'avoir connaissance des prévisions des entreprises pour l'année 2011. La reconduction annuelle de cette étude auprès du même panel d'entreprises permet de mettre en évidence les changements intervenus d'une année à l'autre. Comme l'enquête est réalisée dans tous les pays de l'Union européenne, ses résultats rendent ainsi possible la comparaison du climat économique luxembourgeois avec celui des autres pays européens²⁴.

La Chambre de Commerce réalise l'enquête Eurochambres 2011 au Grand-Duché de Luxembourg, en collaboration avec TNS-Ilres, qui a effectué la collecte des données par téléphone au cours des deux premières semaines d'octobre 2010.

Le panel de départ comptait 1.119 entreprises du secteur industriel et manufacturier ainsi que du secteur des services. Les entreprises interrogées sont réparties selon la nomenclature européenne NACE (données de janvier 2009). Sept catégories d'activité sont répertoriées au sein des deux secteurs, industriel et manufacturier d'un côté (codes A, B, C et G), des services de l'autre (codes D, E et F).

■ Tableau 4: Catégories répertoriées au sein des deux secteurs, industriel et manufacturier d'un côté, des services de l'autre

Secteur industriel et manufacturier	Secteur des services
A: «Fabrication de produits métalliques, machines et matériel de transport»	D: «Vente en gros et détail, réparations, hôtels, restaurants»
B: «Autres industries manufacturières»	E: «Transport, entreposage et communication»
C: «Construction»	F: «Intermédiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services»
G: «Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)»	

Sur l'ensemble des entreprises interrogées, 821 ont répondu au questionnaire 2011, ce qui représente un taux de réponse de 73,4% (taux de 73,7% dans l'édition précédente EES2010). L'échantillon, qui inclut les entreprises d'au moins 10 salariés²⁵, est représentatif de tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise, exception faite de l'agriculture, de la santé et de l'administration.

L'économie du Luxembourg se compose principalement de petites et moyennes entreprises. Afin d'en donner une idée la plus pertinente et la plus réelle possible, les résultats ont été pondérés par un coefficient qui prend en compte les secteurs d'activité (divisés en 7 catégories de la nomenclature européenne NACE-REV) ainsi que le nombre de salariés répartis en 6 catégories. Les résultats sont ainsi supposés s'appliquer à toute société luxembourgeoise correspondant aux critères de l'étude.

²³ Eurochambres regroupe 45 Chambres de Commerce et d'Industrie nationales et 2.000 régionales et locales. Elle représente quelque 20 millions d'entreprises en Europe. La mission de l'association, qui a son siège à Bruxelles, est de défendre les intérêts des milieux d'affaires européens et de promouvoir et de renforcer les relations et la collaboration entre les Chambres de Commerce européennes (www.eurochambres.eu)

²⁴ Les entreprises de 24 pays de l'Union européenne (Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Royaume-Uni) ainsi que de la Croatie et de la Turquie, ont été interrogées

²⁵ Ainsi, l'étude exclut les petites entreprises de moins de 10 salariés

EN BREF

8 novembre 2010**Visite de S.E. Ismat Jahan, ambassadrice du Bangladesh**

S.E. Mme Ismat Jahan, ambassadrice du Bangladesh, a été accueillie par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce

Le directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna, a reçu S.E. Ismat Jahan, ambassadrice du Bangladesh au Grand-Duché de Luxembourg, en Belgique et en Suisse pour une visite de courtoisie le 8 novembre dernier. S.E. Ismat Jahan est récemment entrée en fonction et est également chef de mission du Bangladesh après des CE. Diplômée de l'Université de Dhaka en économie et titulaire d'un «Master of Arts in Law and Diplomacy» de l'Université Tufts aux Etats-Unis, S.E. Ismat Jahan a occupé différents postes au sein du ministère des Affaires étrangères à Dhaka et de la mission permanente auprès des Nations Unies à New York et à Genève. Entre 2005 et 2007, elle a été ambassadrice du Bangladesh à La Haye, puis ambassadrice et représentante permanente du Bangladesh auprès des Nations Unies à New York. L'ambassadrice et le directeur de la Chambre de Commerce se sont entretenus sur les opportunités économiques qu'offrent les deux pays, ainsi que le potentiel de collaboration entre les entreprises banglaises et luxembourgeoises.

11 novembre 2010**Visite de S.E. Diarmuid O'Leary, ambassadeur d'Irlande**

(de d. à g.) S.E. M. Diarmuid O'Leary, ambassadeur d'Irlande et Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce

Le 11 novembre dernier, Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, a reçu l'ambassadeur d'Irlande au Luxembourg. S.E. Diarmuid O'Leary est récemment entré en fonction au Grand-Duché, après avoir occupé différents postes au sein du Département des Affaires étrangères en Irlande et représenté son pays à Riyadh en Arabie Saoudite et à Berne, en Suisse. Lors de cette rencontre, les discussions ont porté sur les échanges économiques entre l'Irlande et le Luxembourg, déjà largement développés, ainsi que sur l'organisation de divers événements à la Chambre de Commerce mettant en avant l'Irlande, durement touchée par la crise actuellement. Ainsi, des journées d'Opportunités d'Affaires en relation avec l'Irlande ont lieu tous les ans, à raison d'une par an. En 2007, la Chambre de Commerce avait participé au salon «Shop» à Dublin, dédié au secteur des produits alimentaires de détail. Elle y avait également organisé une bourse de contacts dans le cadre du projet européen Interreg IIIB.

11 novembre 2010

Trois lycéens récompensés par la Chambre de Commerce pour leurs connaissances en économie



Les gagnants du Lycée Classique de Diekirch ont été récompensés pour avoir répondu correctement au concours organisé par la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce a organisé le jeudi 11 novembre dernier, la remise des prix aux trois gagnants du quiz sur l'économie luxembourgeoise. Ce quiz avait été lancé par la Chambre de Commerce dans le cadre d'une présentation donnée aux élèves du Lycée Classique de Diekirch (LCD) sur les défis de l'économie du Luxembourg. Parmi les dix questions du quiz proposées aux élèves figuraient notamment des questions portant sur le pourcentage de la production de biens et services que le Luxembourg exporte, le rang que le Luxembourg occupe en matière de fonds d'investissements avec ses 2.000 milliards d'euros gérés, ce que l'on appelle le «Lëtzebuurger Modell» ou encore ce que l'économie luxembourgeoise représente en pourcentage au sein de la Grande Région. La remise a eu lieu sur le stand de la «Maison de l'Economie» dans le cadre de la Foire de l'Etudiant, à Luxexpo. Les trois gagnants désignés par tirage au sort et ayant répondu correctement à toutes les questions se sont vus remettre

leurs prix des mains de Paul Emering, directeur de la Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, en présence du directeur de leur lycée, Robert Bohnert et de Huber Bauler, directeur adjoint du lycée. Il s'agit de: Patricia Heinen, Annick Goffinet et Kevin Wammer.

« Lorsqu'un entrepreneur transmet son entreprise, il tourne la page qu'il a écrite.
Nous sommes là pour que son histoire se poursuive dans les meilleures conditions. »

Vous envisagez de transmettre votre entreprise? Pensez à anticiper ce moment important.
Nous vous aidons à en analyser les implications sur votre patrimoine personnel et familial ainsi que les dimensions fiscales et financières.

**BANQUE
DE LUXEMBOURG**

Transmission de patrimoine
Préparation de la retraite
Épargne et placements
Solutions de financement

www.banquedeluxembourg.com

À votre domicile ou dans l'une de nos agences, **rencontrez nos conseillers** ou contactez **Marc Ketter**, Responsable des services aux entreprises, 49 924 3068



29 novembre 2010

Le rôle essentiel des PME mis en avant dans le cadre des Journées Création et Développement d'Entreprises



Visite de Joanna Drake, directrice UE pour la Promotion de la Compétitivité des PME, Commission européenne, DG Entreprises et Industrie à la Chambre de Commerce dans le cadre des Journées Création et Développement d'entreprises 2010



Joanna Drake, directrice UE pour la Promotion de la Compétitivité des PME, reçoit des mains de Paul Emering (au centre), directeur de la Luxembourg School for Commerce et en présence de Gérard Eischen, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce, le livre «Made in Luxembourg» qui présente 50 entreprises luxembourgeoises, qui de la petite entreprise au géant mondial de l'acier, contribuent toutes à façonner le visage économique du Grand-Duché



(de g. à d.) Joanna Drake, directrice UE pour la Promotion de la Compétitivité des PME, entourée de Tom Koener (Boucherie Brill), Jérôme Bloch (MyOfficialStory) Victor Rockenbrod (Rockenbrod Agence Immobilière) Gérard Eischen (Chambre de Commerce), Paul Emering (Chambre de Commerce), Bernadette Friederici (ministère des Classes moyennes), Robert Goeres (Goeres Horlogerie Sàrl) et Jan Glas (Guido & Glas) lors de la signature du Livre d'Or de la Chambre de Commerce

La directrice UE pour la Promotion de la Compétitivité des PME auprès de la Commission européenne, Joanna Drake, accompagnée de représentants du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, s'est rendue à la Chambre de Commerce dans le cadre des Journées Création et Développement d'entreprises (JCDE) 2010. Du 26 novembre au 9 décembre 2010, les JCDE ont permis à tous ceux qui veulent créer, reprendre ou développer une entreprise de rencontrer tous les acteurs-clés et de faire le plein d'informations. La promotion de l'esprit d'entreprise et l'encouragement à la création de nouvelles entreprises faisant partie d'une politique de diversification des activités économiques, Joanna Drake a saisi cette occasion pour se faire l'interprète de la politique communautaire et des initiatives dans le cadre du *Small Business Act (SBA)* de l'Union européenne. Adopté en juin 2008, le *SBA pour l'Europe* reflète la volonté de la Commission de reconnaître le rôle essentiel joué par

les PME dans l'économie européenne. Son objectif est d'améliorer l'approche générale en matière d'entrepreneuriat, d'ancrer le principe du «*think small first*» tant dans le processus législatif que dans le comportement des administrations, et de promouvoir la croissance des PME en les aidant à surmonter les problèmes qui continuent à entraver leur développement. Après signature du Livre d'or de la Chambre de Commerce, la délégation s'est réunie dans la salle plénière de la Chambre de Commerce. Paul Eme-

ring, directeur de la Luxembourg School for Commerce et Gérard Eischen, membre du comité de direction de la Chambre de Commerce, ont mis en exergue le rôle et les prérogatives des chambres consulaires du Grand-Duché, ainsi que les particularités entourant l'entrepreneuriat au Luxembourg. Madame Drake s'est ensuite entretenue avec une dizaine d'entrepreneurs issus de différents secteurs qui ont salué les initiatives visant à stimuler l'esprit d'entreprise, tout en réclamant une simplification admi-

nistrative accrue au niveau national et communautaire. La visite s'est terminée par une visite des locaux de la «Maison de l'Economie», qu'est la Chambre de Commerce, qui abrite notamment la Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce et l'Espace Entreprises, le guichet unique des entrepreneurs. ■

29 novembre 2010

Le Maroc, une économie à fort potentiel pour les entreprises luxembourgeoises

Suite à la mission économique que la Chambre de Commerce du Luxembourg a menée au Maroc au mois de juin 2009, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise au Maroc (www.ccbim.co.ma) a pris la relève en emmenant, en date du 29 novembre, quelque 30 représentants d'entreprises marocaines au Luxembourg dans le but de développer et de renforcer les relations commerciales bilatérales. Les représentants des secteurs des technologies de l'information et de la communication, de l'énergie, de la construction, de l'environnement, de la sidérurgie, des finances et de l'agroalimentaire ont pu s'informer sur le marché luxembourgeois et rencontrer leurs homologues luxembourgeois afin de mettre en évidence les potentiels de collaboration. Bien que les échanges commerciaux avec le Maroc restent à l'heure actuelle modestes en termes de valeur, se situant aux alentours de 6,5 millions EUR à l'exportation et se chiffrant à 61.000 EUR à l'importation en 2009, le Maroc présente de nombreuses opportunités pour les entreprises luxembourgeoises. Le Maroc peut, entre autres, constituer la porte d'entrée sur le marché africain pour les entreprises du Grand-Duché, qui pourront atteindre, notamment via le port de Tanger, plus d'1 million de consommateurs grâce à la proximité à d'autres marchés du continent africain.

Ayant affiché des performances économiques remarquables pendant les der-

nières années avec notamment un taux de croissance moyen du PIB de 5 % sur la période 2000-2009, le Maroc est actuellement en train de diversifier son économie. La mise en place de réformes par les autorités et les opérateurs publics vise au développement des infrastructures économiques pour renforcer la performance des secteurs traditionnels de l'économie et dynamiser les nouvelles niches à forte valeur ajoutée, tels que les secteurs des technologies de l'information et de la communication, de l'automobile et de l'aéronautique. Des programmes d'infrastructures de grande envergure ont été initiés par les pouvoirs publics, notamment pour ce qui est du développement du réseau autoroutier, de la construction de tramways, de ports

ainsi que de zones industrielles et touristiques. C'est dans le cadre du projet de construction du Tramway à Rabat que Kihn S.A., société luxembourgeoise spécialisée et mondialement reconnue dans l'étude d'appareils de voie de tramway et de chemin de fer, intervient dans l'aiguillage des rails. Grâce aux échanges entre les entreprises luxembourgeoises et marocaines, d'autres projets de collaborations sont susceptibles de se mettre en place prochainement.

Pour toute question relative à cet événement ou en relation avec le marché marocain, veuillez vous adresser au Département International de la Chambre de Commerce (international@cc.lu). ■



Bien que les échanges commerciaux restent encore faibles, le Maroc présente de nombreuses opportunités pour les entreprises luxembourgeoises

CALENDRIER JANVIER – MARS 2011

Janvier

9 – 13 Mission officielle en Algérie et Tunisie organisée par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre de Commerce

Février

7 – 9 Mission officielle dans les Pays du Golfe (Beyrouth, Abu Dhabi) organisée par Luxembourg for Finance

10 – 11 Salons Contact et Logistics Management Forum, et événement *b2fair* au Forum de l'Entreprise à Luxembourg

18 *Chinese New Year Reception* en coopération avec HKETO de Bruxelles (B)

28/2 – 4/3 Mission officielle au Vietnam organisée par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre de Commerce, dans le cadre de la visite d'État

Mars

1 – 5 Visite accompagnée au salon CEBIT à Hanovre (D)

8 – 11 Stand collectif à la MIPIM à Cannes (F)

13 – 17 Salon HORECATEL, Marche-en-Famenne (B)

20 – 24 Mission officielle en Turquie organisée par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et la Chambre de Commerce

FOIRES DE FEVRIER A AVRIL 2011

MULTISECTORIEL ET LOGISTIQUE

10.02.2011 – 11.02.2011

CONTACT ET LOGISTICS MANAGEMENT FORUM
Salon multisectoriel et logistique
Luxembourg (Luxembourg) – Tél.: +352 43 99 1

TECHNOLOGIE DIGITALE

01.03.2011 – 05.03.2011

CeBIT – Salon de la technologie digitale
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 511 89 0

SALON DE LA TECHNOLOGIE INDUSTRIELLE

04.04.2011 – 08.04.2011

HANNOVER MESSE 2011
Salon international de la sous-traitance
industrielle et de la construction légère
Hanovre (Allemagne) – Tél.: +49 511 89 0

05.04.2011 – 08.04.2011

Machine Outil – Salon des équipements
de l'industrie mécanique
Lyon (France) – Tél.: +33 144 31 53 15

05.04.2011 – 08.04.2011

INDUSTRIE LYON
Équipement industriel et fabrication,
Lyon, France – Tél.: +33 144 31 53 15

18 novembre 2010

Matchmaking Benelux: une première édition plus que réussie



Le 18 novembre dernier, la Chambre de Commerce et Luxembourg for Finance co-organisaient, à Bruxelles, l'événement *Doing Business in the Benelux, a driving economic zone in Europe*. L'objectif de cette journée était de rappeler les récents développements économiques et financiers dans les trois pays du Benelux et de présenter les opportunités de coopération entre les entreprises belges, néerlandaises et luxembourgeoises.

Après les présentations des trois régions belges et de l'économie néerlandaise, l'économie et la place financière du Grand-Duché ont été présentées par Carlo Thelen, chef du Département International de la Chambre de Commerce, et par Christian Welter, chargé de Communication auprès de Luxembourg for Finance.

Les orateurs ont démontré que la logistique, l'informatique, les écotecnologies et les énergies renouvelables, l'industrie agro-alimentaire, ainsi que la place financière luxembourgeoise représentent les secteurs moteurs du Benelux, le qualifiant ainsi de l'une des zones les

plus dynamiques du cœur de l'Europe. Le Luxembourg constitue, en outre, un site idéal pour tester le lancement de nouveaux produits et services, du fait de la forte concentration, sur un petit territoire, d'une population multiculturelle et avec un pouvoir d'achat élevé.

Les témoignages de sociétés actives en tant qu'exportateur ou investisseur dans un pays du Benelux ont donné un éclairage pratique sur les facteurs clés favorisant la réussite des affaires dans les trois pays, tout en tenant compte des particularités locales.

La conférence intitulée *Doing Business in the Benelux, a driving economic zone in Europe*, à laquelle a participé Joanna Drake, directrice en charge de la Promotion de la Compétitivité des PME, direction générale des entreprises et de l'industrie auprès de la Commission européenne, envoyée spéciale adjointe pour les PME, a permis de mettre en avant les points forts et les particularités des trois pays.

L'après-midi, le Benelux Matchmaking, une séance de rencontres b2b rassemblant les entreprises des trois

pays, a été organisée par les partenaires belges, luxembourgeois et néerlandais de l'Enterprise Europe Network, le plus grand réseau de support au développement international des entreprises. Plus de 120 entreprises des trois pays, actives dans des secteurs tels que le transport et la logistique, les services, notamment financiers, le tourisme, l'alimentaire et l'ICT ont participé à l'événement. Au total plus de 450 rendez-vous d'affaires ont été organisés entre les entreprises belges, luxembourgeoises



et néerlandaises souhaitant développer des partenariats. ■

22 novembre 2010

Participation record aux séminaires LFF à Milan



Avec 300 participants locaux, le roadshow organisé le 22 novembre à Milan par Luxembourg for Finance, en collaboration avec la Camera di Commercio Italo-Lussemburghese à Luxembourg (CCIL), a rencontré un intérêt hors du commun. Une délégation forte de plus d'une centaine de représentants de la place financière luxembourgeoise, présidée par le ministre des Finances Luc Frieden, a illustré combien les liens entre les places financières luxembourgeoise et milanaise sont déjà étroits et combien l'intérêt à les développer encore davantage est grand.

Le séminaire a été ouvert par le directeur général de la Chambre de Commerce luxembourgeoise, Pierre Gramagna, qui a donné un bref aperçu des liens historiques qui existent entre le Luxembourg et l'Italie. Dans son dis-

cours fort remarqué, le ministre Luc Frieden a souligné, entre autres, que le Luxembourg est un partisan convaincu de la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux telle que stipulée dans les Traités de Rome et qu'il s'opposerait vigoureusement à toutes initiatives protectionnistes d'Etats membres de l'Union européenne visant à empêcher des concurrents d'accéder à leurs marchés nationaux. Jean-Jacques Picard, secrétaire général de Luxembourg for Finance, a expliqué dans son exposé que la place financière luxembourgeoise a plutôt bien résisté à la crise et pourquoi de grandes initiatives réglementaires communautaires comme les Directives UCITS IV et AIFM constituent de véritables opportunités pour la place.

Les participants se sont ensuite répartis sur quatre sessions parallèles dédiées notamment aux produits et services que la place financière luxembourgeoise peut offrir aux investisseurs italiens au niveau de la gestion de fortune, des fonds d'investissement, de la réassurance et de la Bourse de Luxembourg. Le déjeuner-buffet qui clôturait la manifestation offrait l'occasion de nouer de nouveaux contacts et d'approfondir les relations d'affaires existantes.

(Communiqué par LFF) ■

FINANCEMENT ET IMMOBILIER

22.02.2011 – 24.02.2011

FACILITY MANAGEMENT
Salon et conférence
Francfort/Main (Allemagne) – Tél.: +49 711 61946 0

08.03.2011 – 11.03.2011

MIPIM – Salon international de l'immobilier
Cannes (France) – Tél.: +33 141 90 44 00

INVESTISSEMENT

18.03.2011 – 20.03.2011

INVEST – Le salon de l'investissement,
pour institutions et particuliers
Stuttgart (Allemagne) – Tél.: +49 711 18560 0

CONSTRUCTION

10.02.2011 – 13.02.2011

BAUEN & WOHNEN SALZBURG
(avant AUSTROBAU)
Salon international de la construction, du design
intérieur et des économies d'énergie
Salzbourg (Autriche) – Tél.: +43 662 4477 0

15.02.2011 – 18.02.2011

BLUEBAT – Salon Performance du Bâtiment
et Construction Durable
Lyon (France) – Tél.: +33 478 17 63 23

17.02.2011 – 20.02.2011

BAUEN & ENERGIE WIEN
Salon de la construction, de la rénovation,
du financement et des économies d'énergie
avec pour thème central: protection
de l'environnement
Vienne (Autriche) – Tél.: +43 1 72720 0

24.02.2011 – 06.03.2011

BATIBOUW – Salon international des matériaux
de la construction, de la rénovation et
du design d'intérieur
Bruxelles (Belgique) – Tél.: +32 266 31 400

05.04.2011 – 08.04.2011

THERMIC – Salon International des
Equipements Thermiques
Lyon (France) – Tél.: +33 144 31 53 15

15.04.2011 – 18.04.2011

SALON HABITAT & JARDIN
Chambéry (France) – Tél.: +33 479 62 22 80

27.04.2011 – 01.05.2011

TURKEYBUILD – Salon international de la
construction, des matériaux de construction
et de la technologie
Istanbul (Turquie) – Tél.: +90 212 2667070

ELECTROTECHNIQUE

16.03.2011 – 19.03.2011

METALL MÜNCHEN
Salon professionnel européen du traitement
des métaux dans l'industrie et l'artisanat
Munich (Allemagne)
Tél.: +49 89 94955 0

ENVIRONNEMENT ET ENERGIES RENOUVELABLES

10.02.2011 – 12.02.2011

CEP CLEAN ENERGY & PASSIVEHOUSE
Salon international de l'énergie renouvelable
et de la maison passive
Stuttgart (Allemagne) – Tél.: +49 7121 3016 0

15.02.2011 – 18.02.2011

RENEWABLE ENERGY EXHIBITION
Salon des Energies Renouvelables
Lyon (France) – Tél.: +33 478 17 63 23

25.02.2011 – 27.02.2011

GEBÄUDE.ENERGIE.TECHNIK.
Salon de l'énergie, de la reconstruction
et de la construction
Fribourg (Allemagne) – Tél.: +49 761 7037 0

01.03.2011 – 03.03.2011

ECOBUILD & FUTUREBUILD
Salon international du design,
de la construction et de l'environnement
Londres (Grande-Bretagne)
Tél.: +44 20 7763 5929

HORECA**09.02.2011 – 11.02.2011**

FRESHCONEX
Salon international des produits frais
Berlin (Allemagne) – Tél.: +49 30 3038 0

13.03.2011 – 17.03.2011

HORECATEL 2011
Marche-en-Famenne (Belgique)
Tél.: +32 84 340 800

18.03.2011 – 23.03.2011

INTERNORGA
Salon international de l'hôtellerie,
de la restauration, de la cuisine de collectivité, de
la boulangerie et de la pâtisserie
Hambourg (Allemagne) – Tél.: +49 40 3569 0

20.03.2011 – 23.03.2011

SERBOTEL
Salon de l'hôtellerie
Nantes (France) – Tél.: +33 240 52 08 11

10.04.2011 – 13.04.2011

Hotel & Gast Wien
Salon de l'hôtellerie, des restaurants,
des cafés et des traiteurs
Vienne (Autriche) – Tél.: +43 1 72720 0

29.04.2011 – 08.05.2011

Salon des vins et de la gastronomie
Paris (France) – Tél.: +33 176 77 11 11

LOGISTIQUE**08.02.2011 – 10.02.2011**

LOGIMAT – Salon international
de la distribution et des systèmes de gestion des
flux de matériel et d'information
Stuttgart (Allemagne) – Tél.: +49 89 32391 253

05.04.2011 – 08.04.2011

MOTEK FRANCE
Salon du stockage et de la logistique
Lyon (France) – Tél.: +33 1 44 31 53 15

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine
Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom
Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.
Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an
Frau Andreja Wirtz, Tel.: (+352) 42 39 39-360.

La Chambre de Commerce se tient à la disposition
des entreprises luxembourgeoises intéressées
par la documentation sur les foires et salons
pour consultation sur place. Pour tout renseignement
complémentaire, veuillez contacter
Mme Andreja Wirtz, Tél.: (+352) 42 39 39-360.

9-13 janvier 2011

Mission de promotion économique en Algérie et en Tunisie



La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en étroite collaboration avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et les agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, organise, du 9 au 13 janvier 2011, une mission de promotion économique en Algérie et en Tunisie.

Cette mission sera présidée par Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, qui fera une première étape dans la ville d'Alger en Algérie (du 9 au 11 janvier 2011). Un séminaire sera organisé le 10 janvier et sera suivi d'une réception offerte par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

L'Algérie est un pays dont l'économie reste dominée par les hydrocarbures. Ce secteur représente près de 60 % des revenus de l'Etat et plus de 95 % des produits provenant des exportations. Grâce à ses ressources en gaz naturel, l'Algérie se positionne en 4^e position mondiale des exportateurs de gaz. Même si l'Algérie a été touchée par la crise économique, elle dis-

pose aujourd'hui d'un stock de devises évalué à près de 150 milliard de dollars. Depuis les années 1990, l'Algérie s'est engagée dans une libéralisation de son économie et promeut surtout des investissements en dehors du secteur de l'énergie. En outre, la privatisation du secteur bancaire a eu un impact positif sur les domaines de la construction et du commerce.

La mission économique se poursuivra à Tunis (12 janvier 2011). La Tunisie occupe le premier rang parmi les pays d'Afrique du Nord dans le classement *Doing Business* établi par la Banque mondiale en 2010. Après certaines réformes entreprises en vue de la convertibilité du dinar, de la libéralisation commerciale et de l'amélioration des performances bancaires, le Gouvernement poursuit actuellement sa politique de privatisation afin de renforcer la compétitivité de son économie. Les secteurs des télécommunications et du transport connaissent une forte expansion, basée sur l'amélioration des infrastructures et la privatisation des secteurs.

Lors de cette mission multisectorielle, la Chambre de Commerce offrira aux sociétés luxembourgeoises la possibilité d'entrer en contact avec des sociétés locales en Algérie et en Tunisie. Pour cette mission, chaque entreprise est libre de choisir une, voire les deux destinations. ■

Pour de plus amples informations:
Département International de la Chambre de Commerce
Personnes de contact: Viviane Hoor/Daniel Sahr
Tél.: (+352) 42 39 39-315/313 – E-mail: international@cc.lu

27-30 mars 2011

Lisbonne: un stand commun à la foire Alimentaria & Horexpo

Comme elle le fait depuis plusieurs années, la Chambre de Commerce Luso-Belgo-Luxembourgeoise de Lisbonne participera à la plus grande foire alimentaire et Horeca de la Péninsule ibérique, Alimentaria & Horexpo 2011, du 27 au 30 mars 2011, avec un stand commun regroupant diverses entreprises belges et luxembourgeoises.

La Chambre de Commerce Luso-Belgo-Luxembourgeoise se propose d'organiser votre participation, celle-ci comprenant:

- stand individuel (contigu ou non à notre stand commun de la Chambre de Commerce Luso-Belgo-Luxembourgeoise),
- catalogues ou produits sur notre stand commun,
- avec ou sans la présence de vos délégués,
- votre voyage, votre séjour, vos contacts, vos visites.

Des aides financières des régions sont disponibles sous certaines conditions. ■



Pour de plus amples informations, pour vous préinscrire ou pour vous inscrire:

Câmara de Comércio Luso-Belga-Luxemburguesa

Av. Duque d'Ávila, 203-5.º-1050-082 Lisboa

Tél.: (+351) 213 152 502/03 – Fax: (+351) 213 547 738

E-mail: vera.carvalheira@cclbl.com

www.cclbl.com ou www.cclbl.com/Alimentaria_2011-Informationes.htm

6-10 novembre 2010

CeBIT Bilişim Eurasia: plus de 80 entreprises au b2fair à Istanbul

Après un premier événement lors du salon TurkeyBuild en mai 2010, le réseau international b2fair avait à nouveau mis en place une plate-forme de rencontres professionnelles en Turquie à l'occasion du salon CeBIT, le salon de référence en technologies de l'information et de la communication de la région eurasiennne, organisé par Deutsche Messe Worldwide, Hannover Fairs Interpro International Fairs Inc.

85 entreprises venues de 9 pays, notamment le Luxembourg, la Belgique, la Corée, la Bulgarie, l'Espagne, la Macédoine et la Serbie, ont ainsi rejoint la première bourse de coopération b2fair aux salons CeBIT Eurasia Bilişim et Broadcast, Cable & Satellite Eurasia qui se sont déroulés du 6 au 10 octobre dernier à Istanbul.

■ Un nouveau concept pour l'édition 2011

Ce premier événement de matchmaking b2fair aux salons CeBIT Bilişim Eurasia et Cable, Broadcast & Satellite Eurasia, ayant connu un vif succès, une deuxième édition est d'ores et déjà prévue l'année prochaine.

Les deux salons professionnels seront à nouveau organisés simultanément à Istanbul du 6 au 9 octobre 2011. L'accent sera davantage mis sur l'espace *Business World* et les solutions développées pour les professionnels du secteur des technologies de l'information, du secteur public, ainsi que de la recherche et développement. ■

Les salons en chiffres:

- 1.066 exposants de 16 pays
- 131.318 visiteurs professionnels au salon CeBIT Bilişim Eurasia
- 63.849 visiteurs professionnels au salon Cable, Broadcast & Satellite Eurasia
- 19.158 m² de surface d'exposition
- 85 entreprises de 9 pays participant au b2fair, dont 49 entreprises turques
- 314 contacts professionnels organisés par le b2fair.

16 novembre 2010

b2fair: Avans Hogeschool rejoint le réseau b2fair



Avec la signature du contrat b2fair par Ingrid Wessels (Avans Hogeschool) et Sabrina Sagromola (b2fair), le réseau des partenaires officiels du b2fair s'élargit aux Pays-Bas

Le 16 novembre 2010, l'Avans Hogeschool, Université des Sciences Appliquées, de 's-Hertogenbosch aux Pays-Bas, a rejoint le réseau des partenaires officiels b2fair. La signature du contrat officiel a eu lieu dans le cadre d'un séminaire organisé pour présenter le concept b2fair aux professeurs, étudiants et entrepreneurs néerlandais. Une soixantaine de personnes a assisté à la présentation donnée par Niels Dickens, b2fair Project Manager et la session de questions-réponses qui a suivi la présentation a confirmé l'intérêt que les participants portaient au concept b2fair.

Créé en 2004, le concept b2fair – Business to fairs® combine les atouts d'une foire traditionnelle avec les avantages d'une bourse de contact internationale. De plus, le concept b2fair permet d'organiser chaque année une quinzaine d'événements de match-



activa naturstrom: l'énergie écologique, économique et flexible pour les entreprises

Issue à 100% de sources d'énergie renouvelables et certifiée «Guarantee of Origin», **activa naturstrom** est une formule énergétique spécialement conçue pour les clients professionnels et industriels qui pourront choisir leur mix énergétique selon leurs besoins et préférences.

Disponible à un prix intéressant, **activa naturstrom** permet aux professionnels de réduire leur bilan de CO₂ et ainsi préserver l'environnement.

Energy for today. Caring for tomorrow.

enovos.eu



making. Pour ce faire, *b2fair* dispose d'un réseau de partenaires officiels et associés en Europe et dans le monde qui assurent la promotion des événements de matchmaking dans leurs régions ou pays respectifs et qui accompagnent leurs entreprises lors des bourses de contacts organisées.

Au travers de sa filière *International Business & Languages*, l'Avans Hogeschool attache une grande importance à l'internationalisation des entreprises. Chaque semestre, de nombreux projets sont mis sur pied en collabo-

ration avec des entreprises afin que le monde des affaires s'intègre naturellement dans le cursus des études. Par le biais de ces projets mis en place dans le cadre de leurs études, les étudiants sont ainsi amenés à soutenir les entreprises dans leurs démarches à l'international, que ce soit au travers de la réalisation d'études de marché, d'analyse des possibilités de lancement d'un produit sur un marché étranger ou encore de la recherche d'un partenaire commercial à l'échelle européenne ou internationale.

Le concept *b2fair*, en tant que mesure originale et efficace pour l'internationalisation des PME, peut être intégré parfaitement dans ces projets universitaires. D'une part, l'Université et les étudiants feront la promotion des événements auprès des entreprises néerlandaises; d'autre part, les étudiants auront la possibilité de développer des services pour les entreprises en y incluant le concept *b2fair*. De plus, des échanges avec les autres partenaires officiels seront mis en place pour stimuler davantage l'effet-réseau. ■

16 décembre 2010

REACH & CLP: quelles sont vos obligations actuelles et futures?

Le Helpdesk REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restrictions des substances CHimiques) & CLP (Classification, Etiquetage et Emballage des substances chimiques), un service du Centre de Recherche Public Henri Tudor, propose une séance d'information sur les dernières évolutions des règlements REACH et CLP, le jeudi 16 décembre 2010 de 13h30 à 18h, dans les locaux de la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Au cours de cette séance, les intervenants présenteront les points clés des règlements REACH et CLP en lien avec les obligations actuelles et futures des entreprises, notamment:

- un gros plan sur les procédures d'enregistrement et d'autorisation de REACH;
- la notification des substances chimiques à l'inventaire des classifications et des étiquetages avant le 3 janvier 2011: qui doit notifier? Comment notifier?
- les conséquences de ces deux règlements pour les utilisateurs en aval.

Cet événement est organisé en collaboration avec la Fedil-Business Federation Luxembourg et l'Europe Enterprise Network de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg. ■

Pour plus d'informations: www.reach.lu

Inscription gratuite mais obligatoire auprès de: Liliane Fisch

(Fedil – Business Federation Luxembourg)

E-mail: registration@fedil.lu

(Préciser dans l'objet du mail: «Séance Information REACH & CLP»)

Inscription jusqu'au 9 décembre 2010.

10-11 février 2011

Forum de l'Entreprise 2011: LA plate-forme de rencontres b2b dans la Grande Région

L'événement de matchmaking *b2fair* du Forum de l'Entreprise est une plate-forme de rencontres professionnelles qui vise à nouer de nouveaux contacts d'affaires qualifiés et à trouver des partenaires potentiels et à partager des expériences professionnell-

les au niveau transrégional. Par ailleurs, le forum offre aux entreprises la possibilité d'assister à de nombreux ateliers de travail thématiques.

En se basant sur le concept de renommée internationale *b2fair* – Business to Fairs® qui offre à la fois les

avantages d'une foire professionnelle et d'une plate-forme d'échanges d'affaires, la manifestation propose aux entreprises – aussi bien visiteurs qu'exposants – des rencontres d'affaires bilatérales à partir d'un catalogue en ligne contenant le profil détaillé de l'entreprise et

spécifiant le type de partenariat d'affaires souhaité.

Venant de Rhénanie-Palatinat, de Sarre, de Lorraine, de Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg, les entreprises participantes sont désireuses de développer leurs relations d'affaires avec des entreprises des régions limitrophes, ainsi qu'avec celles des autres pays européens. Les participations de délégations d'hommes d'affaires en provenance de Hongrie, d'Italie, de Pologne, de Bulgarie, de Roumanie, de Croatie, de Serbie et de Turquie sont également prévues et contribueront à souligner le caractère international de la manifestation.

■ **Contact 2011 – Le salon b2b des services aux PME et PMI**

Contact est l'unique rendez-vous b2b du Grand-Duché de Luxembourg dédié aux PME et PMI de la Grande Région. Se déroulant pour la 4^e fois consécutive dans les halls de Luxexpo, le salon est divisé en différents pavillons thématiques, abordant la création, la transmission et le développement des entreprises, le financement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), l'événementiel ainsi que les services aux entreprises.

Le salon offre aux participants 2 jours de rencontres à haute valeur ajoutée pour présenter leurs services à un public qualifié de décideurs, de dirigeants, de chefs d'entreprise, de cadres, d'entrepreneurs, de porteurs de projets ainsi que de professionnels indépendants.

■ **Nouveauté 2011: le Forum «LMF» dédié aux professionnels de la logistique**

Pour la première fois, le Forum de l'Entreprise accueille le Logistics Management Forum, qui se déroulera parallèlement au salon Contact. Le but de cette initiative est de réunir des dirigeants d'entreprises privées et publiques, institutions et organisations ayant un intérêt dans le secteur du transport et de la logistique dans l'objectif de proposer aux participants des opportunités de rendez-vous supplémentaires dans les secteurs liés à l'industrie du transport et de la logistique.

■ **b2fair: une plate-forme de rencontres exceptionnelle pour un networking professionnel performant**

Depuis son lancement en 2004, le concept *b2fair* a permis d'organiser avec succès plus de 50.000 rencontres d'affaires entre 7.500 participants de plus de 40 pays différents. Environ un tiers de ces premiers contacts d'affaires ont eu des issues fructueuses après le salon.

Parmi la vingtaine d'événements organisés annuellement par *b2fair*, le Forum de l'Entreprise est devenu un événement de renommée auquel, en 2009, ont participé plus de 300 entreprises représentées par près de 500 parti-

cipants venant de 14 pays différents: lors des deux journées de rencontres mises sur pied en 2009, plus de 3.200 rendez-vous d'affaires avaient eu lieu.

La 5^e édition du Forum de l'Entreprise sera organisée par la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg et Luxexpo, en étroite collaboration avec les partenaires officiels *b2fair* et les membres du réseau de soutien aux entreprises Enterprise Europe Network de la Commission européenne, ainsi que de nombreuses autres organisations partenaires nationales et régionales en Europe et dans le monde entier.

Contacts pour le *b2fair* Forum de l'Entreprise:

Unité de Coordination – *b2fair* Forum de l'Entreprise 2011

Siège principal *b2fair*, Luxembourg

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Sagramola, *b2fair* Management Board

Niels Dickens, responsable de Projet *b2fair*

Andreja Wirtz, assistante de Projet *b2fair*

Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: b2fair@cc.lu

www.b2fair.com/forumentreprise2011



BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce
Enterprise Europe Network –
Luxembourg**

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société italienne, spécialisée dans la production de boissons, recherche des distributeurs pour une nouvelle boisson douce basée sur des ingrédients issus de l'agriculture biologique (EEN-20101116005)
- 2 Hôtel thermal hongrois recherche des intermédiaires de commerce lié au tourisme (EEN-20101109059)
- 3 Société slovène, spécialisée dans la recherche et le développement biotechnologiques, recherche des intermédiaires commerciaux (EEN- 20101105004)
- 4 Société italienne, spécialisée dans la production et la commercialisation de café et de thé, recherche un intermédiaire spécialisé dans le secteur du café (EEN-20101027014)
- 5 Société française, spécialisée dans la vente en gros de produits alimentaires, recherche de nouveaux fournisseurs et propose ses services comme distributeur en France (EEN-20101103031)
- 6 Société hongroise propose ses services en traduction, communication et études de marchés (EEN-20101022)
- 7 Société syrienne, faisant partie d'un groupe de plusieurs sociétés produisant des gaz médicaux et industriels pour les marchés locaux, s'occupe des appels d'offres internationaux en Syrie, ses clients étant principalement des sociétés pétrolières, des raffineries et des compagnies gazières, propose ses services comme agent exclusif aux sociétés étrangères pour répondre à des appels d'offres en Syrie (EEN-20101025)
- 8 Société pakistanaise, spécialisée dans la production et l'exportation d'articles de sport, recherche des distributeurs (EEN-20101026)

- 9 Société polonaise, fournissant un large éventail de services (construction et soudage de l'acier, fabrication de pièces de rechange pour tous types de machines, rénovation et travaux de régénération jusqu'au montage, démontage et déplacement des appareils, machines, lignes de production etc.), propose et recherche des services d'intermédiaires commerciaux et des accords de production réciproques (EEN-20101118)
- 10 Société britannique, produisant une vaste gamme de savons faits main en utilisant des huiles essentielles et naturelles, recherche des fournisseurs d'huiles naturelles et essentielles (EEN-20101101035)

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Décembre 2010 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____

Numéro au RCS: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6

7 8 9 10

Date: _____

Signature: _____

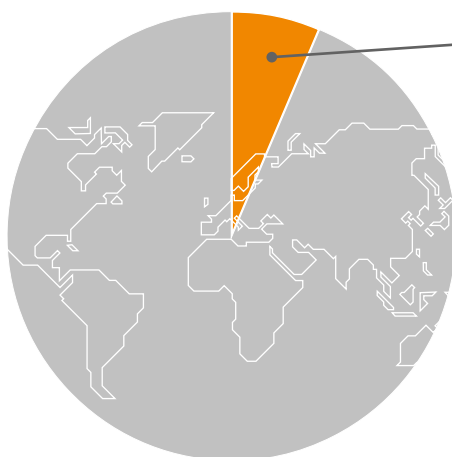
Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu



1.382 entreprises
ouvertes à de nouveaux
marchés

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

AFFAIRES HORS EUROPE

AFFAIRES EUROPÉENNES

(+352) 42 39 39 – 310

(+352) 42 39 39 – 360

world@cc.lu

europe@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Textes européens publiés du 20 octobre 2010 au 20 novembre 2010

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de

nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

Décisions publiées du 20 octobre 2010 au 20 novembre 2010

1	2010/624/UE	Décision de la BCE relative à la gestion des opérations d'emprunt et de prêt conclues par l'Union dans le cadre du mécanisme européen de stabilisation financière
2	2010/693/UE	Réduction des émissions de composés organiques volatils

Directives publiées du 20 octobre 2010 au 20 novembre 2010

3	2010/66/UE	Remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur des assujettis qui ne sont pas établis dans l'Etat membre du remboursement mais dans un autre Etat membre
4	2010/63/UE	Protection des animaux utilisés à des fins scientifiques
5	2010/64/UE	Droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales

Règlements publiés du 20 octobre 2010 au 20 novembre 2010

6	913/2010	Réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif
7	996/2010	Enquêtes et prévention des accidents et des incidents dans l'aviation civile
8	983/2010	Mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile
9	1031/2010	Mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Décembre 2010 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____

- 1 2 3 4 5 6
 7 8 9

**Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg**
 Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26
 E-mail: een@cc.lu

LOGISTICS MANAGEMENT FORUM

JOIN THE WORLDWIDE LOGISTICS
AND SUPPLY CHAIN EXPERTS

LOGISTICS
MANAGEMENT
FORUM
2011
10-11.02



For further information visit our site
www.lmf.lu



**BENEFIT FROM THE 2 EVENTS BUT BOOK JUST 1 BOOTH
ON WWW.CONTACT-ENE.LU OR WWW.LMF.LU**

**10-11 FEB. 2011
LUXEXPO EXHIBITION CENTRE**

contact

Your Entrepreneurial Networking Event

**THE B2B SHOW
FOR SERVICES
TO SME AND SMI**



For further information visit our site
www.contact-ene.lu



LSC-Foire de l'étudiant

La «Maison de l'Economie»: A la découverte de l'économie luxembourgeoise et de ses secteurs dynamiques



Pour la troisième fois consécutive la Chambre de Commerce, en coopération avec les fédérations et les groupements professionnels, était présente avec son stand «Maison de l'Economie» à la Foire de l'Etudiant qui s'est déroulée du 11 au 12 novembre à Luxexpo au Kirchberg. L'objectif de ce stand était d'informer les visiteurs sur les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise, l'emploi dans ces secteurs ainsi que les diverses perspectives professionnelles qui y existent. A travers de nombreuses actions, les acteurs du stand ont sensibilisé les élèves aux perspectives de carrières professionnelles du secteur privé et leur ont fait découvrir le monde de l'économie luxembourgeoise.

Un accent important était également mis sur la création d'entreprise.

La «Maison de l'Economie» a permis au public intéressé de saisir l'opportunité d'entrer en contact direct avec des experts du terrain et de s'entretenir avec eux. L'Institut de Formation Bancaire Luxembourg (IFBL), l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL) et l'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissements (ALFI) ont fourni des informations relatives au secteur bancaire et financier. La profession de réviseur d'entreprises ainsi que la diversité des professions présentes dans des cabinets multidisciplinaires ont été exposées par l'Institut des réviseurs d'entrepri-

ses (IRE). Enfin, l'Ordre des Experts-Comptables (OEC) a informé sur les multiples facettes du métier d'expert-comptable. Etait également présente la «FEDIL, Business Federation Luxembourg» qui avait pour objectif de familiariser les visiteurs avec l'industrie, la construction et les services. La Confédération Luxembourgeoise du Commerce (clc) a apporté tous les renseignements sur les métiers du commerce, de la grande distribution, de la logistique, du marketing, de la publicité et des transports. La Hochschule für Ökonomie und Management (FOM) a présenté ses filières d'études dans le domaine du Management.

Le stand de la Chambre de Commerce a attiré un public nombreux grâce aux interventions des *guest-speakers* issus de différents secteurs économiques. Une place de choix était consacrée aux offres des stages, proposées par la Fédération des Jeunes Dirigeants d'Entreprise de Luxembourg (FJD), et destinées aux étudiants qui souhaitent s'initier aux pratiques professionnelles en entreprise. Différentes actions de la FJD ont ciblé la construction de l'avenir professionnel des jeunes. Ainsi, un *photoshooting* a permis aux étudiants de se procurer une photo d'identité pour leur curriculum vitae, ainsi que des cartes de visite. L'organisation d'entretiens d'embauche simulés était l'une des nouveautés cette année.

Par ailleurs, la Chambre de Commerce a organisé un concours s'adressant aux étudiants désireux de poursuivre des études d'enseignement supérieur dès l'année académique 2011/2012.

Parmi les prix mis en jeu: des bourses d'études ainsi que des iPods, qui seront remis aux heureux gagnants lors du tirage au sort qui se déroulera au cours de ce mois de décembre. Quelque 200 étudiants ont participé à ce concours.

Prochain rendez-vous avec la «Maison de l'Economie» à la Foire de l'Etudiant 2011.

«Management d'entreprise pour cadres et dirigeants»: Lancement de la 5^e promotion au mois de janvier 2011

La Luxembourg School for Commerce (LSC) et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), en étroite coopération avec HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège, lanceront à partir du 20 janvier 2011 pour la cinquième fois le cycle de formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants» qui est un programme de perfectionnement à la gestion et d'appui au développement des entreprises. Cette formation cible les acteurs qui sont décisionnaires ultimes de leur entreprise, à savoir les dirigeants de PME/PMI et cadres ou futurs cadres qui ont déjà une expérience professionnelle confirmée.

La formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants» vise à dépasser largement la transmission de connaissances pour favoriser l'application des techniques managériales dans le concret de l'activité professionnelle des participants. Pour y arriver, le candidat est amené à travailler individuellement ou en groupe sur un projet d'entreprise traitant une problématique en lien direct avec sa situation de travail et celle de son entreprise. Dans la réalisation de ce projet d'entreprise, le candidat est accompagné par un coach, véritable expert professionnel qui conduit le manager à trouver lui-même les réponses aux questions qu'il se pose ou aux problématiques qu'il rencontre.

Les objectifs affichés sont clairs: mieux comprendre les orientations stratégiques de son entreprise et les relayer efficacement dans leur mise en œuvre, acquérir les techniques opérationnelles de la gestion d'entreprise et savoir les utiliser, découvrir l'étendue des responsabilités d'encadrement pour progresser dans l'entreprise et partager de nouvelles idées, et accroître ainsi sa créativité.

Le programme est composé de 7 modules couvrant des matières importantes pour une bonne gestion d'entreprise comme le management stratégique de l'entreprise, le marketing, l'analyse comptable et la gestion financière, les techniques managériales, la gestion des

ressources humaines ainsi que l'environnement juridique de l'entreprise.

La formation est donnée en français. Le droit d'inscription s'élève à 3.250 EUR, supports de cours, docu-

mentation, déjeuners et séances de coaching d'une durée totale de 8 heures inclus.

Pour de plus amples renseignements sur le détail du programme de formation, consultez le site web www.lsc.lu ou contactez:

Luxembourg School for Commerce – Muriel Morbé
7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg
Tél.: (+352) 42 39 39-235 – E-mail: muriel.morbe@lsc.lu

tempo-team

interim | inhouse services | search & selection | hr services | professionals



Tempo-Team
une approche alternative de l'intérim,
du recrutement et des services.

Tempo-Team Luxembourg S.A.
5, place de la Gare,
L-1616 Luxembourg
Tel: +352 49 98 70
Fax: +352 40 49 59

www.tempo-team.lu

27 janvier 2011

Invitation au «workshop pour tuteurs en entreprise»



La réforme de la formation professionnelle vient d'entrer en vigueur pour 19 professions phares. Afin de familiariser un maximum de patrons, formateurs et tuteurs avec la formation professionnelle et ses spécificités liées à la réforme d'une part, et afin de recueillir les premiers retours d'expérience concernant les nouvelles formations d'autre part, la Luxembourg School for Commerce organise un «workshop pour tuteurs en entreprise» lors duquel seront abordés les sujets suivants:

- Points saillants de la réforme de la formation professionnelle;
- Cadre réglementaire de la réforme de la formation professionnelle;
- Opportunités et défis pour l'entreprise;
- Formation pour tuteurs;
- Formation patronale collective (commerce).

La manifestation aura lieu le jeudi 27 janvier 2011 de 16h00 à 18h00 et se déroulera dans les locaux de la Chambre de Commerce, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg – Kirchberg (Parking souterrain).

Pour de plus amples informations,
veuillez contacter la Luxembourg School for Commerce:
Iris Hoffelt – Conseillère en formation
Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: iris.hoffelt@lsc.lu

Workshop Tuteurs en entreprise • remplissez le coupon ci-dessous en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Souhaite participer au workshop pour tuteurs en entreprise

Souhaite recevoir des informations complémentaires

Date: _____

Signature: _____

Luxembourg School for Commerce

Iris Hoffelt

L-2981 Luxembourg

Fax: (+352) 42 39 39-820 – E-mail: iris.hoffelt@lsc.lu

Cycle de formation modulaire: «Initiation aux métiers de la communication au Luxembourg»

La Luxembourg School for Commerce (LSC), en étroite coopération avec MarkCom (Fédération luxembourgeoise des agences-conseils en communication), lancera à partir du jeudi 3 février 2011 pour la deuxième fois une formation d'initiation aux différents métiers de la communication au Luxembourg.

L'objectif prioritaire de cette formation consiste à conférer aux participants les acquis de base considérés comme indispensables pour travailler dans un service de communication d'une entreprise, tant sur le plan technique avec les notions de base du marketing et de la communication, que sur le plan pratique avec notamment des éléments d'information concernant le fonctionnement d'une agence de communication.

Cette formation est composée de quatre modules. Vous pouvez vous ins-

crire à ces quatre modules ou à l'un ou l'autre module séparément. Les personnes ayant participé aux quatre modules peuvent se soumettre à un contrôle des connaissances qui aura lieu vendredi 1^{er} juillet 2011 à 17.00 heures. Le droit d'inscription pour les quatre modu-

les s'élève à 900 EUR (documentation incluse). Le droit d'inscription pour le module A s'élève à 200 EUR, pour le module B à 300 EUR, pour le module C à 250 EUR et pour le module D à 250 EUR (documentation incluse).



Pour de plus amples informations, contactez Muriel Morbé
Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: muriel.morbe@lsc.lu – www.lsc.lu

Programme	Intervenant	Date	Horaire
Module A: La communication au Luxembourg 1) Warm-up 2) La communication publicitaire 3) Les médias 4) Les fédérations et organisations	Claude Nesser, Binsfeld, directeur	Jeudi – 03/02/2011 Jeudi – 17/02/2011	14.00 – 18.00 heures 14.00 – 18.00 heures
Module B: Les bases du marketing 1) La genèse du marketing contemporain 2) Optique consommateur et études de marché 3) Le marketing stratégique 4) Le marketing opérationnel 5) Key performance indicators	Carlo Kissen, Quest, directeur	Jeudi – 10/03/2011 Samedì – 12/03/2011 Jeudi – 24/03/2011 Samedì – 26/03/2011	14.00 – 18.00 heures 08.00 – 12.00 heures 14.00 – 18.00 heures 08.00 – 12.00 heures
Module C: La communication en pratique 1) Service interne vs. agence externe 2) Types d'agences 3) Les métiers en agence 4) Les structures opérationnelles 5) Les travaux en agence	Claude Muller, Comed, directeur	Jeudi – 28/04/2011 Jeudi – 05/05/2011 Jeudi – 12/05/2011	14.00 – 18.00 heures 14.00 – 18.00 heures 14.00 – 18.00 heures
Module D: Comprendre le client 1) La négociation commerciale 2) Les besoins des clients 3) La gestion du projet 4) Les techniques de présentation	Eric Hieronimus, INDR, responsable	Vendredi – 10/06/2011 Samedì – 11/06/2011 Samedì – 18/06/2011	14.00 – 18.00 heures 08.00 – 12.00 heures 08.00 – 12.00 heures

Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC)

Livret présentant les mesures d'aide à la formation

Aides à la formation en entreprise, congés payés spéciaux, mesures agissant sur l'organisation du temps de travail ... Les dispositifs de soutien à la formation continue sont nombreux. Pour faciliter la tâche aux bénéficiaires, l'INFPC vient de publier un livret qui définit et explique le fonctionnement de chaque dispositif. A qui s'adressent-ils? Quelles sont les conditions d'accès? Sous quelle

forme se présente la contrepartie publique? Voici un échantillon des questions clés qui constituent le canevas de ce premier numéro de la nouvelle collection «La formation, ça marche!».

Chaque mesure d'aide est introduite par un exemple: De quel soutien financier peut bénéficier la restauratrice Maïté pour la formation des ses salariés? Est-ce que Pierre, qui prépare actuellement son brevet de maîtrise, peut pré-

tendre à un congé formation? Que doit faire Mercedes, de nationalité espagnole, pour obtenir un congé linguistique? En fin de document, un tableau synthétise les différents dispositifs.

A travers sa nouvelle collection «La formation, ça marche!», dont le rythme de parution sera d'un à deux ouvrages par an, l'INFPC souhaite contribuer à la vulgarisation de thèmes liés à la formation. ■

Le livret «Mesures d'aide à la formation» est gratuit et peut être commandé via le site www.laformationcamarche.lu ou par téléphone au (+352) 46 96 12-215

Accord signé le 18 novembre 2010

Coopération entre l'Université du Luxembourg et les CFL

En date du 18 novembre 2010, le directeur général Alex Kremer et le directeur François Jaeger ont signé au nom des CFL, un accord de coopération avec Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg pour approfondir les relations entre les deux partenaires.

La coopération comprend à part égales les trois piliers sciences, sciences appliquées, recherche et développement et enseignement. Elle est prévue notamment dans les domaines suivants:

- Des mémoires de fin d'études, comme les mémoires de Bachelor et de Master, mais aussi des mémoires

post-universitaires ainsi que des dissertations;

- Des travaux d'études conjointement encadrés, comme par exemple des stages et des semestres pratiques auprès des CFL. A ce niveau, l'évaluation de la satisfaction de la clientèle de l'entreprise ferroviaire pourrait faire l'objet du partenariat;
- Des projets de recherche et de développement notamment au niveau de la construction d'ouvrages en acier ou en béton. Compte tenu de l'intention de l'Université du Luxembourg de renforcer ses liens avec le secteur du transport par voie de chemin de fer, ce domaine gagnera en importance à l'avenir.

D'autres activités peuvent être prévues pour cultiver le patrimoine industriel et social des transports comme, par exemple, des visites et des présentations d'installations ferroviaires.

Ces activités conjointes futures permettront également de mieux promouvoir les métiers de l'ingénierie en général. ■



© Michel Gammart/Université du Luxembourg

(de g. à d.) Le directeur général des CFL, Alex Kremer, et le recteur Rolf Tarrach (assis) ainsi que le doyen Paul Heuschling, Jenny Hallen-Hedberg, le directeur des CFL François Jaeger, Danièle Waldmann et le vice-recteur Lucien Kerger



PROGRAMME DE FORMATION JANVIER-FÉVRIER 2011

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT, LEADERSHIP ET GESTION DES ÉQUIPES			
S Menez vos différents entretiens de management avec succès	19 et 20.01.2011	8.30 – 17.00 heures	420 €
S Piloter son entreprise avec efficacité	24.01.2011	8.30 – 12.30 heures	150 €
S La responsabilité sociétale de l'entreprise au regard de la norme ISO 26.000	24 et 25.01.2011	8.30 – 12.30 heures	420 €
S Von der Fach- zur Führungskraft	02 et 03.02.2011	8.30 – 17.00 heures	420 €
S Management Check-Up für Klein- und Mittelbetriebe: Welcher Weg zu welchen Zielen	08, 09.02 et 09.03.2011	8.30 – 17.00 heures	650 €
S Savoir gérer son équipe	14 et 15.02.2011	8.30 – 17.00 heures	450 €
MÉTIER DE LA FORMATION			
S Recueil et analyse des besoins en formation: Mieux construire son plan de formation	10 et 11.02.2011	8.30 – 17.00 heures	420 €
MARKETING, VENTE ET ACTION COMMERCIALE			
S Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, ...): Opportunités et enjeux pour votre entreprise	21.01.2011	18.00 – 19.30 heures	60 €
S Attitude ou rôle du technicien en clientèle	27.01.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
S Prospector, chercher et trouver de nouveaux clients	28.01.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
S Facebook: Optimisez votre communication professionnelle	18.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
MANAGEMENT DE LA QUALITÉ			
S Découvrir la norme ISO 9001: enjeux et bénéfice d'une démarche qualité	14.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
ACHAT, LOGISTIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL			
S Connaître et employer les Incoterms	09.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
S Toutes les facettes de la bonne organisation d'achat	14.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
ORGANISATION ET SECRÉTARIAT			
S Savoir gérer ses priorités	01.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
COMMUNICATION			
S Rhetorik: die Kunst eine Rede zu führen	31.01, 07.02 et 14.02.2011	18.30 – 21.00 heures	250 €
S Savoir-faire au téléphone	15 et 16.02.2011	8.30 – 17.00 heures	420 €
FISCALITÉ			
S Implications fiscales de la structure juridique de l'entreprise	27.01.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
S Déclaration de TVA	03.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
S Aides fiscales aux entreprises	10.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
DROIT			
S Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	09.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €
TIC			
S Référencement des sites Web	16.02.2011	8.30 – 17.00 heures	210 €

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Luxembourg School for Commerce

Siège: 7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg
T: (+352) 42 39 39-220

W: info@lsc.lu – www.lsc.lu
F: (+352) 42 39 39-820





Une centaine de participants s'étaient déplacés pour l'occasion

BusinessMentoring

Top départ pour la Promotion «Liz May»

Ce mardi 23 novembre, le programme BusinessMentoring a lancé sa première promotion d'entrepreneurs mentorés, sous le signe de la passion et du goût du challenge... des valeurs incarnées par Liz May, sportive de haut niveau et marraine de la Promotion. La soirée s'est déroulée sous le regard bienveillant d'Alain Aubut, vice-président du Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship Québec, venu spécialement du Canada pour l'occasion.

Rehaussée par la présence de Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme et ministre de l'Égalité des chances, de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Pierre Gramagna, directeur général de la Chambre de Commerce, la soirée a été animée avec dynamisme par Marie Gales, autour de quatre temps forts: témoignages et expérience de vie, découverte des huit mentorés et de leur parcours, rétrospective 2010 et Réseau de mentors à l'honneur.

La promotion a, en outre, été honorée de la présence d'une marraine d'exception: la championne de triathlon Liz

May, sacrée cinq fois meilleure sportive luxembourgeoise.

Compétences, défis, passion, prise de recul, ambition ... un vocabulaire commun à l'entreprise et au sport. Voilà le parallèle qu'a établi Liz May entre la gestion d'une carrière sportive et celle d'une carrière entrepreneuriale. Liz May a notamment relevé la difficulté de trouver un équilibre entre sa vie de sportive et d'universitaire. Expérience à l'appui... elle étudie, depuis 2004, le droit à l'Université de Copenhague: «l'un des plus grands défis que j'ai eu à relever dans ma vie!», confiait-elle.

De ce témoignage captivant, on retiendra encore que les deux traits communs aux sportifs de haut niveau

et entrepreneurs sont sans conteste la force de caractère et la volonté perpétuelle de se dépasser.

Et la force de caractère, ce n'est pas ce qui manque aux mentorés 2010: dynamiques, motivés, ambitieux et désireux d'apprendre de leurs aînés ... voilà ce qui anime les huit mentorés de la Promotion Liz May! Pierre Gramagna s'est d'ailleurs réjoui de constater que «le mentorat a séduit des entrepreneurs de toutes générations et tous domaines d'activité, comme en témoignent les vingt cinq mentors du Réseau et les huit mentorés présents à la soirée». Entrepreneurs dans l'âme, les mentorés ont été sélectionnés selon des critères précis par un jury composé de men-

tors agréés. Leur personnalité a bien entendu été décisive dans leur sélection, mais le choix du comité de mentors a surtout été motivé par la qualité de leur plan d'affaires, le potentiel de croissance de leur entreprise et leur vision entrepreneuriale.

Sur les huit entreprises, deux d'entre elles sont en phase de démarrage: la start-up Agilis Engineering, dirigée par Isabelle Saint Antoine, qui est spécialisée dans le recyclage et l'usinage industriel, et la start-up Homesystem, dirigée par Patrick Barbedor, qui est active dans le domaine de la domotique.

Quatre ont déjà passé le cap des cinq ans et sont en constante expansion. Parmi elles: l'entreprise Woodoptic Diffusion, fabricant et distributeur de lunettes de luxe, avec à sa tête Maurice Léonard; l'entreprise LS Lunch, dirigée par Laurent Sanders, spécialisée dans la fabrication de produits «lunch» et services traiteur; l'entreprise Boucherat S.à.r.l. et notamment son agence événementielle Luxballoon, dirigée par Sylvain Boucherat et spécialisée dans la vente et les décorations de ballons pour particuliers et professionnels; et enfin, l'entreprise Jway, dirigée par Jean-Marc Boueyrie, qui propose des solutions d'édition multilingues et intelligentes.

Quant aux deux dernières, elles sont le fruit d'une reprise: l'entreprise Architecture & Environnement, transmise à Jérôme Dubuisson, qui est active dans le domaine de la gestion de projets architecturaux, et l'établissement Paris-les-Bains, repris par Frédérique Andress, qui comprend plusieurs pôles d'activités, notamment l'hébergement pour curistes et la restauration.

Outre les mentorés qui sont aujourd'hui au cœur de la relation mentorale, la dynamique du programme est insufflée par son Réseau de mentors, aujourd'hui au nombre de 25.

«Avec le lancement du projet pilote de parrainage en 2009, le Réseau a débuté avec quelques chefs d'entreprise expérimentés, notamment Claude Faber et Roland Haber qui faisaient figure de pionniers de ce programme. Et puis, Claude et Roland nous ont fait partager la richesse de leur expérience, ce qui a attiré d'autres entrepreneurs», expliquait Rachel Gaessler, coordinatrice du programme.

Proposant une mise en perspective des évolutions du programme Busi-



La Promotion de mentorés 2010 accompagnée de ses 2 invités d'honneur. (de g. à d. debout): Alain Aubut – Réseau M Québec, Laurent Sander – LS Lunch, Patrick Barbedor – Homesystem, Maurice Léonard – Woodoptic Diffusion, Isabelle Saint Antoine – Agilis Engineering, Jean-Marc Boueyrie – Jway, Rachel Gaessler – coordinatrice BusinessMentoring, Liz May – marraine de la Promotion. (de g. à d. assis): Jérôme Dubuisson – Architecture et Environnement, Frédérique Andress – Paris-les-Bains, et Sylvain Boucherat – Luxballoon



Le Réseau de mentors et les partenaires du programme à l'honneur. (de g. à d. debout): Roland Haber, Raymond Munhowen, Marcel Goeres, Renaud Trouvé, Laurent Schonckert, Hervé Cros, la ministre Françoise Hetto Gaasch, David Barth, Daniel Rameau, Marcel Hetto, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, Candi Carrera, Christian Billon, Jérôme Grandidier, Pierandrea Amedeo, Xavier Buck et Rachel Gaessler. (de g. à d. assis): Alain Aubut, Liz May et Sharon March, mentor

nessmentoring, lancé 9 mois plus tôt, Rachel Gaessler n'a pas oublié de rappeler l'importance des échanges de bonnes pratiques avec ses partenaires francophones, notamment la Fondation de l'entrepreneurship à Québec, et la Chambre de Commerce de Paris qui a mis en place l'Institut du Mentorat Entrepreneurial.

Alain Aubut, le «grand frère» québécois, n'avait d'ailleurs pas hésité à faire le déplacement depuis le Canada et s'est dit «fier de constater que le potentiel du mentorat commence à être exploité au-delà du Canada». Rappelons qu'une cellule de mentorat a été créée en 2000 à Québec et a formé pas moins de mille cent mentors en dix ans!

Côté encadrement et cycle événementiel, en 2011, BusinessMentoring table sur des workshops thématiques réunissant mentors et/ou mentorés, des déjeuners mensuels du Réseau, des séances d'orientation pour aider les binômes à faire évoluer leur relation mentorale, mais aussi sur des activités ludiques. Un cycle de conférences publiques sera également mis en place et couplé à des séances d'information et de «speedmentoring», cette fois-ci à destination des futurs mentors et mentorés.

Côté sensibilisation, l'heure sera au renforcement de la campagne de communication et à l'intensification de la collaboration sur le terrain avec les partenaires du programme.

Notons qu'un premier workshop thématique pour mentors-mentorés a eu lieu en préparation de la soirée de Promotion. L'objectif était de recueillir les premières impressions des uns et des autres sur le déroulement de la relation mentorale. Le transfert d'expérience a également pris tout son sens au cours de cette séance, puisque Roland

Haber, mentor depuis 2009 et Sean Killeen, mentoré depuis plus d'un an ont apporté leurs témoignages aux nouveaux venus.

Enfin, cette soirée a permis de rappeler ce qu'est le mentorat: l'accompagnement bénévole d'un «jeune» dirigeant d'entreprise (le mentoré) par un chef d'entreprise expérimenté (le mentor), qui repose sur des principes d'éthique fondamentaux, notamment: la transparence, le désintéressement financier, l'absence de conflit d'intérêt et la confidentialité. ■

4^e édition du magazine FOCUS

Les biotechnologies et les sciences de la santé au Luxembourg: les nouveaux défis

La 4^e édition du «FOCUS on Research and Innovation in Luxembourg» se consacre à un des nouveaux pôles de développement: les biotechnologies et les sciences de la santé. Dédié aux enjeux de l'innovation et de la recherche au Luxembourg, FOCUS recense l'actualité de l'innovation et offre, au-delà d'un simple état des lieux, une réelle analyse des facteurs-clés de la compétitivité des acteurs luxembourgeois dans ce domaine.

Le secteur des biotechnologies et des sciences de la santé est primordial pour le bien-être de la population du Grand-Duché et pour l'avenir de son économie. A grand renfort d'investissements, les activités de recherche publique sont en pleine expansion notamment grâce à la mise en place de partenariats stratégiques avec des instituts de recherche de renommée internationale.

Dans cette 4^e édition le portrait du président de «l'Institute for Systems Bio-

logy» à Seattle, le Dr Leroy Hood pionnier en biomédecine et contributeur du développement du Luxembourg Centre for Systems Biology, illustre parfaitement cet essor.

Le Luxembourg n'est pas en reste et compte un grand nombre de sociétés dynamiques et innovantes dans le domaine des biotechnologies, qu'il s'agisse de start-ups ou d'entreprises bien établies. FOCUS présente ainsi dans ce numéro des entreprises développant des technologies de pointe afin, entre autres, de lutter contre des maladies telles que le SIDA ou Alzheimer. Sans oublier les actualités des compétences et résultats des acteurs-clés de la recherche comme le CRP-Santé.

Autre initiative destinée à promouvoir ce secteur, le «Luxembourg Bio-Health Cluster» fédère les entreprises, laboratoires privés et institutions publiques de recherche luxembourgeois. Il multiplie ses efforts pour accélérer le développement économique des biotechnologies et des sciences de la santé et, à l'image des autres clusters luxembourgeois, offre un excellent tremplin pour l'accès au marché international.

FOCUS, en plus du dossier spécial sur les biotechnologies et les sciences de la santé, met l'accent sur d'autres actualités de la RDI tel le «Master on entrepreneurship and innovation» développé par l'Université du Luxembourg en étroite association avec la Chambre





Prenez votre projet en main

Vous êtes un entrepreneur ou un particulier qui cherche à financer un projet écologique et/ou social. En partenariat avec la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (BCEE), etika propose une offre de crédit à taux réduit pour soutenir de tels projets au Luxembourg. Contactez-nous pour en savoir plus et économisez sur vos intérêts bancaires!



de Commerce de Luxembourg. Il forme ainsi depuis 4 ans une nouvelle génération de chefs d'entreprises potentiels. FOCUS revient sur les objectifs du pro-

gramme qui attire des talents de différents pays au Grand-Duché...

Luxinnovation édite ce magazine professionnel afin d'informer les déci-

deurs internationaux sur l'actualité luxembourgeoise en termes de recherche, développement et innovation (RDI). ■

«**FOCUS on Research and Innovation in Luxembourg**»:

- est publié par Luxinnovation en collaboration avec le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Luxembourg for Business, la Chambre de Commerce et le Fonds National de la Recherche;
- promeut la recherche et l'innovation au Luxembourg auprès d'un public national et international;
- présente les récents succès des entrepreneurs luxembourgeois ainsi que les actualités des équipes nationales de recherche;
- offre différentes rubriques: RDI news, entrepreneuriat et innovation, recherche publique, portraits d'entreprise, etc.;
- est diffusé à l'échelle nationale et internationale, tant à l'attention des entreprises, universités et laboratoires de recherche publics, que des investisseurs ou des décideurs;
- est tiré à 15.000 exemplaires et distribué via les ministères, les organisations professionnelles et les ambassades du Luxembourg à travers le monde. ■

Pour recevoir un exemplaire et pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Luxinnovation GIE – Lena Martensson – Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – Fax: (+352) 43 81 20 – E-mail: info@luxinnovation.lu

Pour rester informé, consultez régulièrement le site Internet de Luxinnovation: www.luxinnovation.lu ainsi que le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche: www.innovation.public.lu

Formation

Techniques de Management de l'Innovation – 5 modules thématiques

La Luxembourg School for Commerce (LSC), Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche et la Chambre des Métiers proposent pour la cinquième année consécutive une formation des plus concrètes en «Techniques de Management de l'Innovation», en langue française, constituée de 5 modules inédits.

■ **Nouveautés 2011!**

Un programme pragmatique

De l'identification des besoins de vos clients au lancement de vos produits et/ou services, les 5 modules de la nouvelle formation vous enseigneront les techniques essentielles à maîtri-

ser pour passer concrètement de l'Idée au Marché.

Vous trouverez le détail des programmes par module sur le site Internet de la LSC: www.lsc.lu.

Une formation dont vous êtes l'acteur

«Nothing's better than Practicing». Parce que nous croyons que rien ne vaut la pratique d'outils pour se les approprier, les participants auront à utiliser dans certains modules les outils informatiques proposés par l'intervenant. Les échanges entre participants enrichiront les expériences de chacun et valoriseront votre participation au réseau des «Alumni» de notre formation.

A qui s'adresse cette formation?

- Grandes entreprises ou PME souhaitant faire progresser leur entreprise;
- Ingénieurs, cadres techniques, administratifs ou financiers en charge de projets d'innovation;
- Créateurs d'entreprises innovantes;
- Chercheurs souhaitant valoriser les résultats de leurs recherches.

Une formation «à la carte»

La formation est modulable. Le droit d'inscription à la formation entière s'élève à 1.550 EUR. L'inscription par module est possible et revient à 350 EUR (documentation et déjeuner inclus).

Module 1: Identifier les besoins de ses clients – 11/01/2011 – 9h00/17h30

– Bernard Adriaensens, Managing-Partner, BAA Consulting, Belgique

Module 2: Trouver et sélectionner les bonnes idées – 25/01/2011 – 9h00/17h30

– CREAX n.v., Belgique

Module 3: Acquérir les bonnes ressources financières et humaines – 01/02/2011 – 9h00/17h30

– Said Quaceme, Senior Manager, KPMG Advisory
– Marc Ferring, responsable programmes nationaux, Luxinnovation
– Jean-Michel Ludwig, responsable programmes européens, Luxinnovation
– Yves Loiseau, directeur Général, Otys France

Module 4: S'entourer des bons partenaires – 15/02/2011 – 9h00/17h30

– Lionel Cammarata, chef de projet Etudes et gestion de l'information, Luxinnovation
– Arnaud Duban, responsable services de conseil en technologies, Luxinnovation
– Sabrina Sagramola, responsable des affaires européennes, Chambre de Commerce du Luxembourg
– Katia Manhaeve, Partner, Avocat à la Cour, Allen & Overy Luxembourg

Module 5: Conquérir ses marchés – 01/03/2011 – 9h00/17h30

– Bernard Adriaensens, Managing-Partner, BAA Consulting, Belgique

■ Comment s'inscrire?

Pour vous inscrire directement en ligne, cliquez sur le site Internet de la LSC www.lsc.lu puis:

1. Rechercher une formation
2. Innovation et créativité dans la section LSC Progress
3. Techniques de management de l'innovation dans le bandeau vert

■ Date et lieu

Les mardis 11/01, 25/01, 01/02, 15/02 et 01/03/2011 de 9h00 à 17h30, au Centre de Formation de la Chambre de Commerce Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg Kirchberg. ■

Pour toute autre information, merci de contacter:

Luxembourg School for Commerce

Muriel Morbé – Conseillère en formation

Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail: muriel.morbe@lsc.lu

Chambre des Métiers

Christiane Hoffmann – chef de service Formation professionnelle continue

Tél.: (+352) 42 67 67-246 – E-mail: christiane.hoffmann@cdm.lu

Luxinnovation – Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche – Lionel Cammarata – chef de projet

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – E-mail: lionel.cammarata@luxinnovation.lu

Prospection de projets chez 1,2,3 GO

A la recherche de **créateurs innovants**

Par le biais du parcours de plans d'affaires interrégional 1,2,3 GO, Business Initiative a.s.b.l. soutient et accompagne chaque année les créateurs d'entreprises innovantes avec la mission de stimuler l'innovation et la diversification économique en Grande Région. Mais comment trouver ces porteurs de projets aux idées innovantes et économiquement viables?

Pour atteindre son objectif, 1,2,3 GO est à l'origine de nombreuses actions en

vue de dénicher le cru de l'entrepreneuriat innovant en Grande Région.

Le lancement de l'édition 2010-2011 du parcours de plans d'affaires 1,2,3 GO signifie aussi la mise en œuvre d'une nouvelle campagne de communication pour attirer des porteurs de projets qui souhaitent participer au parcours 1,2,3 GO et profiter du coaching gratuit dans l'élaboration de leurs plans d'affaires.

Outre les annonces publicitaires au nouveau design et assorties d'un logo

1,2,3 GO relooké, qui paraissent actuellement chez de nombreux partenaires presse, la période d'octobre-novembre coïncide aussi avec la tenue de nombreux salons sur le thème de l'entrepreneuriat en Grande Région.

Ainsi, 1,2,3 GO a participé en tant qu'exposant au Forum des Entrepreneurs à Liège (20-21 octobre), à la Firmenkontaktmesse à Trèves (3 novembre), au Kick off de la Semaine Lorraine de la Création, Reprise et Transmission d'Entre-



Parmi les nombreux salons sur le thème de l'entrepreneuriat qui se tiennent en octobre-novembre dans la Grande Région, 1,2,3 GO a notamment participé en tant qu'exposant au Forum des Entrepreneurs à Liège

prises à Nancy (16 novembre), au Forum Entreprendre à Metz (17-18 novembre) et au Kick off des Journées Création et Développement d'Entreprises 2010 à Luxembourg (26 novembre). De plus, la présence aux salons Contact (Luxembourg, 10-11 février 2011) et Entreprendre 2011 (Bruxelles, 30-31 mars 2011) est déjà prévue.

En dehors de ces salons, l'équipe 1,2,3 GO se déplace régulièrement en Grande Région pour présenter le parcours de plans d'affaires auprès d'organismes intéressés par l'initiative (universités, hautes écoles, centres de recherche intéressés par l'aspect encadrement de projets, entreprises attirées par l'aspect coaching...) et lors d'événements dédiés à la création d'entreprise (conférences et workshops).

En Meurthe-et-Moselle, un de ces événements était la conférence au thème provocateur «Faut-il brûler le business plan?» tenue par Claude Ananou (HEC Montréal) le 25 octobre à l'ICN Business School Nancy, qui fut l'occasion de lancer la nouvelle édition du parcours 1,2,3 GO

et de présenter le rôle et le fonctionnement d'1,2,3 GO aux invités.

Dans son discours, M. Ananou a mis en avant les pièges à éviter lors de la rédaction d'un plan d'affaires avant de conclure qu'il était important de ne pas se limiter au côté théorique d'un business plan mais de passer à l'action, de créer des opportunités d'affaires et de gagner en expérience.

En Belgique francophone, un petit déjeuner a été tenu au château de Colonsster de Liège le 10 novembre, où Samuel Paulus, chargé de mission 1,2,3 GO, a expliqué le parcours aux nouveaux coachs et porteurs de projets potentiels. Le témoignage d'Olivier Cornil (OPAL Systems), lauréat 1,2,3 GO et Coup de Cœur des Sponsors de l'édition 2008-2009 et la contribution de Michaël Garrais, coach chez 1,2,3 GO, ont complété cette rencontre interactive.

Enfin, 1,2,3 GO était présent aux Assises de l'Intelligence Stratégique à Bruxelles (14 octobre) et au salon Lorraine Innovation Marketplace à Metz (9 novembre) en tant que visiteur.

Au salon Brussels Innova à Bruxelles (19 novembre), M. Paulus est intervenu en tant qu'orateur pour présenter le parcours 1,2,3 GO.

Le rôle des relais d'1,2,3 GO est également primordial dans la prospection de nouveaux projets: ainsi, Luxinnovation à Luxembourg, Synergie CEEI à Metz, la CCI Meurthe-et-Moselle à Nancy, l'Interface Entreprises de l'Université de Liège, le Technologiezentrum Trèves, la CCI de la Sarre et le Business & Innovation Center à Kaiserslautern sont en charge de gérer la prospection locale, le suivi quotidien des projets ainsi que la mise en relation des porteurs de projet avec les coachs.

En plus de ses relais, 1,2,3 GO a su se créer un réseau actif de prescripteurs, structures spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprises, pour relayer les projets dans le parcours. 1,2,3 GO se positionne comme complémentaire à ces initiatives, chacune ayant sa spécificité. Les points forts d'1,2,3 GO se situent dans l'exigence d'innovation des projets, dans la focalisation sur l'élaboration d'un plan d'affaires par le biais de coaching gratuit et dans l'ouverture sur la Grande Région.

Pour la nouvelle édition, Frédérique Gueth, manager d'1,2,3 GO, a fixé comme objectifs de renforcer la présence sur le terrain et développer davantage la collaboration avec les universités et centres de recherche, tout en veillant sur la qualité des projets acceptés et leur degré d'innovation.

Depuis son lancement en 2000, 1,2,3 GO a reçu 2300 candidatures pour des projets innovants, dont 939 ont été acceptés et accompagnés dans le cadre du parcours, menant à la création de 240 entreprises avec un chiffre d'affaires annuel de 60 millions d'euros, générant près de 1000 emplois en Grande Région. ■

Luxembourg BioHealth Cluster

Erfolgreiche Teilnahme des Luxembourg BioHealth Cluster bei der MEDICA 2010

Das Luxembourg BioHealth Cluster, das die wichtigsten Akteure auf dem Gebiet der Gesundheitswirtschaft und -forschung

in Luxemburg zusammenführt, hat mit Erfolg an der weltweit größten Gesundheitsmesse MEDICA teilgenommen, die vom 17.-20. Novem-

ber 2010 in Düsseldorf stattgefunden hat.

Auf dem vom luxemburgischen Ministerium für Wirtschaft und



Marc Wagener, Carlo Thelen

Interview de Carlo Thelen et Marc Wagener de la Chambre de Commerce

Budget de l'Etat 2011: «L'assainissement budgétaire menacé par le report des inévitables réformes structurelles»

Le 15 novembre, la Chambre de Commerce présentait, lors d'une conférence de presse, son avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'année 2011, dans lequel elle relevait notamment que ce dernier ne comporte guère de mesures d'assainissement structurelles et ne prévoit pas non plus de réformes d'envergure qui auraient un effet positif sur la consolidation à long terme des finances publiques. A l'occasion d'une interview croisée, Carlo Thelen et Marc Wagener, du département économique de la Chambre de Commerce, reviennent sur les grandes lignes de cet avis portant sur le projet de loi budgétaire de l'année à venir.

Merkur: La Chambre de Commerce vient de rendre son avis annuel concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat 2011. A en croire certains observateurs, la crise économique est passée et la conjoncture repart à la hausse, ce qui devrait aider à consolider le côté «recettes» du budget de l'Etat. Partagez-vous ce point de vue?

Carlo Thelen: Il est vrai qu'après avoir traversé la plus grave récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale, l'économie renoue avec des taux de croissance positifs. Il faut en effet s'en féliciter. Toutefois, il faut rappeler aussi qu'une partie non-négligeable de cette reprise est simplement mécanique: après avoir littéralement chuté dans la plupart des secteurs

en 2009, l'activité ne peut que repartir à la hausse. Par ailleurs, le niveau de croissance d'avant crise n'est pas encore atteint. La question est de savoir si cette croissance est durable ou, au contraire, si elle n'est que momentanée.

Marc Wagener: Dans ce contexte, il faut ajouter que la Chambre de Commerce se réjouit de l'optimisme prudent exprimé

par une majorité de ses ressortissants dans le cadre d'enquêtes conjoncturelles récentes (cf. Dossier). De surcroît, notre principal partenaire économique, l'Allemagne, grâce aux réformes structurelles implémentées depuis le fameux «Agenda 2010», renoue avec des taux de croissance positifs, ce qui a un certain effet d'entraînement sur l'économie luxembourgeoise. Cependant, les chefs d'entreprises expriment également une certaine incertitude quant aux perspectives de croissance pour 2011; ainsi, de nombreux risques persistent au niveau international.

Merkur: Pourquoi la Chambre de Commerce estime-t-elle que le budget 2011 se base sur des perspectives économiques trop optimistes?

Carlo Thelen: Nous savons que l'économie luxembourgeoise doit générer une croissance annuelle du PIB de l'ordre de 4 % pour pouvoir financer notre système de protection sociale, qui est très coûteux, sans être bien ciblé ou efficace pour autant. Etant donné que le Gouvernement ne prévoit pas de mesure structurelle qui serait à même de garantir le financement à long terme du système de protection sociale, on peut implicitement considérer que le Gouvernement table sur un potentiel de croissance de 4 % dans les années à venir. Or, tout le monde sait que le potentiel de croissance de l'économie luxembourgeoise a été amputé de manière sensible sous l'effet de la crise. Il est actuellement peu réaliste de tabler sur des taux de croissance représentant le double de la moyenne européenne, tout en créant plus de 10.000 emplois par an et un rendement fiscal extraordinaire.

Ainsi, il faut adapter notre politique budgétaire et la progression des dépenses au potentiel de croissance économique et des recettes fiscales. Le Luxembourg doit mener un effort d'assainissement ambitieux et, en aucun cas, nous devons fermer les yeux par rapport aux formidables défis que doit relever le Luxembourg au cours des prochaines années. Plus on attend, plus les réponses seront douloureuses, à l'image de la Grèce ou de l'Irlande.

Marc Wagener: En outre, personne ne sait avec certitude si la place financière pourra continuer d'évoluer à la hausse au rythme qu'on avait connu avant la crise, ni à quel moment et dans quelle mesure les futures niches de diversification de l'éco-

nomie luxembourgeoise seront à même de déployer leur potentiel et porteront leurs fruits. Les entreprises exportatrices, de leur côté, souffrent de la dégradation importante et continue de la compétitivité, d'une inflation supérieure à celle des pays partenaires et des automatismes réglementaires en vigueur au Luxembourg.

Même si la conjoncture économique nous est favorable au cours des prochains mois, cela ne suffira plus pour masquer – comme cela a été le cas dans le passé – nos faiblesses structurelles. Tout report des inévitables réformes structurelles aura des conséquences drastiques sur les futures générations de notre pays.

Merkur: La Chambre de Commerce a rendu récemment son avis budgétaire. Pouvez-vous résumer brièvement les principales critiques émises par la Chambre de Commerce dans cet avis?

Marc Wagener: La Chambre de Commerce déplore tout particulièrement la progression toujours vigoureuse des dépenses courantes, alors que le rythme de progression des recettes s'essouffle. En effet, comment les finances peuvent-elles être assainies si les dépenses augmentent plus vite que les recettes?

Aucun objectif ambitieux n'est, en outre, défini pour les dépenses de fonctionnement et les frais de personnel, qui continuent de croître à un rythme élevé tendanciellement. Il ne faut pas oublier non plus que l'objectif d'un équilibre des finances publiques en 2014 concerne l'Administration publique au sens de Maastricht (Administration centrale, Sécurité sociale et Administrations locales) alors que l'Administration centrale continuera d'afficher un déficit important, ce qui signifie que l'endettement continue d'augmenter et les dettes d'aujourd'hui sont les hausses d'impôt de demain or, le Luxembourg ne peut se permettre une dette publique beaucoup plus élevée que son niveau actuel, tout comme il ne pourra plus resserrer d'avantage à l'avenir, la vis fiscale.

Aujourd'hui, l'effort d'assainissement fait déjà appel à des hausses fiscales, alors que la marge de manœuvre en la matière est restreinte, et la contribution de l'Etat à cet effort de consolidation – soit moins de 5 % du total – s'apparente à une goutte d'eau dans l'océan. La croissance de demain, est menacée par cette hausse fis-

cale et la baisse des investissements, bien que, pour ce dernier point, certaines coupes s'apparentent à un trompe-l'œil, les niveaux budgétisés au titre de dépenses d'investissement ayant été exagérément gonflés par le passé et exécutés finalement en partie. Ceci nous amène à une autre critique fondamentale: une exécution décevante des investissements projetés – entre 75 % et 80 % pour les principaux fonds d'investissements – allant toutefois de pair avec une dégradation importante des réserves des fonds d'investissements. C'est l'illustration d'un problème structurel additionnel: on n'accorde guère aux dépenses d'investissements le poids qu'elles méritent pourtant et bien trop de moyens continuent à être affectés à des transferts courants non-sélectifs et surtout non remis en question ou même sérieusement discutés.

Merkur: Les problèmes structurels que vous mentionnez se limitent-ils à l'Administration centrale?


Carlo Thelen: Non, loin s'en faut. Voilà un autre grave problème structurel luxembourgeois: l'Administration centrale vit systématiquement au-dessus de ses moyens et afin de «compenser» officiellement le déficit qui en découle, elle utilise l'excédent virtuel de la sécurité sociale. Les 350.000 travailleurs d'aujourd'hui seront les 350.000 retraités de demain. Pour le moment, 2,4 personnes cotisent pour un retraité et le système fonctionne. Or, occuperons-nous 840.000 personnes demain et 1,7 million après-demain? La

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg Luxembourg, le 25 novembre 2010


Projet de loi n°6200 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011 (37231CA/WMR)

**Avis de la
Chambre de Commerce**

L'assainissement budgétaire hypothéqué
par le report des inévitables réformes structurelles



www.cc.lu
VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.



réponse à cette question est non. Certains organismes nationaux et internationaux nous rappellent périodiquement que la situation financière d'un Etat ne doit pas seulement s'interpréter à l'aune d'une «photo» actuelle et instantanée, mais qu'au contraire, les passifs implicites relatifs au financement des engagements de la sécurité sociale, doivent être dûment pris en compte. A cet égard, le Luxembourg dispose du coût du vieillissement le plus important d'Europe et devrait, selon les calculs de la Commission européenne, faire apparaître, dès aujourd'hui, des excédents budgétaires de l'ordre de 12,5 % afin de pérenniser son système actuel de protection sociale d'ici 2060. Or, l'excédent de la sécurité sociale ne sera que de 2,1 % du PIB en 2011. D'autant plus, avec un déficit de 3,4 %, l'Administration centrale surcompense cet excédent timide.

Merkur: Face à tous ces problèmes, quelles réponses les autorités publiques peuvent-elles formuler?

Marc Wagener: Outre les importantes réformes à entreprendre afin de mieux maîtriser l'inflation et de pérenniser le système de sécurité sociale, la Chambre de Commerce a formulé cinq axes de recommandations afin de renouer avec un équilibre budgétaire au niveau de l'Administration centrale dans les meilleurs délais.

En premier lieu, il s'agit de maîtriser les dépenses courantes. La Chambre de Commerce plaide notamment en faveur d'une norme de progression, d'une réduction volontariste des frais de fonctionnement de l'Etat à l'image des efforts entrepris par les entreprises pendant la crise – efforts pouvant être estimés en moyenne à des réductions des frais de fonctionnement de l'ordre de 10 à 20 % –, de l'instauration d'une limite légale d'endettement à 30 % du PIB et d'une nouvelle architecture budgétaire axée sur la définition de missions, de programmes, d'objectifs et d'indicateurs de performance. Evidemment, le fait de réformer le système d'indexation des salaires pourrait largement contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses dans la mesure où la lutte contre les automatismes budgétaires serait renforcée.

Ensuite, il faudra redéfinir la politique de l'inclusion sociale et renforcer la lutte contre le chômage, et ce pour freiner l'envolée des dépenses budgétaires liées à l'inactivité et libérer des marges de

manœuvre financières. Le salaire social minimum et les coûts salariaux doivent être maintenus à un niveau raisonnable. A défaut, il y aura destruction d'emplois et augmentation du taux de chômage. Il faut, par ailleurs, un recours croissant à la sélectivité sociale autour du critère du revenu médian, afin de transformer la politique de l'arrosoir social en une politique pertinente au service de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté relative.

La Chambre de Commerce plaide, en outre, pour une politique d'investissements publics visant l'exécution intégrale du programme d'investissements au meilleur rapport coût-opportunité. Une telle politique distingue notamment le «nécessaire» de l'«utile» pour chaque investissement, prône la standardisation systématique des infrastructures et la simplification des procédures de planification, tout comme elle limite les coûts de gestion, d'exploitation et d'entretien des infrastructures publiques.

A titre résiduaire, la Chambre de Commerce propose dans son avis d'effectuer une radiographie des subsides en matière environnementale, couplée à une meilleure maîtrise des dépenses afférentes et à un changement de paradigme en matière d'incitation fiscale.

En dernier lieu, le Luxembourg doit tendre progressivement vers une politique en matière d'aide publique au développement qui intègre le vecteur de la protection de l'environnement, à travers une prise en compte dans l'effort de coopération au développement des mécanismes de développement propre.

Merkur: La Chambre de Commerce donne une grande priorité à son avis budgétaire annuel et prend notamment le soin d'analyser en profondeur l'environnement gravitant autour de la politique budgétaire à proprement parler. Quelles sont les raisons de cette approche?

Carlo Thelen: La Chambre de Commerce attache une grande importance à cet exercice parce qu'elle juge que les finances publiques et la politique budgétaire ne constituent guère d'éléments isolés, mais au contraire, des éléments qui s'intègrent harmonieusement dans un concept macroéconomique plus vaste touchant à l'ensemble des champs politiques. En effet, il n'y a qu'un seul document qui reflète toutes les recettes et toutes

les dépenses de l'Administration centrale. De par la composition et l'évolution des recettes, les auteurs du budget véhiculent des messages univoques quant à la politique fiscale et quant à leurs attentes en matière conjoncturelle.

De surcroît, tout budget s'inscrit dans un contexte économique donné. Si la Chambre de Commerce défend une politique anticyclique en temps de récession – avec un accent sur les dépenses d'investissement –, elle milite également en faveur d'une retenue et d'un assainissement volontariste en haute conjoncture, notamment afin de «mettre de côté» suffisamment de moyens pour faire face à la prochaine crise sans pour autant s'endetter de manière irresponsable à l'égard des générations futures.

La sécurité sociale, bien qu'étant en dehors du giron de l'Etat central au sens strict, prend un poids budgétaire de plus en plus important. Alors que nous dépendons actuellement de l'ordre de 19 % relativement au PIB pour financer les pensions et les assurances maladie, dépendance et le chômage, ce chiffre devrait doubler d'ici 2060 en cas de maintien des politiques afférentes sans aucune réforme. Ceci représente un écart d'environ 8 milliards EUR sur base de la valeur du PIB à l'heure actuelle, soit l'équivalent de deux tiers du niveau de dépenses actuel de l'Administration centrale. Or, qui dit dépense additionnelle dans un domaine donné dit également réduction ailleurs ou bien endettement additionnel et augmentation du coût du service de la dette publique.

En résumé, il s'agirait d'un cercle vicieux qui risquerait de prendre la place de l'historique «spirale vertueuse» du modèle socio-économique luxembourgeois en vertu de laquelle des marges de manœuvre budgétaires permettraient de maintenir à un niveau attractif la fiscalité et le coût indirect du travail, d'adapter en permanence les infrastructures publiques aux besoins réels, et, partant, de consolider la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et de cimenter la croissance économique future, sans accroissement de la dette publique. D'où l'appel de la Chambre de Commerce à voir plus loin que le pénible bouclage «du prochain budget», et à s'attaquer aux vrais défis du Luxembourg et à pérenniser notre modèle économique et social. ■

Tradez le CAC 40 24h/24

- 2 points de spread seulement de 8h à 22h
- Couverture de 300€, seulement y compris la nuit
- Dow, Dax, Nasdaq, FTSE, Nikkei 24h/24

Découvrez les CFD sur
www.igmarkets.lu
Tél: +352 24 87 11 17



Le service d'exécution d'ordres sur CFD présente un risque élevé et peut aboutir à des pertes excédant votre investissement initial. IG Markets Ltd est une société autorisée et régulée par la Financial Services Authority du Royaume Uni et autorisée à fournir des services sur CFD au Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. IG Markets Ltd est une filiale d'IG Group Holdings plc coté à la Bourse de Londres.

Bilan de Compétitivité 2010

Une amélioration marginale à interpréter avec précaution

Selon l'édition 2010 du «Bilan Compétitivité»¹, la position compétitive globale du Luxembourg, calculée sur base de 81 indicateurs répartis en dix domaines économiques, sociaux et écologiques, s'est marginalement améliorée. En revanche, la compétitivité-coûts, basée sur le taux de change effectif réel (TCER), continue de se dégrader.

En effet, le Tableau de Bord Compétitivité de l'Observatoire de la Compétitivité met en évidence la 9^e place du Luxembourg² au niveau de l'indicateur synthétique, et ce, parmi les 27 Etats membres de l'UE. Le Luxembourg gagne, par conséquent, en 2009, deux positions par rapport à 2008, ce qui s'explique notamment par une relativement bonne résistance de l'emploi, surtout dans les branches non-marchandes, par rapport aux autres Etats membres de l'UE.

Le tableau ci-après donne un aperçu des résultats pour le Luxembourg et ses pays limitrophes dans 10 domaines économiques, sociaux et écologiques.

Le Luxembourg se classe parmi les derniers dans les domaines «éducation et formation» (25^e place) et «environnement» (22^e place), positions particulièrement décevantes par rapport aux pays limitrophes.

Parmi les 5 indicateurs repris sous «éducation et formation», 2 ont connu une détérioration par rapport à l'année passée et 4 demeurent «orange»³, c'est-à-dire en position neutre. A cet égard, il faut relever ici que le Luxembourg est, d'un point de vue compétitif, le pays avec les dépenses par élève le plus élevé alors que ces dépenses ne se traduisent pas véritablement par de meilleurs résultats.

En ce qui concerne la «productivité et coût du travail», 3 des 5 indicateurs, qui représentent l'évolution de la productivité globale des facteurs, l'évolution de la productivité apparente du travail et l'évolution des coûts salariaux unitaires, sont actuellement dans le «rouge». Ceci montre ainsi que les effets de la crise ont eu un impact sur la détérioration des performances du

Luxembourg par rapport à l'année précédente, puisque le nombre d'indicateur «en rouge» augmente. Le Luxembourg est, dans ce domaine, clairement dépassé par la Belgique et la France. Cet affaiblissement s'explique, selon l'Observatoire de la Compétitivité, «par une croissance très soutenue de l'emploi et par un progrès technique lent».

Une analyse de la compétitivité coûts et prix montre une détérioration dans ce domaine pour le Luxembourg. Même si la balance courante n'est pas encore négative (grâce aux exportations de services, surtout financiers), il ne faut pas négliger la détérioration observée. Ces résultats sont concordants avec ceux émanant des benchmarks internationaux (OCDE, FMI, BCE), mais également en ligne avec ceux de la Banque Centrale du Luxembourg.

De plus, toujours dans ce même contexte, l'indexation automatique des salaires appliquée au Luxembourg risque d'aggraver les problèmes de com-

Bilan de Compétitivité 2010

	Perf. macro-éco	Emploi	Prod. & coûts	Fonct. marché	Cadre instit.	Entre-preunariat	Educ. & form.	Eco. de la Connaissance	Cohésion sociale	Env.
LU	1	12	15	19	3	15	25	8	8	22
1er	LU	NL	ES	RO	EE	GR	CZ	CZ	SI	CZ
DE	11	4	22	20	17	22	8	5	14	14
BE	13	21	6	18	27	26	14	10	2	17
FR	14	17	3	10	20	13	16	12	5	16

¹ Publié par l'Observatoire de la Compétitivité qui a été mis en place au sein du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur en mai 2003. Son rôle est d'assister le Gouvernement et les partenaires sociaux et d'effectuer l'observation de la compétitivité et des indicateurs y afférents

² L'Observatoire de la Compétitivité considère, dans son Bilan de Compétitivité 2010, les données de 2009

³ Vert: si la valeur du Luxembourg est de 20 % meilleure (ou égale) à la moyenne UE-x (position favorable)

Orange: si la valeur du Luxembourg se situe entre +20 % et -2 % de la moyenne UE-x (position neutre)

Rouge: si la valeur du Luxembourg est 20 % moins bonne (ou égale) à la moyenne UE-x (position défavorable)

⁴ En 2010, pas moins de 88.300 emplois additionnels ont été créés, alors que le nombre de chômeurs résidents a progressé de 10.103 unités

pétitivité externe. Ces résultats négatifs sont à prendre au sérieux puisque certains secteurs économiques phares desservent exclusivement les marchés internationaux (e-commerce, finance, logistique, certaines industries), les biens et services luxembourgeois devant être «compétitifs» à l'international et, par conséquent, productifs. Cet aspect reste extrêmement important dans une économie de taille réduite, largement ouverte sur l'extérieur et principalement tournée vers l'exportation de biens et de services.

Compte tenu de cette baisse de la productivité, il ne faut, par conséquent, pas surévaluer la croissance du domaine «emploi». Le Luxembourg gagne 7 places dans le classement par rapport à l'édition précédente. Pourtant, les performances, par rapport à la moyenne communautaire, restent médiocres malgré une amélioration visible pour la quasi-totalité des indicateurs (à l'exception du taux de chômage des personnes de moins de 25 ans) par rapport à l'année précédente. De plus, le Luxembourg fait face à un paradoxe sur son marché de l'emploi puisque les variables relatives à l'emploi et au chômage laissent apparaître des évolutions parfois contradictoires. Ainsi, malgré une création relativement forte d'emplois, le chômage progresse⁴.

Il ressort donc clairement du Bilan de Compétitivité 2010 que la position du Luxembourg s'est détériorée pour certains indicateurs considérés importants pour la compétitivité nationale, également appelés les indicateurs «hard», qui sont la productivité et le coût du travail.

Business



Toute la magie du cinéma pour vos événements d'entreprise à Utopolis!

Location de nos salles pour:

- Séminaire,
- Conférence,
- Réunion de travail,
- Présentation avec ou sans projection,
- Avant-première privée ou projection privée (sous conditions).

Choisissez votre cinéma:



- **Utopolis Kirchberg**
- **Ciné Utopia Limpertsberg**

Contactez directement Allison Masci
au +352 42 95 11 82 ou amasci@utopolis.com
Toute l'info sur www.utopolis.lu/b2b/

- **Utopolis Longwy**

Contactez directement Fabrice Voz
au +33 (0)3 82 39 59 30
ou info.longwy@utopolis.com
Plus d'infos sur www.utopolis.fr/b2b/

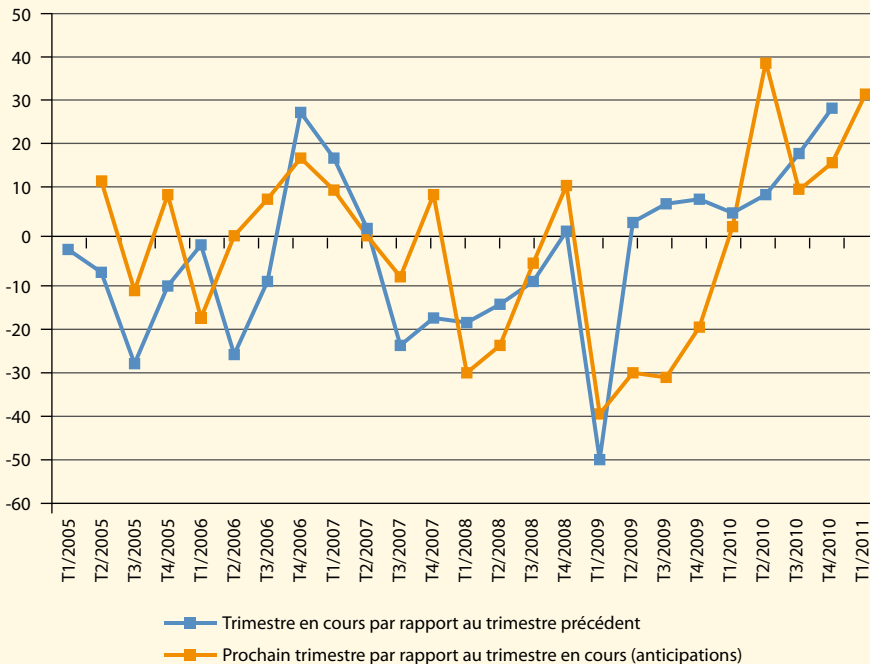


follow us on  

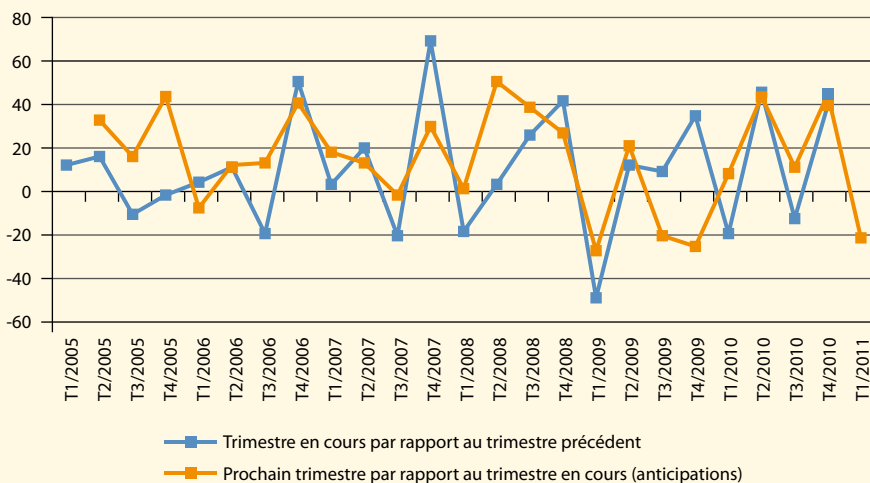
Enquête de conjoncture STATEC dans le secteur des services et du commerce

Les entrepreneurs restent incertains quant à l'avenir

Graphique 1 – Environnement économique – Secteur du commerce



Graphique 2 – Chiffre d'affaires – Secteur du commerce



L'enquête de conjoncture, dans le secteur du commerce et des services, est réalisée par voie électronique auprès d'un échantillon représentatif de 384 entreprises (151 entreprises du secteur du commerce et 233 entreprises du secteur des services). Le taux de réponse de l'enquête relative au 4^e trimestre 2010 a été de 53,9 %.

Cette enquête auprès des chefs d'entreprise vise à collecter leur opinion concernant l'évolution, d'un trimestre à l'autre, de leur environnement économique, ainsi que de leur chiffre d'affaires. Les résultats reproduits à travers les graphiques enregistrent, pour chaque trimestre, les soldes entre les réponses positives et négatives des entreprises

(balances, c'est-à-dire la différence entre les réponses «en hausse» et les réponses «en baisse»). Deux types de «balances» sont repris dans les graphiques. L'une se rapporte à l'évolution de l'indicateur d'activité au cours du trimestre en cours par rapport au trimestre précédent, tandis que l'autre résume les anticipations pour le prochain trimestre.

■ Secteur du commerce

La balance du trimestre en cours par rapport au trimestre précédent (*balance de résultat trimestriel*), représentant la perception de l'environnement économique par les entrepreneurs du secteur du commerce montre une relative stabilité entre le 2^e trimestre 2009 et le 2^e trimestre 2010. L'indicateur afférent a toujours été plutôt volatile depuis les débuts de la présente enquête de conjoncture, évoluant régulièrement vers des valeurs négatives et témoignant ainsi d'un certain pessimisme de la part des entrepreneurs. Mais, depuis le 2^e trimestre 2009, cet indicateur demeure positif, faisant ressortir un certain optimisme. Une légère hausse est constatée depuis le 2^e trimestre 2010.

La crise économique mondiale n'a pas épargné le Grand-Duché. Le Luxembourg a connu une contraction de l'activité économique considérable en 2009 (-3,7 % pour le PIB selon les dernières données du STATEC), les chefs d'entreprise restant prudents dans leur jugement en raison des éléments d'incertitude qui subsistent. Un certain optimisme ressort toutefois de l'analyse de l'indicateur, ce dernier étant positif, et ce depuis le 2^e trimestre 2009.

La prise en compte des anticipations des entrepreneurs en ce qui concerne l'environnement économique dans le secteur du commerce (*balance d'anticipations trimestrielles*) permet de mettre en évidence une hausse de cette balance jusqu'au 2^e trimestre 2010, passant de valeurs fortement négatives (-40 points au 1^{er} trimestre 2009) à des valeurs positives au 1^{er} trimestre 2010. Après une chute assez fulgurante (de +37 à +9) entre le 2^e et le 3^e trimestre 2010 de la balance

d'anticipations, celle-ci a été suivie d'une reprise au 4^e trimestre. Les anticipations sont, par conséquent, encore plus optimistes pour le 1^{er} trimestre 2011 (+30 points). La balance d'anticipations trimestrielles rejoint, pour le 1^{er} trimestre 2011, un niveau semblable à celui du 2^e trimestre 2010, et atteint sa valeur la plus élevée depuis le début de cette enquête.

Un certain optimisme chez les entrepreneurs est donc mis en exergue bien que cette évolution soit à interpréter avec prudence puisque les incertitudes des entrepreneurs n'ont pas disparu, malgré des perspectives favorables de croissance du Luxembourg pour 2011 (prévision de +3 % de croissance du PIB).

L'enquête de conjoncture relève, pour la *balance en termes de résultat du chiffre d'affaires* dans le secteur du commerce, après une chute brutale de +46 à -13 points au cours du 3^e trimestre 2010, une forte hausse au 4^e trimestre (de -13 à +40 points). La balance du chiffre d'affaires dans le secteur du commerce reste donc volatile, cette dernière se situant actuellement à nouveau à un niveau élevé (+40 points), par rapport à une balance négative au 3^e trimestre 2010.

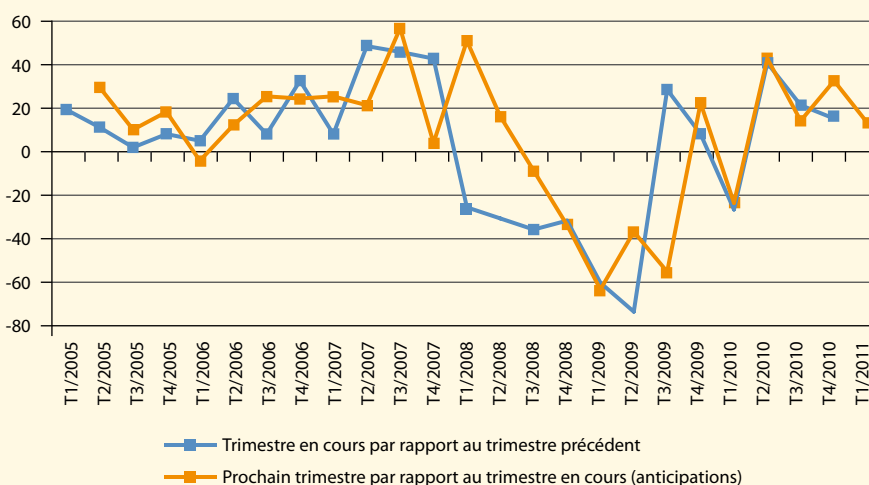
Cette balance est à mettre en perspective avec la *balance en termes d'anticipations*. La balance des anticipations évolue dans le même sens que la balance en termes de résultat et met donc en avant l'attente, de la part des entrepreneurs, d'une détérioration de leur chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2011, illustrée par une balance des anticipations fortement négative (-22 points).

En résumé, les résultats relatifs au secteur du commerce divergent entre le chiffre d'affaires et l'environnement économique. Les résultats de ce secteur mettent en avant un optimisme croissant pour l'environnement économique et une certaine volatilité en termes de chiffre d'affaires. Les entrepreneurs ont des anticipations positives pour l'environnement économique alors qu'en termes de chiffre d'affaires dans ce même secteur, les prévisions sont plutôt pessimistes.

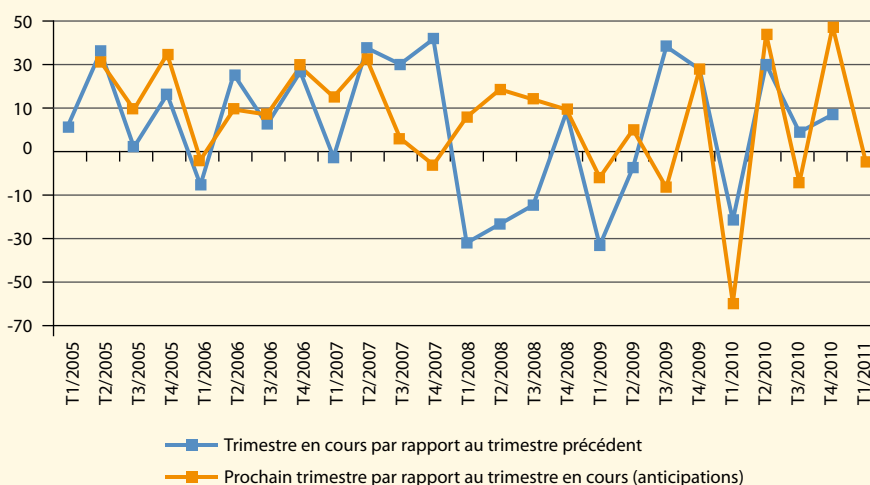
■ Secteur des services

La perception de l'**environnement économique** de la part des entrepreneurs **du secteur des services** s'est dégradée au cours du 4^e trimestre, sui-

Graphique 3 – Environnement économique – Secteur des services



Graphique 4 – Chiffre d'affaires – Secteur des services



vant le même chemin qu'au 3^e trimestre 2010. La *balance de résultats* a diminué de 6 points, passant ainsi de +21 à +15 points, suivant un mouvement de déclin depuis le 2^e trimestre 2010. Le score reste toutefois positif au cours de ce 4^e trimestre. L'historique de l'enquête de conjoncture trimestrielle montre que l'indicateur afférent a une tendance volatile.

Cette tendance baissière constatée ci-dessus, généralement en accord avec les prévisions faites par les entreprises, n'est pas respectée pour le 4^e trimestre 2010, dans la mesure où la balance d'anticipations au 3^e trimestre indiquait une reprise d'optimisme de la part des entrepreneurs (+14 à +32 points) sur les perspectives en la matière alors que la balance des résultats affiche une légère baisse.

La *balance en termes d'anticipations* pour l'environnement économique dans le secteur des services laisse supposer un recul de l'optimisme des entrepreneurs pour le 1^{er} semestre 2011, connaissant une baisse de 19 points. Ces résultats font ressortir une certaine prudence de la part des entrepreneurs.

La balance du trimestre en cours par rapport au trimestre précédent, ainsi que celle des anticipations dans le **secteur des services**, montrent des évolutions comparables, du point de vue du **chiffre d'affaires**, à celles du secteur du commerce.

La *balance concernant les résultats* pour le chiffre d'affaires a enregistré, au 4^e trimestre 2010, une hausse de +11 à +18 points. Cette évolution positive est en lien avec ce que la balance d'anticipations

indiquait au trimestre précédent, à travers sa hausse très sensible (+63 points), à savoir un gain de confiance de la part des entrepreneurs.

Les entreprises s'attendent, à en croire le retournement de tendance en ce qui concerne *la balance des anticipations relative* au prochain trimestre, à une baisse

importante de leur chiffre d'affaires (-54 points). L'indicateur concerné met en avant un pessimisme renforcé de la part des chefs d'entreprise. ■

Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance

Un nouvel élan pour la normalisation au Luxembourg

L'Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance est née le 4 octobre dernier. Via cet événement, la normalisation au Grand-Duché de Luxembourg a pris un nouveau départ. En effet, l'Agence a notamment pour mission de soutenir l'ILNAS (Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services) dans l'exécution de la stratégie normative luxembourgeoise.

Les partenaires de ce groupement d'intérêt économique sont:

- l'Etat du Grand-Duché du Luxembourg,
- la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg,
- la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.

Il a pour objet la sensibilisation, la formation et le suivi dans le domaine de la normalisation, ainsi que la recherche appliquée, afin de soutenir la compétitivité des entreprises au Luxembourg.

■ La normalisation, un enjeu majeur

La normalisation, définie comme le processus d'élaboration d'un système de référence permettant d'évaluer objectivement les produits et services, joue un rôle clé dans l'organisation des marchés afin de favoriser la compétitivité économique, la qualité de vie et le développement durable. En effet, la normalisation se situe au cœur des enjeux économiques et sociétaux, car elle se doit de répondre aux nouvelles préoccupations, telles que la qualité, la reproductibilité, l'hygiène et la sécurité. Insérée dans un marché globalisé et évolutif, la maîtrise des normes représente un enjeu économique considérable. La normalisation est clairement source de compétitivité, elle permet notamment de valoriser le savoir-faire de l'entreprise,

Carte d'identité de la NORME

Définition:

Document de référence approuvé par un organisme de normalisation qui donne des lignes directrices applicables aux activités.

Nature: Caractère volontaire

Création:

Consensus entre l'ensemble des parties prenantes d'un domaine.

Cibles:

Toutes les organisations, de toutes tailles et de tous secteurs.

Application:

Engagement pris par une organisation pour satisfaire un niveau de qualité et de sécurité reconnu et approuvé.

Avantages:

- Langage commun entre les acteurs;
- Harmonisation des pratiques;
- Définition du niveau de qualité, sécurité et de compatibilité;
- Facilitateur des échanges commerciaux;
- Renforcement du bien-être des citoyens;
- Accélérateur d'innovations.

Quelques notions clés en lien avec la normalisation

Certification:

Délivrance d'un certificat par une tierce partie qui vérifie la conformité par rapport à une norme. Tout type d'organisation peut se faire certifier.

Accréditation:

Reconnaissance formelle par un organisme d'accréditation qu'un organisme de certification est compétent pour procéder à la certification. Elle est réservée aux laboratoires, organismes d'inspection, organismes certificateurs et vérificateurs.

Réglementation:

Expression d'une loi ou d'un règlement qui relève des pouvoirs publics. Elle a un caractère obligatoire.

Label:

Marque collective déposée par un secteur professionnel pour attester qu'un produit/service présente un ensemble de caractéristiques.

d'anticiper les futurs règlements, de diffuser les innovations, de faciliter les échanges commerciaux et enfin de garantir la qualité et la maîtrise des risques.

■ La stratégie normative luxembourgeoise (2010-2020)¹

La création de cette Agence s'inscrit dans le cadre de la stratégie normative de l'ILNAS pour la prochaine décennie, adoptée par le Grand-Duché de Luxembourg, afin de soutenir le développement et l'intégration de la normalisation au cœur du tissu économique. Cette stratégie normative nationale, en lien direct avec la stratégie 2020 de l'Union européenne, repose essentiellement sur le principe directeur suivant: «**Celui qui fait la norme fait le marché**». Ainsi, le fait de participer au processus de normalisation permet non seulement d'anticiper les futures règles mais aussi d'orienter le marché en faisant valoir ses intérêts à tout niveau. Cette stratégie, dont les objectifs opérationnels sont mis à jour chaque année, se fera selon une approche économique sectorielle et selon les besoins nationaux identifiés.

Il est rappelé à cet égard que l'ILNAS peut développer, en prenant dûment en compte les intérêts et les besoins de l'ensemble des parties prenantes, des normes luxembourgeoises au service des acteurs économiques nationaux. Ainsi, l'ILNAS et l'Agence peuvent contribuer efficacement à la déclinaison de la politique de diversification économique poursuivie par le Gouvernement dans les niches de compétence de demain.

■ Missions de l'Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance

Afin de développer, d'accompagner, de coordonner et de soutenir les différentes actions de l'ILNAS liées à la stratégie normative, l'Agence a notamment pour missions:

Processus général de NORMALISATION (Délai moyen ≈ 3 ans)

PROPOSITION

Suite à un besoin identifié, une partie prenante propose un projet

ETUDE & PREPARATION

Un comité technique étudie l'avant-projet et prépare le projet de norme

ENQUETE PUBLIQUE & APPROBATION

Le projet de norme passe en consultation publique puis il est soumis à validation

PUBLICATION

La norme validée est ensuite publiée par l'organisme de normalisation

Participez au processus de normalisation!

Le système luxembourgeois de normalisation s'appuie sur un réseau d'experts issus de tous les secteurs et répartis dans des comités techniques de normalisation.

Vous possédez un niveau d'expertise dans un domaine?

Vous souhaitez anticiper les futures exigences du marché et faire levier pour orienter le marché?

Alors, rejoignez le comité technique de normalisation correspondant à votre domaine d'activité.

Retrouvez les modalités d'inscription sur le site Internet de l'ILNAS: www.ilnas.public.lu.

Pour toute question: normalisation@ilnas.etat.lu.

- la coordination des activités de recherche et innovation normatives luxembourgeoises;
 - la communication, promotion et sensibilisation sur la normalisation;
 - l'organisation de formations sur la normalisation;
 - le développement d'une approche sectorielle de la normalisation;
 - le soutien des comités techniques de normalisation.
- De ce fait, l'Agence est donc la clé de voûte garantissant la mise en place de la stratégie luxembourgeoise de normalisation.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter: Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance – Aurélie Couvidat – responsable communication – Normalisation
Tél.: (+352) 46 97 46-70 – Fax: (+352) 46 97 46-39 – E-mail: aurelie.couvidat@ilnas.etat.lu

¹ Retrouvez le contenu de la Stratégie normative luxembourgeoise sur <http://www.ilnas.public.lu/fr/publications/normalisation/etudes-nationales/ilnas-strategie-normalisation-2010-2020.pdf>

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère de la Justice

Projet de loi portant:

- transposition de la directive 2008/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, et
- modification de la loi modifiée du 15 mars 1983 sur les armes et munitions. (3727TAN)

Projet de loi n° 6209 portant:

- transposition de la directive 2008/51/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 modifiant la directive 91/477/CEE du Conseil relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes, et
- modification de la loi modifiée du 15 mars 1983 sur les armes et munitions. (3750TAN)

■ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Projet de loi modifiant:

1. la loi modifiée du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement post-primaire;
2. la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été modifiée. (3728RSY)

■ Ministère des Finances

Projet de loi portant:

- transposition, pour le secteur de l'assurance, de la directive 2009/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil en ce qui concerne certaines obligations de publicité pour les sociétés de taille moyenne et l'obligation d'établir des comptes consolidés;
- transposition de l'article 36 du règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit;
- modification de la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois,
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger;
 - modification de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. (3729TAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant pour les années d'imposition 2011 et 2012 le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts).

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 123, alinéa 8 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 relatif à l'abattement forfaitaire pour frais de domesticité, frais d'aides et de soins en raison de l'état de dépendance ainsi que pour frais de garde d'enfant.

Projet de règlement grand-ducal modifiant:

1. le règlement grand-ducal modifié du 27 décembre 1974 concernant la procédure de la retenue d'impôt sur les salaires et les pensions;
2. le règlement grand-ducal modifié du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 140 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
3. le règlement grand-ducal modifié du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 143 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
4. le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 1992 portant exécution de l'article 145 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (décompte annuel).

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 6 mai 2004 relatif aux dotations fiscales du fonds pour l'emploi. (3730TAN)

Projet de loi modifiant la loi du 29 juin 1989 portant réforme du régime des cabarets. Projet de règlement grand-ducal portant les mesures d'exécution en matière de débits de boissons alcooliques à consommer sur place. (3737LLA)

Projet de règlement grand-ducal publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires.

Projet de règlement grand-ducal publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (3748TAN)

■ Ministère de la Sécurité sociale

Amendements gouvernementaux au projet de loi n° 6196 portant réforme du système de soins de santé et modifiant:

- 1) le Code de la sécurité sociale;
- 2) la loi modifiée du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers. (3722bisZCH)

Projet de règlement grand-ducal fixant les coefficients d'ajustement prévus à l'article 220 du Code de Sécurité Sociale. (3731WMMR)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale. (3732GRL)

Projet de loi portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2009. (3736WMMR)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures / Département des Transports

Projet de règlement grand-ducal portant réglementation de la circulation sur les voies et places ouvertes à la circulation publique aux abords de l'Aérogare de Luxembourg. (3733LCE)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 janvier 2001 fixant les modalités de fonctionnement d'un système de contrôle technique des véhicules routiers. (3734LCE)

■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Déclaration d'obligation générale de l'avenant à la convention collective du 18 janvier 1990 applicable aux agents des sociétés de service de sécurité et de gardiennage. (3735GRL)

Projet de loi modifiant les articles L.222-4 et L.222-9 du Code du travail. (3744WMMR)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures / Département de l'Environnement

Projet de loi portant certaines modalités d'application et sanction du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE. Projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal du 26 janvier 2006:

- portant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CE
- modifiant l'annexe II du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (3738SAN)

■ Ministère de la Santé

Projet de règlement ministériel portant modification des annexes du règlement grand-ducal modifié du 10 avril 1997 concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants et portant détermination des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. (3739SAN)

Avant-projet de règlement grand-ducal portant inscription de substances actives à l'annexe I de la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides et modifiant le règlement grand-ducal du 7 juin 2007 déterminant le droit fixe dû lors de l'autorisation d'un produit biocide, ainsi que le droit fixe dû en cas de révision ou modification d'une autorisation d'un produit biocide. (3740SAN)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 5 juillet 2004 concernant le catalogue des variétés des espèces de plantes agricoles et de légumes. (3741SAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (3742SAN)

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2000 concernant la commercialisation des semences de légumes. (3743SAN)

■ Ministère de la Famille et de l'Intégration

Projet de règlement grand-ducal:

1. fixant les conditions d'application et modalités d'exécution relatives au contrat d'accueil et d'intégration
2. modifiant le règlement grand-ducal du 15 mai 2001 fixant le montant du droit d'inscription à payer lors de l'admission à un cours d'éducation des adultes organisé par le Service de la Formation des Adultes

3. et modifiant le règlement grand-ducal du 31 mars 2000 ayant pour objet 1) de fixer les modalités des contrats conventionnant des cours pour adultes et les conditions d'obtention d'un label de qualité et d'une subvention 2) de créer une Commission Consultative à l'Éducation des Adultes

4. et modifiant le règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les montants des droits d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par l'Institut national des langues. (3745LCE)

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions consultatives d'intégration. (3746LCE)

Projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes handicapées. (3749WMMR)

■ Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

Projet de règlement grand-ducal prescrivant un recensement général de la population, des logements et des bâtiments du Grand-Duché au 1^{er} février 2011. (3747LCE)

■ Ministère de l'Égalité des chances

Projet de loi portant modification:

1. de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique;
2. de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection Générale de la Police;
3. du Code Pénal;
4. du Code d'Instruction Criminelle;
5. du Nouveau Code de Procédure Civile. (3751LCE)

■ Ministère des Classes moyennes et du Tourisme

Projet de loi portant organisation de la Chambre des Métiers.

Projet de règlement grand-ducal portant organisation de la procédure électorale pour la Chambre des Métiers. (3752EGE/LLA)

■ Ministère de l'Intérieur et de la Grande Région

Projet de règlement grand-ducal déclarant obligatoire le plan de gestion de district hydrographique. (3753QLU)

Nouveau règlement de cotisation

Cotisations de la Chambre de Commerce 2010: ce qui change pour les entreprises

Le nouveau règlement de cotisation de la Chambre de Commerce, tel qu'adopté par son Assemblée plénière en date du 12 novembre 2010 et approuvé par le Gouvernement, vient d'entrer en vigueur. Le présent article résume les modalités et le mode de calcul des cotisations dues par les entreprises affiliées et met en exergue les principales nouveautés.

Pourquoi un nouveau règlement de cotisation?

Jusqu'en 2010, le fonctionnement de la Chambre de Commerce était régi – à l'instar des autres chambres professionnelles – par la loi du 4 avril 1924, portant création des chambres professionnelles à base élective. Comme cette loi de 1924 ne répondait plus aux exigences d'une économie moderne et n'était plus adaptée aux nouvelles formes de sociétés ayant vu le jour depuis 1924, le Gouvernement a pris la décision de moderniser par une nouvelle loi le cadre législatif régissant la Chambre de Commerce (voir p. 64).

Cette nouvelle loi du 26 octobre 2010 ne se contente pas de réaffirmer et de renforcer le rôle de la Chambre de Commerce en tant que représentant légal des entreprises qui lui sont affiliées, mais met aussi et surtout fin aux incertitudes juri-

diques que l'ancienne loi de 1924 avait, au fil du temps, fait peser sur le caractère obligatoire de l'affiliation de certaines formes de sociétés, et notamment des sociétés de participations financières.

L'organisation, les missions et les activités de la Chambre de Commerce étant régies désormais par la loi plus moderne du 26 octobre 2010, il restait encore à adopter le règlement de cotisation prévu par la nouvelle loi. Le nouveau règlement de cotisation a finalement été adopté par l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce en date du 12 novembre, approuvé par le Conseil de gouvernement le 26 novembre 2010 et publié au Mémorial.

Introduction d'une cotisation forfaitaire pour les Soparfi

La principale nouveauté dans le règlement de cotisation 2010, est l'intro-

duction d'une cotisation forfaitaire de 350.- EUR pour les Soparfi (société de participation financière). L'art. 18 de la nouvelle loi du 26 octobre 2010 entend par Soparfi les sociétés qui détiennent principalement des participations financières et qui sont répertoriées comme telles selon la Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) dans sa version luxembourgeoise en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de perception. Pour les Soparfi, la cotisation est donc à présent indépendante des bénéfices réalisés au cours de l'année.

Cotisations annuelles et minimales inchangées

Pour toutes les entreprises affiliées, autres que les Soparfi, le mode de calcul de la cotisation annuelle à percevoir par la Chambre de Commerce reste inchangé. La cotisation sera calculée, comme par le passé, sur le bénéfice commercial de l'entreprise. Le taux de base utilisé pour ce calcul reste également inchangé et continuera donc à se situer à 0,2 % du bénéfice commercial. Des taux dégressifs resteront d'application pour les entreprises réalisant des bénéfices commerciaux dépassant les 49.500.000.- EUR.

Pas de changement non plus pour les cotisations minimales à payer par les entreprises (hormis les Soparfi), de façon à ce que les cotisations à payer à la Chambre de Commerce se présentent comme suit dans le tableau ci-contre.

Le texte intégral du nouveau règlement de cotisation de la Chambre de Commerce est reproduit ci-contre.

Cotisations annuelles de la Chambre de Commerce pour l'année 2010 (exprimées en pourcentage)				
	Personnes physiques	S.à r.l. et sociétés de personnes	Sociétés de capitaux (hormis les s.à r.l.)	Soparfi (forfait)
Cotisation minimale	14.- EUR	70.- EUR	140.- EUR	350.- EUR
Bénéfice commercial ≤ 49.500.000.- EUR	0,2 %*	0,2 %*	0,2 %*	350.- EUR
Bénéfice commercial > 49.500.000.- EUR et ≤ 86.500.000.- EUR	0,15 %*	0,15 %*	0,15 %*	350.- EUR
Bénéfice commercial > 86.500.000.- EUR et ≤ 99.000.000.- EUR	0,1 %*	0,1 %*	0,1 %*	350.- EUR
Bénéfice commercial > 99.000.000.- EUR et ≤ 111.500.000.- EUR	0,05 %*	0,05 %*	0,05 %*	350.- EUR
Bénéfice commercial > 111.500.000.- EUR	0,025 %*	0,025 %*	0,025 %*	350.- EUR

* du bénéfice commercial au sens de la loi concernant l'impôt sur le revenu, abstraction faite des pertes reportées selon les articles 109, alinéa 1^{er}, N° 4 et 114 de cette même loi. **N.B.:** La cotisation à payer est obtenue en additionnant les montants découlant des calculs se rapportant aux différentes tranches entrant en ligne de compte

Pour toute question relative à l'affiliation et aux cotisations de la Chambre de Commerce, prière de vous adresser au Département Finances, Affiliation et Informatique – Tél.: (+352) 42 39 39-250 – E-mail: affiliation@cc.lu

Règlement de cotisation de la Chambre de Commerce du 12 novembre 2010 fixant les modalités de calcul des cotisations annuelles à percevoir



Vu la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce, et notamment ses articles 16, 17, 18 et 19;

Art. 1^{er}. Assiette des cotisations

L'assiette des cotisations annuelles à percevoir par la Chambre de Commerce s'entend du bénéfice commercial au sens de la loi concernant l'impôt sur le revenu, abstraction faite des pertes reportées selon les articles 109, alinéa 1^{er}, N° 4 et 114 de cette même loi, réalisé par les ressortissants en cause pendant l'avant-dernier exercice.

Art. 2. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle à percevoir par la Chambre de Commerce est fixée au taux de 2 ‰ (deux pour mille) du bénéfice réalisé par les ressortissants en cause pendant l'avant-dernier exercice, conformément à l'article 16 de la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce.

Art. 3. Cotisation minimale

Les cotisations minimales sont les suivantes:

- 14 EUR pour les personnes physiques;
- 70 EUR pour les sociétés de personnes et les sociétés à responsabilité limitée;
- 140 EUR pour les sociétés de capitaux, à l'exception des sociétés à responsabilité limitée.

Art. 4. Cotisation forfaitaire

Conformément à l'article 18 de la loi du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce, le montant forfaitaire de la cotisation pour les sociétés qui détiennent principalement des participations financières et qui sont répertoriées comme telles selon la Nomenclature générale des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) dans sa version luxembourgeoise en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de perception est fixé à 350 EUR.

Art. 5. Cotisation dégressive

Pour les ressortissants réalisant des bénéfices commerciaux dépassant les 49.500.000 EUR, les taux suivants sont en vigueur pour le calcul de la cotisation:

- Pour le bénéfice commercial en dessous ou égal à 49.500.000 EUR, le taux applicable est de 2 ‰.
- Pour la tranche dépassant 49.500.000 EUR et jusqu'à 86.500.000 EUR, le taux applicable est de 1,5 ‰.
- Pour la tranche dépassant 86.500.000 EUR et jusqu'à 99.000.000 EUR, le taux applicable est de 1 ‰.
- Pour la tranche dépassant 99.000.000 EUR et jusqu'à 111.500.000 EUR, le taux applicable est de 0,5 ‰.
- Pour la tranche dépassant 111.500.000 EUR, le taux applicable est de 0,25 ‰.

La cotisation à payer est obtenue en additionnant les montants découlant des calculs se rapportant aux différentes tranches entrant en ligne de compte.

Art. 6. Disposition générale

Le présent règlement de cotisation s'applique aux cotisations annuelles dues au titre de l'année 2010 et des années subséquentes, sauf décision d'amendement à adopter par l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce.

Il s'applique, en outre, aux redressements de cotisations d'années même antérieures à 2010 qui interviennent, conformément à l'article 19 de la loi du 26 octobre 2010, après la publication du présent règlement.

Un cadre légal moderne pour une Chambre de Commerce tournée vers l'avenir

Par la loi du 26 octobre 2010, le cadre légal qui régit la Chambre de Commerce a été profondément réformé. Cette réforme a été rendue nécessaire, d'une part, par les besoins de modernisation des dispositions légales et réglementaires subséquentes régissant la Chambre de Commerce depuis la loi du 4 avril 1924 sur les chambres professionnelles et, d'autre part, par le besoin de clarifier les aspects relatifs aux règles d'affiliation et de cotisations des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier celles des sociétés de participations financières.

La Chambre de Commerce en tant que chambre professionnelle est une des institutions les plus anciennes, remontant aux origines de l'Etat luxembourgeois. Déjà en 1839, le pouvoir souverain de l'époque Guillaume II, estimant qu'il serait «utile pour le développement du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché de Luxembourg», décida d'instituer la Chambre de Commerce par l'arrêté royal du 1^{er} octobre 1841.

Par la loi de base du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base élective, le législateur a attribué à la Chambre de Commerce, ainsi qu'aux autres chambres professionnelles la jouissance des avantages de la personnification civile, avec des objets et missions diverses confiés à la Chambre de Commerce. Après plus de quatre-vingt ans, il s'est avéré opportun de moderniser, d'adapter et de sécuriser l'organisation, le fonctionnement, les objets et missions de la Chambre de Commerce.

Confirmation de l'institution de la Chambre de Commerce en tant qu'établissement public

Tantôt qualifiée d'organisme de droit public, tantôt d'établissement public ou encore de personne morale de droit public, la Chambre de Commerce se voit attribuer incontestablement la qualité d'un établissement public par la loi du 26 octobre 2010. Cet ancrage de la qualification s'est fait en parfaite conformité avec la Constitution.

Afin de lui garantir son autonomie financière, pilier indispensable dans le cadre des missions lui attribuées, la Chambre de Commerce a, de par la nouvelle loi, le pouvoir réglementaire en ce qui concerne la fixation des cotisations dues à la Chambre par ses ressortissants. La Chambre a aussi la faculté de créer ou de participer à tout établissement, société, association, institution, œuvre ou service, qui agit dans l'intérêt économique général des entreprises luxembourgeoises.

La Chambre de Commerce a comme objet l'articulation, la sauvegarde et la défense des intérêts de ses ressortissants. Ses avis émis ainsi que les initiatives qu'elle développe dans le cadre de ses missions peuvent se limiter à la prise en considération d'intérêts sectoriels, sous condition que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses ressortissants.

La Chambre de Commerce a comme missions notamment:

- a) la promotion de l'esprit d'entreprise et l'assistance dans le cadre de la création, du développement et de la pérennisation des entreprises;
- b) la promotion d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement économique;
- c) la promotion des relations économiques et commerciales aux niveaux régional, européen et international;
- d) la promotion de l'économie luxembourgeoise au Luxembourg et à l'étranger;
- e) d'œuvrer en faveur de tout ce qui contribue à la défense et à la promotion de l'intérêt de ses ressortissants;
- f) l'orientation et l'appui des entreprises luxembourgeoises dans leurs démarches d'internationalisation et d'accès aux marchés étrangers;
- g) le développement et la promotion de la formation professionnelle initiale et continue;
- h) l'élaboration de propositions concernant le contenu et la surveillance de la formation professionnelle;

- i) la sensibilisation à l'observation de la législation en matière commerciale et industrielle.

Précision de la qualité de ressortissant de la Chambre de Commerce

La nouvelle loi détermine également avec certitude la qualité de ressortissant de plein droit de la Chambre de Commerce, trace la délimitation de la possibilité de double-affiliation à la Chambre de Commerce et à la Chambre des Métiers, évitant par là toute incertitude juridique et toute confusion parmi les ressortissants des deux chambres professionnelles.

Simplification dans la composition et l'organisation de la Chambre de Commerce

La composition de la Chambre de Commerce est appelée à refléter l'économie actuelle du pays. Les différents groupes électoraux, dont le nombre de 8 a été réduit à 6 par arrêté grand-ducal du 27 août 2008, ont droit à un nombre déterminé de délégués (membres élus) dont le nombre total s'élève à 25 membres effectifs et 25 membres suppléants. Ce texte d'exécution garde toute sa pertinence dans le cadre de la nouvelle loi et reste en vigueur.

L'organisation de la Chambre de Commerce, tout en étant précisée davantage par rapport aux dispositions précédentes de la loi de 1924, a le mérite d'être simplifiée au vu des dispositions nouvelles, claires et précises. En tant qu'organe représentatif de la volonté de l'ensemble de ses ressortissants, l'assemblée plénière composée des membres élus issus des élections sur base quinquennale voit son rôle d'organe de décision souverain confirmé par loi.

Ancrage de la qualité d'électeur et de la procédure d'élections

Concernant l'électorat, la durée du mandat de cinq ans reste inchangée. L'assemblée plénière, telle qu'issue des élections de printemps 2009, dispose d'un mandat qui viendra à échéance en 2014. ■

CATALOGUE «FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE»: SEMESTRE I/2011

COMMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT!



Prière de nous renvoyer ce coupon par fax ou par voie de courrier à l'adresse suivante:
Luxembourg School for Commerce
L-2981 Luxembourg
Fax: (+352) 42 3939-820
ou par commande directe via mail: info@lsc.lu

Société: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: N°, Rue _____

Localité: _____

Code postal: _____

Pays: _____

E-mail: _____

Renforcement de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme



La loi du 24 octobre 2010 portant renforcement du cadre légal en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, (ci-après la «Loi»), publiée au Mémorial (A – n° 193) le 3 novembre 2010, est entrée en vigueur.

La Loi fait suite au troisième rapport d'évaluation mutuelle du Luxembourg en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme émis par le GAFI en date du 19 février 2010. Ce rapport a fait état de lacunes du régime luxembourgeois en la matière par rapport aux recommandations du GAFI.

La Loi modifie ainsi 21 textes législatifs et introduit deux lois autonomes ainsi qu'un règlement grand-ducal d'application.

La Loi élargit la liste des professionnels devant mettre en œuvre des obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et renforce, entre autres, certaines de leurs obligations de vigilance et de coopération.

Parmi ces nouveaux professionnels, on compte:

- les gestionnaires et conseillers des organismes de placement collectif, des sociétés d'investissement à capital à risque et des fonds de pension,
- les organismes de titrisation lorsqu'ils exercent des activités de prestataire de service aux sociétés et aux fiducies,
- les entreprises d'assurance, de réassurance et leurs intermédiaires lorsqu'ils réalisent des opérations de crédit ou de caution,
- les succursales au Luxembourg de professionnels étrangers ainsi que les professionnels de droit étranger qui fournissent des prestations de service au Luxembourg sans y établir de succursale,
- les personnes qui exercent à titre commercial une ou plusieurs activités ou opérations telles que l'acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables au public, le prêt, le crédit-bail, le transfert d'argent ou de valeurs, l'émission et la gestion de moyens de paiement (dont les chèques de voyage),

la location de coffres, la souscription et le placement d'assurances vie et d'autres produits d'investissement en lien avec une assurance.

La Loi élargit également les obligations de vigilance imposées aux professionnels en ce qui concerne les «personnes politiquement exposées» et renforce les modalités de coopération avec la Cellule de renseignement financier.

La Loi renforce encore les pouvoirs d'investigation et de sanction des autorités de surveillance (Commission de Surveillance du Secteur Financier, Commissariat aux Assurances) et d'autorégulation (Chambre des Notaires, Ordre des Avocats, Ordre des Experts-Comptables, Institut des Réviseurs d'Entreprises) et confère ces mêmes pouvoirs à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à l'encontre des professionnels qui ne sont soumis à aucune autorité «de tutelle», tels par exemple les agents immobiliers.

Les sanctions administratives pouvant être prononcées par toutes ces autorités en cas de violation des obligations professionnelles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été significativement augmentées et sont portées à un maximum de 250.000,- EUR. Quant aux amendes pénales, elles ont été portées à un maximum de 1.250.000,- EUR.

Le législateur luxembourgeois reste dès lors dans l'attente de la prise de position du GAFI sur cette réforme qui a été, rappelons-le, adoptée par la Chambre des Députés endéans des délais extrêmement courts pour tenter de maintenir le Luxembourg sur la liste des pays coopératifs respectant les recommandations du GAFI.

La Chambre de Commerce ne manquera pas de revenir sur le sujet ultérieurement.

Amélioration de l'efficacité des procédures de recours

La loi du 10 novembre 2010 instituant les recours en matière de marchés publics (ci-après la «Loi»), publiée au Mémorial le 12 novembre 2010 (Mémorial A – n° 203), est d'application depuis le 1^{er} décembre 2010. La Loi transpose dans la législation luxembourgeoise une directive communautaire du 11 décembre 2007 concernant l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics.

Il convient d'emblée de préciser que les recours prévus par la Loi ne visent que les marchés relevant des Livres II et III de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics, à savoir les marchés d'une certaine envergure financière et régis par les dispositions communautaires ainsi que les marchés conclus par les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices privées dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux. Il n'est donc pas possible à un opérateur économique de se prévaloir d'un recours prévu par la Loi dans le cadre d'un marché public national relevant du Livre I^{er} de la loi sur les marchés publics.

La Loi régit les modalités relatives aux recours en référé devant le juge administratif et la possibilité pour le juge civil des référés de déclarer un mar-

ché comme étant dépourvu d'effets et d'ordonner des mesures provisoires.

La Loi introduit l'obligation pour le pouvoir adjudicateur de suspendre durant un délai de 10 respectivement 15 jours (selon que la décision d'attribution du marché est envoyée par voie électronique ou postale) la signature du marché après la décision d'attribution de celui-ci. Durant ce délai, tout opérateur économique a le droit d'introduire un recours en référé et/ou un recours en annulation devant le juge administratif contre la décision d'attribution.

Jusqu'à récemment, la législation luxembourgeoise ne permettait pas, après la signature du contrat de marché, de saisir le juge administratif en vue de faire annuler la décision d'attribution du marché. La Loi consacre dorénavant la possibilité à tout opérateur économique de demander au juge civil des référés de déclarer un marché comme étant dépourvu d'effets, c'est-à-dire d'annuler, éventuellement rétroactivement, les obligations contractuelles découlant du contrat de marché. Dans l'éventualité où les exigences formelles de la Loi ont été violées mais que le juge ne déclare pas le marché comme étant dépourvu d'effets, la Loi lui permet d'imposer des sanctions de substitution: pénalité financière (versée à l'Etat) ou réduction de la durée du marché.

Il convient de noter que la Loi n'a pas supprimé, dans le cadre du recours civil en indemnisation, l'exigence pour un opérateur économique indûment évincé de la procédure d'attribution d'un marché public d'apporter la preuve de l'annulation de la décision d'attribution du marché par le juge administratif.

En ce qui concerne les marchés passés par les entités adjudicatrices privées, la Loi prévoit la possibilité pour le juge civil des référés d'ordonner des mesures provisoires, à l'instar de ce qui est permis à l'encontre des marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs publics.

La Loi abroge les lois du 27 juillet 1992 et 13 mars 1993, relatives à l'exécution en droit luxembourgeois de directives européennes traitant de voies de recours en matière de marchés publics, dont les dispositions ont été reprises par la Loi.

Pour plus d'informations concernant la législation luxembourgeoise en matière de marchés publics et les voies de recours envisageables, consultez le dossier «Marchés publics: enjeux et opportunités» qui a été publié dans l'édition du *Merkur* de juillet/août 2010, consultable en version électronique sur le site Internet de la Chambre de Commerce: www.cc.lu.

Inspection du Travail et des Mines

Le Help Center de l'ITM: un an d'assistance et de conseils aux employeurs et aux salariés

Le Help Center de l'ITM a soufflé sa première bougie lors de la Semaine Européenne de la Sécurité et de la Santé au Travail qui a eu lieu fin octobre. En effet, il y a tout juste un an, l'Inspection du Travail et des Mines mettait en place un

service de conseils et d'assistance aux employeurs et aux salariés. Cette plateforme de renseignement téléphonique est unique au Luxembourg.

Elle porte sur la législation du travail et sur la sécurité et la santé au travail.

Une équipe de professionnels dédiée

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, le Help Center a traité 9.236 appels en 5 mois (chiffre au 19 mars 2010). Vu



L'équipe du Help Center

Pour des informations complémentaires, contactez le Help Center:

Tél.: (+352) 247 76-200 – Fax: (+352) 29 11 94 99-99

E-mail: helpcenter@itm.etat.lu – www.itm.lu

l'affluence des appels, l'ITM a dû renforcer le nombre de ses collaborateurs.

En mars dernier, l'ITM a effectué une étude qui a permis de constater que 56 % des appels passés ont pu être traités directement par le Help Center. 42 % des appels visaient des renseignements spécifiques liés à des dossiers en cours de traitement nécessitant l'intervention de l'inspecteur du travail compétent en charge. Les principaux renseignements demandés concernent les congés (parental, légal et extraordinaire) avec 14 % des requêtes. Puis, viennent les questions sur les licenciements et les rémunérations avec 12 % et 11 %. Les demandes sur le détachement, les contrats de travail et la durée de travail sont de l'ordre de 8 % chacune. Enfin, les derniers 15 % regroupent pêle-mêle la cogestion, la maladie, les jours fériés légaux et les conditions de travail des femmes.

Des réponses 7/7, 24/24 sur le site de l'ITM

Face à des pics pouvant atteindre 200 appels par jour, l'ITM a renforcé, depuis fin octobre, sa rubrique FAQ (Frequently Asked Questions) sur son site Internet avec plus de 400 réponses touchant le monde du travail.

Cette rubrique est complétée par les références légales. D'ici peu, des renvois à la jurisprudence concernée seront réalisés. ■

Nouvelle publication

Premier guide, en anglais, exclusivement consacré au droit du travail luxembourgeois

Après un premier ouvrage consacré à l'Internet et aux nouvelles technologies de la communication face au droit luxembourgeois paru en 2008, les Editions Mike Koedinger publient un nouvel ouvrage: «Employment in Luxembourg, A practical guide to Luxembourg employment and social security law», écrit par l'avocat Guy Castegnaro, spécialisé en droit du Travail. Cet ouvrage de 148 pages a la particularité d'être le premier de ce genre à être disponible en langue anglaise. Il s'adresse aux juristes (magistrats, avocats, autres professions juridiques) mais

aussi à un public plus large: des services de ressources humaines ou bien des salariés en quête d'informations. Le livre aborde, de manière atypique pour un ouvrage juridique, les différentes questions liées au processus de l'em-

ploi: les sources du droit, le recrutement, les contrats de travail, les congés, etc. Il permet au lecteur de reconnaître le problème, de donner une première réponse en le renvoyant aux articles des codes concernés. ■

«Employment in Luxembourg, A practical guide to Luxembourg employment and social security law», par Me Guy Castegnaro
Editions Mike Koedinger. 148 pages. 35 euros

Disponible en bonnes librairies et en ligne sur www.mikekoedinger.com

Plan Comptable Normalisé dès 2011

Introduit par le règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé, les entreprises devront recourir au plan comptable normalisé à partir du 1^{er} exercice débutant après le 31 décembre 2010.

Ce règlement grand-ducal définit la teneur et la présentation du plan comptable normalisé visé à l'article 12 du Code de commerce qui prévoit que «les comptes ouverts sont définis dans un plan comptable approprié à l'activité de l'entreprise. Ce plan comptable est tenu en permanence au siège de l'entreprise à la disposition de ceux qui sont concernés par lui».

Le plan comptable normalisé concerne essentiellement les sociétés commerciales et groupements puisqu'il devra être utilisé obligatoirement par les entreprises visées à l'article 8 du Code de commerce, à l'exception:

- de celles visées à l'article 13 du code de commerce – notamment

les commerçants personnes physiques et les sociétés en nom collectif ou en commandite simple dont le chiffre d'affaires du dernier exercice, hors TVA, n'excède pas 100.000 EUR – et

- de celles qui ont opté pour l'établissement de leurs comptes annuels conformément aux normes IFRS.

Les entreprises peuvent toutefois ne pas compléter certaines rubriques du plan comptable normalisé s'il existe des méthodes alternatives de comptabilisation n'exigeant pas l'utilisation de ces rubriques ou si leur activité ne justifie pas l'utilisation de certaines rubriques.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce pour un exemplaire du PCN soit sur support papier, soit dans une version informatique: entreprises@cc.lu.



Nouveau périodique

Sortie du premier numéro de JurisNews – Regard sur les Assurances

JurisNews – Regard sur les Assurances, une nouvelle publication des éditions Promoculture, sera la plate-forme de rencontre des différents acteurs sur le marché de l'assurance locale d'une manière générale et de l'assurance au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg de manière ponctuelle.

La rédaction de cette nouvelle revue est assurée par Maître Yuri Auffinger de l'étude d'avocats LEXFIELD. L'objectif est de ne pas se focaliser seulement sur des articles des techniques assurantielles, mais d'étendre le champ à des domaines qui touchent directement ou indirectement l'assurance.

Dans cet esprit il est prévu de publier des articles ayant trait: à l'aspect

juridique; aux volets fiscal et social; à l'assurance du particulier et des PME/PMI; à la formation des intermédiaires en assurances; au journalier des agents et courtiers d'assurances; aux universitaires des branches finances et assurances.

«Jurisnews – Regard sur les Assurances» ISSN 2079-4746, paraîtra 6 fois par an, sous forme d'une «newsletter». Prix pour un abonnement annuel, TTC: 113,30 EUR. Pour les commandes, s'adresser à son libraire habituel ou directement aux éditions Promoculture, boîte postale 1142, L-1011 Luxembourg, ou par virement au compte BILL-LULL LU22 0026 1734 8171 9100 de la somme de 113,30 EUR avec la mention «abonnement Jurisnews Assurances».

Fedil

Remise du 19^e Prix de l'innovation

Le 24 novembre 2010 s'est déroulée, dans les locaux de la Chambre de Commerce à Luxembourg, la 19^e cérémonie de remise du Prix de l'innovation de la Fedil en présence de nombreux invités, dont notamment Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Pour la promotion 2010 du Prix de l'innovation, le jury a décidé d'attribuer six prix parmi les dix-neuf dossiers de candidature introduits.

Le Premier prix doté de 2.500 EUR a été décerné aux équipes de recherche et de développement de DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. (Lucien Schosseler) pour le projet «Nouveau diélectrique pour condensateurs film dans les convertisseurs électriques à haute température et à densité d'énergie élevée». Ce nouveau film permet d'élargir considérablement le domaine d'application des condensateurs film. Les composants sont plus petits et plus légers. La stabilité thermique augmente la fiabilité et la sécurité et permet d'éliminer des systèmes de protection ou de refroidissement (réduction du coût du système total). Ces avantages ont été démontrés dans d'applications réelles telle la voiture électrique.

En outre, le jury a décidé de remettre cinq prix spéciaux, dotés de 1.000 EUR chacun. Un Prix spécial Développement industriel a été décerné au Service Procédés Laminoirs d'ArcelorMittal Recherches pour le projet «Nouvelle gamme de palplanches HZ par laminage et fraisage». Un nouveau processus combiné de laminage et de fraisage permet de produire de nouveaux profils de palplanches. Grâce à ces profils, il est dorénavant possible de construire des ports plus profonds.

Un Prix spécial PME, lui aussi doté de 1.000 EUR, a été attribué à Gilles Tooling GmbH pour le projet «rct12gt. rearset – multifunktionale Motorrad-Fußraste». Ce repose-pied pour véhicules à deux roues de la catégorie tours, enduro et motocross, innove de par son réglage, sa sécurité, son ergonomie et son confort.



Le Prix spécial Business Development, doté de 1.000 EUR également, a été remis aux chercheurs de IEE S.A. pour le projet «Tailgate Detector TDflex™». Le capteur 3D MLI Sensor™ fonctionne en association avec des systèmes de sécurité: une fois reçu le signal envoyé par le système d'identification, le Tailgate Detector effectue un contrôle d'unicité de passage. Si une personne entre sans titre d'accès ou si deux personnes entrent en même temps, le capteur réagit en bloquant les portes ou en déclenchant une alarme. En outre, l'installation de ce système ne nécessite que des modifications minimales à l'infrastructure existante.

Le jury a décerné un Prix spécial Design produit à Accumalux S.A., doté de 1.000 euros pour le projet «Bacs et couvercles stationnaires type OPzS/OPzV». Ce bac de batterie en matières thermoplastiques de forte épaisseur comporte un système de clipsage permettant un assemblage mécanique instantané au moyen d'un simple maillot. L'étanchéité est assurée par un joint en caoutchouc surmoulé qui est comprimé lors de l'assemblage. Ce procédé permet ainsi, entre autres, un gain de temps de près de 24 h sur le procédé de fabrication d'une batterie classique tout en rendant superflue l'utilisation

de produits toxiques issus de la colle et de gaz volatiles issus des solvants.

Enfin, le Prix spécial Start-up a été décerné à Onformonics S.à r.l. pour le projet «Compliance management Solutions».

La Fedil a créé le Prix de l'innovation en 1983 dans le but d'encourager la créativité et l'innovation dans les entreprises, les écoles et auprès du grand public, son attribution étant soumise à deux critères: les projets présentés doivent se distinguer par leur caractère innovateur et original et ils doivent présenter un intérêt économique pour l'industrie luxembourgeoise. Le prix est décerné en principe en alternance annuelle avec le Prix de l'environnement de la Fedil et comporte la remise d'un diplôme, ainsi qu'une récompense en numéraire.

Dans son allocution, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a félicité le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, pour son franc-parler au sujet de la lenteur des procédures administratives au Luxembourg et de l'immobilisme dans ce domaine. «Vos paroles nous confirment que vous n'ignorez pas les problèmes et soucis des entreprises», a-t-il déclaré. Et d'ajouter: «Nous partageons votre frustration. L'immobilisme tue le progrès et mène au déclin de l'économie. Ne vous

laissez pas décourager dans votre élan. Nous connaissons vos efforts en faveur des entreprises et vous avez tout notre soutien dans vos démarches.» Robert Dennewald a estimé que l'innovation, la créativité, la recherche et le développement sont les seuls remèdes susceptibles de combattre cet immobilisme. C'est pourquoi le président s'est félicité du nombre élevé de dossiers introduits pour le Prix de l'innovation ainsi que de l'excellence des dossiers.

Selon le président, les pouvoirs publics ont entrepris de nombreux efforts afin d'encourager et de soutenir les entreprises dans leurs démarches en matière d'innovation et de recherche. Ceci est important et a déjà mené à des résultats concrets. De cette façon,

de plus en plus de PME osent investir dans l'innovation et la recherche, ce qui est un pas essentiel vers la croissance économique.

Dans ce contexte, Robert Dennewald a estimé que les Centres de recherche publics, l'Université du Luxembourg, Luxinnovation et le FNR ont évolué et contribué à rapprocher la recherche publique de la recherche privée.

«Il est essentiel pour les entreprises de valoriser les résultats de la recherche public et d'en faire profiter notre économie», a estimé Robert Dennewald.

Lors d'une table ronde, animée par Roland Houtsch, journaliste au Luxemburger Wort, à laquelle ont participé Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, François

Meyer, président du Conseil scientifique du FNR et anciennement président de Centelion SAS et directeur général de la R&D, Aventis France, le Prof. Dr Franck Leprévost, vice-recteur de l'Université du Luxembourg et Arsène Schiltz, directeur général, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l., il a été discuté de l'avenir de la politique d'innovation et de recherche au Luxembourg ainsi que de l'impact des CRPs sur l'évolution de la recherche au Luxembourg.

Prix Luxembourgeois de la Qualité

Des entreprises exemplaires

Le vendredi 19 novembre 2010, la Chambre de Commerce a accueilli la cérémonie de remise des prix aux lauréats du Prix Luxembourgeois de la Qualité 2010. L'événement a rassemblé près de 250 personnes, dont Jeannot Krecké, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, qui a remis les récompenses aux gagnants.

6 entreprises récompensées

Se sont ainsi vues récompensées du Prix Luxembourgeois de la Qualité, les entreprises:

- Vectis PSF S.A. (catégorie très petite entreprise). Vectis PSF est une société de conseil qui accompagne les entreprises de petite et moyenne taille dans les domaines de la gestion (gouvernance, pilotage), de l'organisation de leur métier (R&D, marketing, ventes, prestations) et du support (comptabilité, RH, IT). A cette fin, Vectis PSF mutualise pour le compte de ses clients une équipe pluridisciplinaire, à même de les supporter tant au niveau de leur conseil d'administration, de leur comité de direction, de



CBL S.A. lauréate dans la catégorie grande entreprise

- leurs managers que de leurs équipes opérationnelles,
- le Service de rééducation gériatrique de la ZithaKlinik (catégorie petit organisme d'utilité publique), actif dans l'optimisation de l'encadrement du patient âgé, intégré dans une structure hospitalière avec les compétences et moyens correspondants,

- CBL s.a, (catégorie grande entreprise), entreprise de construction.

La cérémonie a également permis de récompenser trois lauréats des mentions «Sur la Voie de l'Excellence»:

- Phoenix Contact (catégorie très petite entreprise),
- Atelier de Goeres Horlogerie (catégorie très petite entreprise)



Vectis PSF S.A. a reçu le prix de la catégorie très petite entreprise



Le Service de rééducation gériatrique de la ZithaKlinik s'est vu primé dans la catégorie petit organisme d'utilité publique

- Paul Wagner & Fils
(catégorie grande entreprise),

■ Des entreprises qui font la différence

Toutes ces entreprises se différencient par la Qualité et la fiabilité de leurs organisations. Pendant plusieurs semaines, des évaluateurs bénévoles, formés et expérimentés, ont réalisé une évaluation complète des candidats. Ils ont observé leurs fonctionnements et examiné leurs résultats. Ils ont également vérifié la bonne santé générale de l'entreprise. Pendant les trois prochaines années, les lauréats pourront valoriser cette récompense comme un argument de confiance auprès de leurs clients et actionnaires, mais aussi comme critère distinctif de leurs concurrents.

■ L'appel à candidature pour 2011 est lancé

Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité A.s.b.l. est fier de constater que le travail de communication autour du Prix Luxembourgeois de la Qualité porte ses fruits. Cette année, une quinzaine d'entreprises ont spontanément demandé un dossier de candidature pour le Prix Luxembourgeois de la Qualité et certaines ont déjà manifesté leur intérêt pour la prochaine édition. L'appel aux futurs candidats a d'ailleurs été lancé à l'occasion de cette cérémonie. Les entreprises intéressées peuvent dès à présent prendre contact avec le MLQ.

Cette initiative est soutenue par le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et par l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS). Elle est sponsorisée depuis plusieurs années par Goodyear, l'Entreprise des Postes et Télécommunications et PWC. ■

Pour de plus amples informations:

Mouvement Luxembourgeois de la Qualité a.s.b.l.

Louis Oberhag – secrétaire général

66, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette

Tél: (+352) 54 55 80-580 – Fax: (+352) 54 55 80-581 – E-mail: info@mlq.lu



**Sécurité
& santé
au travail**
www.securite-sante.lu

INVITATION AUX ENTREPRISES

Forum de la sécurité & de la santé au travail

**le mercredi 30 mars 2011
à la Luxexpo, Luxembourg-Kirchberg**

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) et son Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR), l'Association d'assurance accident (AAA) et ArcelorMittal ont le plaisir de vous inviter à l'édition 2011 du **Forum de la sécurité et de la santé au travail** qui se déroulera le **mercredi 30 mars à la Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg**.

Organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le forum s'inscrit dans la campagne de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Rassemblant les entreprises et les acteurs engagés dans cette mission, il offre une plateforme unique aux entreprises souhaitant partager leurs expériences, s'assurer du bien-fondé des pratiques ou simplement s'informer des nouveautés en matière de protection et de sécurité.

Au-delà du forum, les entreprises ont la possibilité d'inscrire dans la durée leur effort en termes de sécurité-santé au travail en documentant les actions qu'elles mènent tout au long de l'année sur le site Internet spécialement dédié à cette fin www.securite-sante.lu. En effet, elles peuvent y afficher des études de cas, bonnes pratiques, formations, ateliers en entreprise ou démonstrations et le cas échéant inviter d'autres entreprises à venir partager leurs expériences. Ces témoignages inspireront d'autres entreprises dans leur réflexion et enrichiront de manière générale les actions en faveur de la sécurité et de la santé des salariés sur les lieux de travail.

Le forum du 30 mars 2011 propose un concept élargi aux entreprises et un programme ambitieux sur le thème de la sécurité et de la santé au travail. Ainsi, les entreprises pourront présenter leur activité dans ces domaines sur des stands qui seront mis à leur disposition. Elles pourront également présenter des études de cas et bonnes pratiques dans le cadre d'ateliers spécialement prévus à cet effet. Une bibliothèque regroupera les ouvrages essentiels sur le thème de la sécurité et de la santé au travail. Enfin, le Prix Prévention, créé par l'AAA, récompensera pour la première fois les entreprises ayant mis en place des mesures ou des produits particulièrement innovants pour améliorer la sécurité et la santé au travail.

Inscrivez-vous dès maintenant au forum: les détails concernant votre participation sont disponibles sur le site www.securite-sante.lu

Déroulement du forum de la sécurité et de la santé au travail le 30 mars 2011:

09h45	Accueil des participants
10h00	Séance d'ouverture de la Journée luxembourgeoise de la sécurité et de la santé au travail 2011 et remise du Prix Prévention
11h00	Ouverture des stands
11h00-18h00	Echange d'expériences sur les stands Présentation de bonnes pratiques, workshops et conférences en parallèle
18h00	Fin de la Journée 2011



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES



INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



ASSOCIATION
D'ASSURANCE ACCIDENT
www.aaa.lu



ArcelorMittal



Gestion des carrières et des compétences tout au long de la vie

On commence à vieillir quand on cesse d'apprendre¹



Dans le cadre d'un projet cofinancé par le Fonds Social Européen, en partenariat l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL), le Personnel Officers Group (POG), le Centre Jean-Baptiste Rock (CJBR) et l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) ont organisé des workshops réunissant, entre autres, des experts en gestion des ressources humaines, tous issus d'entreprises luxembourgeoises, afin de formuler des recommandations sur la thématique des seniors.

Estimant que la formation était l'instrument de prédilection pour renforcer et développer l'employabilité des individus et partant du constat que les salariés plus âgés semblaient moins enclins à s'investir dans des formations et/ou que

les entreprises semblaient moins intéressées à les encourager à se former, les participants au groupe de travail se sont attelés à proposer des pistes en vue de dynamiser, voire de donner un second souffle, à la dynamique de carrière des seniors via, entre autres, la formation continue.

■ Quelques constats

Un certain nombre d'éléments permettent de mieux comprendre l'attitude des seniors face à la formation continue et de relativiser le manque d'intérêt à ce sujet que leur prêtent les entreprises². L'intérêt moindre des seniors à l'égard de la formation viendrait peut-être du fait qu'ils y ont moins accès que leurs cadets et/ou que les formations proposées en interne ne répondent pas à leurs

attentes et besoins, certaines entreprises finançant dans une moindre mesure la formation continue pour les seniors. Il se peut également que de par leur génération, ils sont moins au fait des particularités de la formation continue, simplement parce qu'ils y sont moins habitués³. A noter que ces remarques concernent peu le personnel d'encadrement, d'autant plus quand il s'agit de cadres supérieurs pour lesquels l'entreprise veille tout particulièrement à entretenir le portefeuille de compétences qui lui apporte une forte valeur ajoutée dans le développement de ses activités⁴.

■ Pistes à investiguer en vue de dynamiser les parcours professionnels

Face à ces constats, les participants au workshop ont tenté de rechercher des pistes pour valoriser la formation continue pour tous comme un atout de taille dans le cadre du développement de la stratégie à long terme des entreprises.

1. La gestion du *know-how* et l'anticipation des compétences dans les entreprises comme un des moteurs de la formation continue

- Il ne suffit pas d'engager la bonne personne et de la placer au bon endroit. Conserver le *know-how* in house est également important pour la pérennité de l'entreprise surtout si celui-ci lui confère un avantage concurrentiel. La mise en évidence de la valeur «économique» des compétences des seniors et donc de leur importance pour l'entreprise est une étape essentielle pour encourager la direction à s'engager dans une gestion active des compétences de l'ensemble du personnel.
- Dans ce contexte, la formation continue semble être un passage

¹ Proverbe japonais

² Considérations basées et inspirées de M. ZANARDELLI et K. LEDUC, *Favoriser le vieillissement actif: les pratiques des entreprises en matière de formation continue pour les travailleurs âgés*, Population & Emploi, n° 15, CEPS/INSTEAD – Avril 2006

³ Idem 2

⁴ Idem 2

obligé pour le maintien et le développement des compétences et de l'employabilité, tant pour les seniors que pour les autres salariés.

- Encore faut-il pouvoir définir de manière perspicace les besoins en formation. Il ne suffit pas de former les salariés aux besoins actuels de l'entreprise. Il est également nécessaire d'anticiper l'émergence de nouveaux métiers et l'évolution des métiers, ce qui permettra à l'entreprise de maintenir son activité et de rester concurrentielle.

2. Le maintien de l'employabilité des salariés: une responsabilité partagée

La responsabilité de la gestion des carrières et des compétences repose à la fois sur les entreprises et sur les salariés. D'une part, les salariés se doivent de développer un projet professionnel cohérent et solide. Ils doivent veiller à acquérir une formation ou des compétences qui leur permettront de trouver un emploi sur le marché du travail et à utiliser au mieux les moyens mis à leur disposition par l'entreprise. D'autre part, les entreprises ont également un rôle dans la gestion de l'employabilité des salariés. En effet, elles ont à cet égard une certaine responsabilité parce qu'elles sont souvent les mieux placées pour anticiper les changements futurs en interne et sur le marché du travail et donc pour inciter les salariés à enrichir leur employabilité grâce à d'éventuelles formations à plus haute valeur ajoutée.

3. Les conditions et les actions favorables à la dynamique de formation continue

La gestion active des compétences repose sur une volonté d'anticiper les changements au sein de l'entreprise et les évolutions du marché. Repenser les carrières en termes de parcours professionnels et utiliser la formation tout au long de cette carrière comme leviers pour dynamiser ces parcours constituent également deux aspects non négligeables d'une telle gestion.

- Les participants sont unanimes pour dire que l'implication de la direction est essentielle pour qu'une gestion des compétences pertinente et utile soit mise en

œuvre et pour que la politique de formation continue s'inscrive dans la stratégie de l'entreprise. Sans cette volonté et ce soutien, toute initiative risque de manquer d'ampleur et de n'être qu'éphémère, voire peu porteuse de sens pour les salariés et donc à terme peu mobilisatrice.

- Dans le cadre d'une gestion des carrières et des parcours professionnels, les salariés doivent pouvoir se mettre dans une dynamique «projet» et accepter d'évoluer face au changement. Il est donc nécessaire de les y préparer, le service des ressources humaines ayant un rôle stratégique dans ce contexte. Les seniors ne doivent pas être écartés du processus de gestion des compétences et des parcours professionnels. Au contraire. Les seniors sont les détenteurs d'une partie, parfois importante, du *know-how* de l'entreprise. Le service des ressources humaines, épaulé par les dirigeants, peut contribuer à cette prise de conscience au sein de l'entreprise.
- Le changement des mentalités dans les entreprises est un travail de longue haleine: cela implique, entre autres, le soutien de tous les acteurs d'influence dans l'entreprise, mais aussi la création d'espaces où cette dynamique de changement est légitimée et encouragée.

4. La redéfinition, voire l'aménagement des parcours professionnels à envisager dans le cadre d'une dynamique de carrière

La mise en place d'une politique active de gestion des compétences requiert souvent des changements dans l'entreprise aux niveaux de la direction et des salariés. Il faut par exemple:

- Se doter de moyens pour pouvoir identifier les formations qui seront pertinentes en termes d'employabilité tant pour l'entreprise que pour le salarié. L'existence d'un descriptif formel des compétences requises pour les métiers de l'entreprise pourrait y contribuer.

- Encourager l'ensemble du personnel à se former et lui donner l'occasion de développer de nouveaux talents susceptibles de donner naissance à un nouveau projet professionnel au sein de l'entreprise. L'entreprise pourrait recourir ou inciter activement les salariés à s'investir dans des formations en usant notamment des aides et moyens mis en place par les dispositions légales⁵.
- Prévoir en marge de l'évolution classique des carrières, qui privilégie les postes d'encadrement, des fonctions d'experts valorisées au même titre que les fonctions de management.
- Mettre en place des espaces de réflexion sur les parcours professionnels à tous les âges afin d'éviter ainsi des fins de carrière stigmatisées⁶, et des réorientations professionnelles brutales souvent incomprises, voire parfois vécues comme une sanction.
- Mettre en place et établir, le cas échéant avec le service des ressources humaines qui pourrait se voir confier ces missions, les scénarii possibles quant aux plannings de succession, les formations spécifiques utiles pour soutenir le développement des domaines de compétences-clé de l'entreprise, les possibilités de diminution et d'aménagement du temps de travail, l'aide quant à la réalisation et l'actualisation des référentiels des métiers et des compétences, ...
- Réfléchir aux moyens de transférer le *know-how* entre les seniors et les juniors et mettre les solutions en œuvre. Pour ce faire, la mise en place de tandems entre un senior (tuteur, transmetteur, mentor, ...) et un junior (apprenant, tutoré, ...) devrait, pour fonctionner de manière optimale, se faire sur une base volontaire ou à tout le moins consensuelle. Si la motivation des travailleurs concernés est essentielle pour que le «tandem» fonctionne, il faut encore «professionnaliser» ce transfert de compétence, car il y a du chemin

⁵ Pour plus d'informations, cf. le portail de la formation professionnelle continue à l'adresse: <http://www.lifelong-learning.lu>

⁶ Propos adapté du master: *Emploi des salariés âgés: d'une obligation à un management durable des ressources humaines*, Paris Dauphine, 2008 – 2009, p. 173

entre le savoir et le transfert de savoir. Il faut d'abord que la personne qui transmet le savoir puisse mettre en évidence toutes les connaissances dont elle dispose, même les connaissances informelles ou tellement «naturelles» pour elle qu'elle en a oublié l'existence et l'importance. Elle devra être aidée dans cette démarche. Par la suite, l'aspect pédagogique, c'est-à-dire la transmission des savoirs et l'évaluation des apprentissages en termes de tactiques et de méthodes, devra également être intégré dans la formation des tuteurs.

Eviter toute déperdition du *know-how* qui contribue au succès de l'entre-

prise devrait, à terme, devenir une priorité pour les entreprises.

En conclusion, le contexte de mondialisation actuelle conduit les salariés à prendre du recul par rapport à des plans de carrière tracés et fixés tels qu'ils ont pu l'imaginer au début de leur vie professionnelle et à porter un regard différent sur celle-ci qu'il faut appréhender comme un parcours professionnel à construire, seuls ou aidés. «Or, construire des parcours professionnels questionne à la fois les entreprises dans leur mode de gestion des ressources humaines (...) et les individus eux-mêmes dans l'assemblage plus ou moins facile de leurs aspirations avec les contraintes de performance qu'impose la compétitivité des entreprises»⁷. Les

entreprises de plus petite taille peuvent également manquer de moyens pour mettre en œuvre de telles politiques. Néanmoins, l'investissement dans la formation, formidable levier en termes d'employabilité, engendre souvent une situation *win-win* pour l'entreprise et les salariés et il serait souhaitable que les entreprises développent de réelles stratégies en la matière en collaboration avec les salariés et le service des ressources humaines.

INDR

Un vade-mecum sur la prévention des discriminations au sein de l'entreprise



tions au sein de l'entreprise. L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), à travers l'INDR, prône la diversité sur le lieu de travail car elle constitue un véritable atout pour les entreprises. La prise de conscience du rôle fondamental des entreprises dans la promotion de la diversité est d'autant plus importante au Luxembourg que la population salariale provient pour une grande partie de pays du monde entier. Cet état de fait engendre une richesse au niveau des échanges entre salariés, grâce à l'hétérogénéité de leurs profils, ce qui entraîne une créativité et une innovation accrues au sein de l'entreprise. L'autout de la diversité ne peut se développer pleinement au sein de l'entreprise que si l'environnement de travail est libre de toute discrimina-

tion. La mise en place d'une politique de la diversité s'inscrit ainsi nécessairement dans le long terme et vise à mettre en valeur les différentes aptitudes, expériences, idées et perspectives des salariés, ce d'autant plus que la dimension multiculturelle de la société gagne en importance. La stratégie antidiscriminatoire de l'entreprise repose évidemment sur l'acceptation de la diversité des personnes dans toutes ses facettes: genre, origine ethnique, handicap, âge, orientation sexuelle et religion ou convictions. Une sensibilisation continue de tous les salariés aux différentes formes de discrimination est donc indispensable pour générer et maintenir un climat de travail où le «zéro tolérance» fait foi.

L'Institut National pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR) vient d'éditer un vade-mecum qui vise à informer et conseiller de manière pratique les décideurs en matière de prévention des discrimina-

Le vade-mecum «La prévention des discriminations au sein de l'entreprise» est téléchargeable sur le site www.indr.lu ou peut être obtenu sur simple demande à INDR, BP 3024 à L-1030 Luxembourg

⁷ GLEE: *Un accompagnement de type partenarial pour des parcours professionnels durables*, Dossier La construction des parcours professionnels, Education permanente – Décembre 2009

Créer et gérer une entreprise dans le secteur Horeca

La fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Grand-Duché vient de publier un ouvrage pour informer les personnes souhaitant créer une entreprise dans le secteur HoReCa. Ce livre donne aussi une multitude d'informations sur la bonne gestion de cette entreprise.

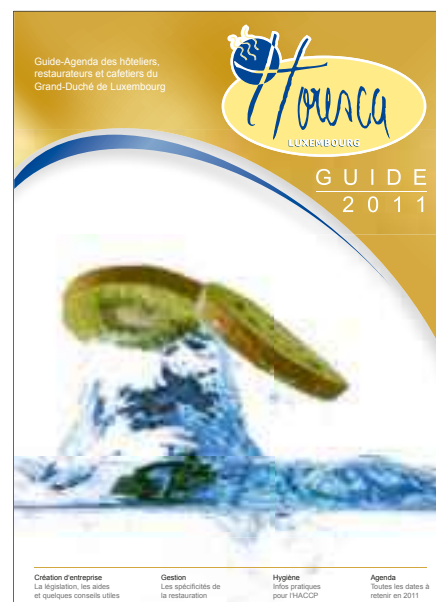
Le Guide Horesca 2011 énumère les conditions nécessaires pour l'obtention d'une autorisation de commerce, ainsi que pour l'obtention d'une concession pour un débit de boissons alcooliques.

Les autres chapitres passent en revue les points spécifiques à la gestion d'un café et restaurant (heures d'ouvertures, taxes à payer, normes d'hygiène, protection des mineurs, ...) tout comme la

législation sur la durée de travail spécifique au secteur ou encore l'interdiction de fumer dans certains espaces.

Le lecteur retrouve aussi un chapitre consacré aux différentes aides à l'investissement, ainsi qu'un récapitulatif des adresses utiles.

Enfin, la deuxième partie du Guide Horesca 2011 constitue un agenda avec mention de toutes les dates importantes (vacances scolaires, jour fériés, fête de mères, grandes foires et kermesses, ...)



Le Guide Horesca 2011 a été envoyé gratuitement à toutes les entreprises du secteur et il est aussi disponible en version pdf sur le site Internet www.horesca.lu, rubrique «magazine»

goodidea.lu

1.000 euros de shopping de Noël à gagner!

En décembre, la majorité des villes et des centres commerciaux ouvrent les portes de leurs magasins les dimanches et organisent des marchés de Noël.

Certains proposent des nocturnes. Il s'agit d'excellentes opportunités pour flâner dans les magasins et les quartiers animés de nos localités. Pourquoi ne pas imaginer une excursion en famille et s'offrir un petit moment de bonheur tant pour les petits que pour les grands. Vous trouverez toutes les informations supplémentaires concernant les ouvertures dominicales et les autres actions de Noël sur le blog www.goodidea.lu.

Les utilisateurs de Goodidea.lu peuvent profiter de cette occasion pour gagner une carte de crédit de 1.000 EUR

utilisable dans tous les commerces luxembourgeois et des sets de tickets de cinéma. Pour participer, c'est très simple. Pas besoin de comprendre et retenir des règles compliquées, il suffit de se connecter au blog www.goodidea.lu, puis de s'enregistrer.

L'internaute est ensuite invité à rédiger sa liste de Noël, à savoir mentionner les différents cadeaux qu'il souhaiterait recevoir pour Noël. Tout participant peut multiplier ses chances de gain par 2 en invitant ses amis à voir sa liste de Noël et à participer au jeu. Les listes de Noël seront consultables sur le blog sans mention du nom complet de l'auteur. Les internautes pourront aussi s'inspirer de ces listes afin de faire des cadeaux de Noël.



Les internautes ont jusqu'au 21 décembre 2010 pour publier leur liste de cadeaux.

Le jeu est organisé en partenariat avec Eldorado, Utopia et Utopolis. ■

Chaque mois, l'INDR vous fait découvrir 2 bonnes pratiques en matière de RSE

L'UEL promeut le concept de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et aide les entreprises à renforcer leur compétitivité et à assurer leur pérennité. Pour ce faire, elle a créé l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises (INDR). La RSE se définit comme un concept selon lequel les entreprises intègrent les enjeux sociaux et environnementaux dans leur gestion quotidienne, et dans leur interaction volontaire avec les parties intéressées.

Pour aller au-delà de cet engagement, l'INDR a créé le label «Entreprise Socialement Responsable – ESR» qui est un outil offert aux entreprises désireuses de formaliser leurs efforts en la matière, de partager leurs expériences, d'évoluer en communauté et de communiquer leurs efforts et réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur. Ce label se décline en trois certificats qui s'obtiennent individuellement, adressant chacun un pilier du modèle RSE: Social et Egalité des chances professionnelles, Gouvernance et Environnement.

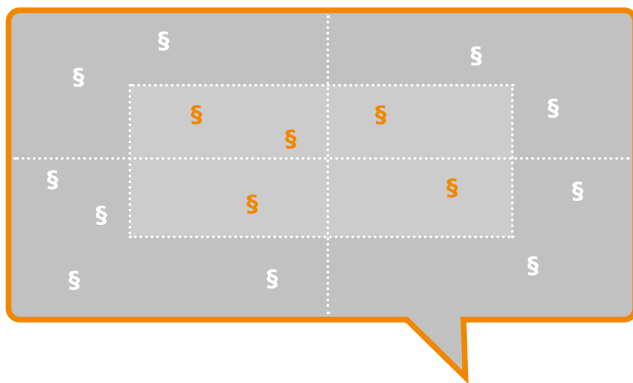
Un avantage clé que les entreprises tirent de la RSE est celui de l'augmentation de l'engagement et de la loyauté envers l'entreprise et de la motivation de ses salariés, de leur capacité d'innovation et de leur productivité. Notons aussi que le dialogue dans l'entreprise évolue positivement sous l'influence des actions RSE, engendrant une réduction de l'absentéisme et une appréciation réaliste des revendications salariales.

Tous les mois, *Merkur*, en collaboration avec l'INDR, propose désormais à ses lecteurs des exemples de bonnes pratiques au sein des entreprises luxembourgeoises.

L'engagement en RSE des entreprises citées ci-dessous va évidemment bien au-delà des exemples de bonnes pratiques illustrées. Si vous aussi, vous souhaitez faire connaître vos efforts en matière de RSE, alors n'hésitez pas et contactez-nous par e-mail à l'adresse: indr@indr.lu ou par téléphone: (+352) 27 33 01

Si vous souhaitez évaluer l'état d'avancement de votre entreprise en matière de RSE, alors nous vous invitons à consulter le site de l'INDR: www.indr.lu

156 avis annuels pour défendre
les intérêts du monde économique



DÉPARTEMENT AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES

(+352) 42 39 39 – 354

avis@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

plan K favorise le recrutement de stagiaires

plan K advertising, une agence de communication full service, a toujours favorisé la venue de jeunes stagiaires. En effet, plan K advertising estime qu'il est de la responsabilité d'une entreprise de préparer les jeunes au marché de l'emploi. Une formation pratique constitue un complément déterminant à la formation académique. plan K a donc fait en sorte que, tout au long de l'année, un à deux stagiaires fassent partie de la société, que ce soit au studio graphique, au sein du département commercial ou du service administratif.

Cette manière de procéder entraîne une situation *win-win*: d'un côté, les jeunes sont immergés dans la vie de l'entreprise et reçoivent un avant-goût de leur future carrière professionnelle, d'un autre côté, le personnel du sec-

teur publicitaire ayant un *turnover* probablement plus élevé qu'ailleurs, il est intéressant pour plan K de repérer des jeunes talents. Par la même occasion, plan K a pu sensiblement réduire les coûts de recrutement. En tant que membre de la Fédération des Jeunes Dirigeants, plan K advertising a participé – en collaboration avec le Service National de la Jeunesse – à l'élaboration du site www.stages.youth.lu, un site sur lequel entreprises et jeunes candidats se rencontrent. La communication est un métier manifestement jeune, et c'est donc tout naturellement que plan K advertising a choisi de s'investir dans le recrutement de jeunes stagiaires.



Marc et Kristof Della Siega,
Managing Partners

- **Dénomination:** plan K
- **Activité:** Communication & Marketing

- **Localisation:** Capellen
- **Effectif:** 15 personnes

Sodexo: pour la diversité, contre la discrimination

La vocation de Sodexo, leader mondial des solutions de services sur site, est double: contribuer au développement économique, social et environnemental des villes, des régions et des pays et améliorer la qualité de vie au quotidien de ses clients et collaborateurs. Ainsi, Sodexo a fait des ressources humaines et de leur diversité un réel avantage compétitif. Il s'agit d'attirer, de développer, d'engager et de retenir les meilleurs talents dont la société a besoin et d'encourager la diversité et l'inclusion. Au niveau de la diversité, Sodexo a fixé 4 priorités, à savoir: la représentation femmes/hommes, la collaboration intergénérationnelle, la valorisation des différences culturelles et l'intégration des personnes handicapées. Concernant la gestion de la diversité ethnique, elle fait partie du quotidien chez Sodexo Luxembourg puisque 32 nationalités y sont à ce jour représentées. Sodexo a

mis en place une procédure de recrutement qui évite toute forme de discrimination et permet de poser des choix d'embauche objectifs. L'engagement de la Direction en matière de diversité est communiqué à l'ensemble des collaborateurs au quotidien et dans le cadre de la journée de formation consacrée au thème de la diversité. Au niveau du Groupe Sodexo, un groupe de travail international «Diversité et Inclusion» se réunit une fois par mois. Ce groupe permet de mieux appréhender les différences culturelles et d'échanger les bonnes pratiques relatives à la diversité. L'ambition de Sodexo est que chacun bénéficie des mêmes chances, quelles que soient ses différences visibles ou invisibles.



Marc Poncé, directeur général

- **Dénomination:** Sodexo Luxembourg SA
- **Activité:** Food & Facilities Management Services

- **Localisation:** Bertrange
- **Effectif:** 1.200 personnes

EN BREF



Marque nationale
L'agence Vous modernise l'image de marque

Suite à un appel d'offres public lancé par le ministère de l'Agriculture et la Commission de la Marque nationale dont l'adjudication a eu lieu en février 2010, l'agence Vous a été chargée d'élaborer la stratégie et le plan de communication 2010 – 2012 de la Marque nationale de la viande de porc et du jambon fumé, en vue de fidéliser, conquérir et développer de nouveaux marchés via de nouveaux produits. Depuis février, l'agence s'est attachée à relooker le label, réaliser le nouveau site internet, la nouvelle corporate identity pour les différentes applications du label, ainsi que la conception de la campagne d'affichage, presse, radio et TV/Cinéma qui sera diffusée via un plan de communication établi sur 3 ans et qui a été lancé à la récente édition d'Expo-gast. Au-delà des aspects rationnels de sécurité, d'hygiène, de qualité nutritionnelle et de traçabilité, la nouvelle campagne exprime un caractère plus émotionnel lié au plaisir, afin de corriger les préjugés et rassurer le consommateur.

OST Concept

Die Quadratmeter-Treppe für kleine Räume

Wer kennt sie nicht, die Raumspar- oder Leiter-treppe – ein Kompromiss zwischen Begehbarkeit und Nutzen. Um auf Dachboden oder Galerie zu kommen, musste man bisher auf eine bequeme und sichere Treppe weitgehend verzichten. Dies



hat sich nun geändert: Mit der neuartigen Quadratmeter-Treppe ist dem Hersteller Kenngott eine innovative Lösung gelungen. Trotz des geringen Grundflächenbedarfs von ab einem Quadratmeter ist die Treppe außergewöhnlich bequem und sicher zu begehen. Das besondere Merkmal der Quadratmeter-Treppe ist der spiralförmig gewundene Mittelhandlauf aus Edelstahl. Gestalterische Freiheit bieten die Stufen, die wahlweise aus Holz, Stein oder Longlife erhältlich sind. Weitere Infos unter www.ost-concept.lu.

Translatores s.à r.l.
Nouveau bureau de traduction



Pour faire face au développement exponentiel des services de traduction et d'interprétation au Grand-Duché, la société luxembourgeoise, inlingua Formation langues, spécialisée dans la formation continue en langues étrangères, depuis 1993 à Luxembourg-Bonnevoie, a créé la société Translatores s. à r.l. L'agence de traduction/interprétation, dirigée par Marie-Claude Torlet (photo), diplômée de l'Ecole d'interprètes internationaux de Mons (B), s'adresse aux entreprises du secteur privé, à l'administration publique, aux communes, professions libérales pour leurs projets multilingues ainsi qu'aux particuliers et offre une gamme complète de services: traduction et traduction assermentée, interprétation, révision, transcription audio et vidéo, mise en page ou encore développement de bases terminologiques. Translatores s'appuie sur un réseau de plus de 30 traducteurs et est installé 6, rue Saint Joseph à L-4156 Esch-sur-Alzette, tél: (+352) 26 53 03 99.

Ketterthill
Séance d'information sur le sang à l'école de Strassen



Deux classes du cycle 4.2 de l'école de Strassen ont accueilli une équipe du laboratoire d'analyses médicales Ketterthill pour l'organisation d'une séance d'information

Anniversaire

MindForest – 10 ans déjà



Guy Kerger (à g.) et Nico Hoffeld, Managing Partners, ont lancé MindForest fin 2000

Fondé en octobre 2000, le cabinet de conseil en gestion du changement est devenu en moins d'une décennie le numéro 1 au Luxembourg dans son domaine. Depuis 2002, il propose aussi son expertise à l'international.

MindForest accompagne ses nombreux clients dans leur stratégie de changement et leur gestion de transition. Ses interventions visent essentiellement l'amélioration organisationnelle de l'entreprise, en termes de productivité, de qualité des services offerts, de processus métier et de communication interne.

Aussi, ses cœur de métiers s'articulent autour de quatre grands domaines de compétences: le management (gestion proactive de capital humain, intégration du facteur culturel dans la gestion des équipes, affirmation de la légitimité du personnel d'encadrement, promotion du travail collaboratif comme catalyseur de performance); la documentation (diagnostic, stratégie et reprise documentaire); la communication (pilotage des projets du changement, mise en place et développement d'une stratégie de communication interne et de projets de communi-

cation, évaluation du climat social de l'entreprise, organisation du transfert de connaissance); l'organisation (diagnostic, audit, enquête, assistance à la maîtrise d'ouvrage, architecture de système d'information).

Avec MF Academy, MindForest complète sa gamme de services, en offrant un large catalogue de formations continues sur mesure, dispensées par ses consultants. Son équipe multidisciplinaire compte une trentaine de spécialistes en coaching, en communication, en documentation, en gestion du changement et du capital humain, en informatique, en ingénierie pédagogique, en organisation et en psychologie sociale et du travail. L'actualité, les vidéos et newsletters, ainsi que le catalogue de formations MindForest sont disponibles sur www.mindforest.com et sur www.changingnews.eu.

Le fournisseur de solutions d'énergie intelligentes fête ses 20 ans



(de g. à d.) Romain Becker, président du Conseil d'Administration, Marco Schank et Paul Weis, administrateur-délégué au 20^e anniversaire de LuxEnergie

LuxEnergie a célébré fin novembre ses 20 ans d'activité en présence de ses clients et collaborateurs. Plus de 200 personnes ont participé à la séance académique qui a été suivie de visites guidées dans les locaux de LuxEnergie afin de dévoiler aux invités l'importante installation qui alimente le Kirchberg en chaleur.

LuxEnergie est née suite à un appel à candidature de la CEE en 1988. A l'époque, les centrales de co-génération existaient dans la production industrielle, mais pas encore pour le chauffage d'immeuble. Le Kirchberg était en pleine expansion. La création d'un réseau de chauffage urbain alimenté par une centrale de co-génération qui injecte le courant produit dans le réseau public, devait permettre d'économiser 35 à 45 % d'énergie primaire. De cette idée, est née une association momentanée avec les sociétés Paul Wurth, Omnictec, Luxconsult et les Stadtwerke Saarbrücken. Cette association a remporté l'appel d'offres du programme «thermie économie énergie» de la Commission européenne de Bruxelles.

LuxEnergie est spécialisée dans la fourniture de solutions d'énergies inno-

vantes et concentre ses activités sur le principe de la cogénération force/chaleur qui permet de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité. Ce principe optimise l'utilisation de ressources énergétiques primaires grâce à son rendement élevé et minimise son impact sur l'environnement. LuxEnergie ne fournit pas uniquement de la chaleur, mais génère également du froid et produit de l'électricité de secours. Par ailleurs, LuxEnergie a depuis sa création, contribué à économiser, par le biais des cogénérations et des chaudières à pellets, 330.000 tonnes de CO₂. Aujourd'hui, l'entreprise compte 70 salariés répartis dans 3 départements. Active dans l'emploi des jeunes comme des seniors, LuxEnergie apporte une grande importance à la formation.

EN BREF

sur le sang. Les élèves ont pu découvrir dans un atelier spécifique d'hématologie différentes facettes du sang traitées dans un laboratoire d'analyses médicales: le prélèvement sanguin, la coagulation du sang, la séparation du sérum (centrifugation), la détermination du groupe sanguin, la numération des globules rouges et blancs au microscope ou encore la mesure de l'hémoglobine. Les élèves qui ont adoré cette approche pratique à la matière scientifique enseignée ont tous reçu un certificat de participation.

Flibco.com

Plus de départs vers Charleroi et Hahn

Afin de répondre à la demande croissante de ses clients au départ de Metz et Thionville, le service shuttle flibco.com propose à partir du 16 décembre un nouvel horaire. Pour l'aéroport de Charleroi le nombre de départs du service passera de 11 à 14, en ce qui concerne Francfort Hahn la fréquence de 9 trajets par jour sera désormais aussi augmentée à 14 départs journaliers. De même, le client pourra choisir parmi 14 retours depuis les deux destinations. Les nouveaux horaires diminueront considérablement le temps d'attente des clients et leur proposeront des connexions correspondant davantage à leur vols. Les tickets low cost pour les deux destinations peuvent être réservés via www.flibco.com ou par application iPhone gratuite.



Luxaviation S.A.

Luxembourg-Dubaï grâce à un nouvel avion

La société Luxaviation S.A., société luxembourgeoise d'aviation d'affaires a annoncé l'agrandissement de sa flotte. Depuis le 15 novembre 2010, un avion Challenger 300 de la société canadienne Bombardier s'est ajouté à la flotte existante. Luxaviation poursuit ainsi sa croissance et renforce sa position de leader au Luxembourg dans ce marché. Le Challenger 300 peut amener les clients en direct vers Dubai, Montréal et même les îles Maldives. L'avion est enregistré au Luxembourg comme LX-PMA et a une capacité de 9 personnes. Ce jet, propulsé par deux turbines et piloté par 2 pilotes, vient compléter une flotte composée jusque-là d'une Cessna Citation XLS. Avec ces deux jets, Luxaviation permet aux clients des déplacements rapides et confortables à travers toute l'Europe et au-delà. Les départs sont assurés à partir du Findel (General Aviation Terminal) selon l'horaire choisi par le client et endéans quelques heures suivant un appel. Renseignements: Luxaviation S.A., Patrick Hansen, tél.: (+352) 42 52 52-1.



Adecco Luxembourg

20 ans d'engagement, de foi et d'ambition

L'ensemble des 90 collaborateurs du groupe Adecco Luxembourg a récemment célébré ses 20 ans d'activité au Luxembourg en présence de quelque 200 clients et fournisseurs. Depuis ses débuts au Grand-Duché, le groupe Adecco a cherché à a cherché à devancer la croissance du marché et cela fait maintenant plusieurs années qu'il est leader du marché du Travail Temporaire. Le groupe a diversifié ses activités avec Ajilon Hr solutions et, plus récemment avec Badenoch & Clark. Adecco est la première entreprise de Travail Temporaire à avoir obtenu la certification OHSAS 18001 en juin 2010. Patrick de Maeseineire, CEO d'Adecco Group (photo), a fait la présentation des défis qui attendent le groupe: vieillissement de la population, déplacement des ressources vers l'Est et les pays émergents ou encore le manque de spécialistes contrebalancé par la création de nouveaux jobs.



EN BREF

NH Hotels
Ecomeeting, le concept de réunion durable

Depuis la rentrée, l'hôtel NH Luxembourg promeut le concept Ecomeeting auprès de sa clientèle d'affaires. Ce nouveau concept repose sur plusieurs principes mis en œuvre en cours de réunion, tels que l'optimisation de la consommation d'eau et d'énergie (sanitaires, éclairage, chauffage...), l'utilisation de produits ne nuisant pas à l'environnement (papier recyclé, conditionnements et stylos biodégradables, produits d'hygiène naturels...) et de produits issus du commerce équitable (sucre, café, thé...). En option, les clients qui le souhaitent ont aussi la possibilité, moyennant une somme modique, de compenser les émissions de CO₂ générées avant, pendant et/ou après la réunion. NH Hotels affecte les sommes ainsi collectées à un fonds spécial et finance des projets favorisant la réduction des émissions de CO₂, notamment dans le domaine des énergies solaire et hydroélectrique.

Deloitte Luxembourg
L'agrément Actions Positives décerné par le ministère de l'Égalité des Chances

Deloitte Luxembourg vient de se voir décerner l'accréditation Actions Positives, devenant ainsi l'un des premiers prestataires de services professionnels de la place à obtenir cet agrément. Le programme Actions Positives, élaboré par le ministère de l'Égalité des Chances, est un ensemble de mesures destinées à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects et à tous les niveaux de la vie professionnelle. Deloitte S.A. participe au projet depuis le 16 septembre 2009, après avoir signé une convention avec le ministère de l'Égalité des Chances pour la mise en œuvre du programme Actions Positives portant sur l'égalité de traitement des femmes et des hommes (recrutement, formations et qualifications, salaires, maintien en poste, etc.), l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décisions (carrière, participation, etc.) et dans la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

LU-CIX, le point d'échange Internet commercial luxembourgeois, a célébré le 16 novembre 2010 son premier anniversaire à l'occasion d'une cérémonie ayant réuni quelque 150 professionnels du monde TIC (technologies de l'information et de la communication).

Premier anniversaire

LU-CIX présente sa stratégie internationale



Après la projection de son nouveau spot promotionnel, le président de LU-CIX a.s.b.l., Marco Houwen, a tiré un bilan de la première année et a estimé que LU-CIX était la dernière pièce manquante au puzzle pour que toutes les conditions soient réunies pour faire du Luxembourg un centre d'excellence IT. En seulement une année, le nombre des membres de LU-CIX a.s.b.l. est passé de 10 à 31, incluant BCE (Broadcasting Center Europe) du groupe RTL. Deux autres acteurs renommés du secteur de la télécommunication au Luxembourg ont rejoint LU-CIX le jour même de la cérémonie: Tango et Luxembourg Online.

Du point de vue de l'infrastructure, le nombre des points de présence de LU-CIX est passé de deux à quatre. L'infrastructure LU-CIX est aujourd'hui hébergée chez BCE (Kirchberg), eBRC

(Windhof et Cloche d'Or) et LuxConnect (Bettembourg) et interconnectée par un anneau de capacité de 10 Gbit/s. L'a.s.b.l. a décidé d'aller au-delà des frontières et a annoncé une collaboration renforcée avec France-IX (F) et ECIX (D). Basée sur une volonté commune de développer l'Internet pour le bénéfice des citoyens et des entreprises, cette coopération permettra aux membres de LU-CIX d'échanger leur trafic Internet avec des opérateurs ISP (Internet Service Providers) français et allemands. La soirée anniversaire peut être visionnée sur www.lu-cix.lu/event.html.

Nouvelle parution

Luxbrands Collector: Pour tout savoir sur les plus grandes marques du Luxembourg

Le groupe Farvest vient de publier un ouvrage de référence sur les marques luxembourgeoises. Ce premier ouvrage consacré au patrimoine des marques du Grand-Duché se veut

un hommage à une richesse identitaire, mais se comprend également comme un recueil des noms les plus importants qui peuplent le quotidien des citoyens du pays.

«Luxbrands Collector» se consacre ainsi entièrement à l'exploration des marques luxembourgeoises et dévoile au lecteur leur histoire, leurs produits phares, leurs innovations et même leurs

campagnes publicitaires. L'ouvrage, qui présente une liste non exhaustive de marques fortement ancrées et populaires, réserve au lecteur quelques surprises et anecdotes. Les auteurs présentent également une cote d'amour des marques luxembourgeoises, puisque la publication révèle un Top 10 des marques les plus appréciées par les résidents au Luxembourg. Ce classement a été établi suite à un sondage mené par l'agence Quest sur base d'un échantillon représentatif de 500 personnes interrogées.

Avec un tirage limité à 1.000 exemplaires, «Luxbrands Collector» est disponible directement auprès de l'éditeur (team@marketers.lu) et auprès des librairies suivantes: Ernster, Smets, Libo, Alinea, Extrabold et Boutique Boo. Pour plus d'informations: www.luxbrands.lu.



Conseil économique et financier

Lancement officiel des activités de Management Consultants Luxembourg

Issue d'une reprise des activités conclue en début d'année entre l'équipe dirigeante de l'entité «Management Consultants» et les associés du groupe Atoz, la nouvelle société Management Consultants Luxembourg vient de lancer officiellement ses activités en présence de nombreux invités du monde politique et économique. Suite à la décision stratégique du groupe Atoz de se recentrer sur son cœur de métier initial, le conseil fiscal et l'implémentation de structures juridico-financières, il a été jugé plus opportun de faire évoluer les activités de conseil économique et financier – réunies jusqu'à présent au sein de l'entité Atoz Management Consultants – à travers la création d'une nouvelle société.

Selon Frank Leuschen, administrateur délégué, la nouvelle configuration devrait permettre en premier lieu d'encourager les équipes en place à développer davantage les domaines d'expertise de la société qui sont notamment la formulation de stratégies d'entreprise, la planification financière pluriannuelle, l'accompagnement de projets d'investissements, la gestion de la performance et le contrôle des coûts, ainsi que l'efficacité opérationnelle et organisationnelle. La conceptualisation d'une politique d'expansion sélective dans de nouveaux créneaux, par exemple, via la participation au réseau



(de g. à d.) Dirk Fröhlich, administrateur; Serge Nickels, administrateur; Frank Leuschen, administrateur délégué

de conseil LuxStrategy, constitue certes un autre atout de la nouvelle structure.

Dans le contexte du lancement officiel des activités, les dirigeants de Management Consultants Luxembourg ont également fourni les détails d'une nouvelle initiative du cabinet – le premier benchmark des communes luxembourgeoises – auquel se sont inscrites une trentaine de communes du

Grand-Duché. Selon Serge Nickels, les résultats de ladite enquête s'articuleront autour de 5 axes (démographie, évolution de la situation financière, investissements, personnel et organisation) et seront publiés courant décembre 2010. De plus amples informations sont disponibles sur www.mcluxembourg.lu.

Belval – Großprojekt von nationaler Bedeutung

Der Umbau des ehemaligen Industriestandorts Belval in ein 160 Hektar umfassendes modernes Wohn-, Arbeits- und Freizeitzentrum, in dem langfristig 7.000 Menschen leben und 20.000 – 25.000 Menschen arbeiten werden, ist eines der größten Urbanisationsprojekte der Luxemburger Geschichte. An dieser Stelle werden wir jeden Monat in Bild und Wort über das Voranschreiten dieses ehrgeizigen Mammutprojektes berichten.

Rückkehr der „Bleeder“ und schwarze Masse in Belval

Was so klingt, als ob ein Geheimbund – endlich aus der Verbannung zurück – unheilvolle Riten in Belval zelebriert, löst sich auf als Wiederinstallation der Ventile auf den Hochöfen ... und eine neue Ausstellung.

Aktuell wurden die „Bleeder-Bühnen“ wieder auf die Hochöfen montiert und bieten in 80 Metern Höhe als Plattformen einen bestimmt fantastischen Blick über Belval und Süd-Luxemburg. Nun ist der Hut frisch aufgebügelt, der Mantel muss aber noch mal in die Reinigung: Es ist vorgesehen, nach dem Winter mit der Restaurierung der Hochofentürme zu beginnen. Eine originale Reihenfolge.

Wer sich genau die Zukunft Belvals vorstellen möchte, begeben sich direkt ins

„Masse Noire“-Gebäude. Genau gegenüber der Rockhal (unterhalb des Hochofens A) wird hier gezeigt, wie Belval in 10 Jahren aussehen wird: ein Modell des kompletten Areals und Informationen zeigen, wie die Gebäude aussehen werden, zueinander liegen und was dort passieren wird. Pflicht für jeden Belval-Fan!

Die Ausstellung heißt „Cité des Sciences“ und ist geöffnet: Mittwoch-Freitag: 12h-19h Samstag: 10h-18h.

Gleichzeitig mit der Eröffnung der Ausstellung begann der Bau am *Maison des Sciences*. Das Haus der Humanwissenschaften ist der Ort, wo zukünftig Forscher und Studierenden der Masterstudiengänge Sprachwissenschaften und Literatur, Geisteswissenschaften, Kunst und Erziehungswissenschaften

untergebracht werden. Bevor die eigentlichen Bauarbeiten beginnen, wird der Untergrund von verbliebenen Industriestrukturen befreit. Vorgesehene Fertigstellung des Gebäudes ist 2014.

Aber das alles ist nur die offizielle Variante ... wer weiß, wer oder was wirklich dahintersteckt ...

Verschwörungs-Grüße aus Belval.

Text:
Hughes Schlueter – Ralph Joachim

Fotos:
Ralph Joachim ■

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns





© BELVAL.INFO.NET

Die Ausstellung *Cité des Sciences* im *Masse Noire*-Gebäude informiert en Detail über die Zukunft Belvals



© BELVAL.INFO.NET

80 Meter Höhe: Die Bleeder-Bühnen sind zurück



Entwurf *Maison des Sciences* (Rendering: Fonds Belval)



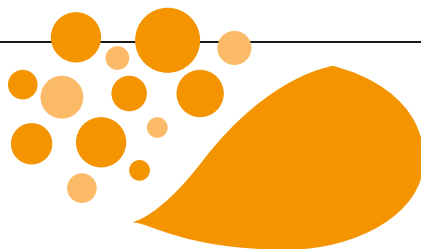
© BELVAL.INFO.NET

Ein Modell zeigt das komplette Areal – und zum Modell kommt man einfacher, als nach Belval – also hin!



An dieser Stelle wird die *Maison des Sciences* entstehen (Rendering: Fonds Belval)

Weitere Informationen zu und Bilder aus Belval auf www.belval-info.net



BOURSE D' ENTREPRISES

Bourse transfrontalière d'Entreprises

un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».

Pour consulter le détail des dernières annonces, le site www.bourse-entreprises.org a été mis en place.

Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».

Horeca

Ouest

Réf C2312: Vends fonds de commerce, restaurant, 36 couverts, 16 places sur terrasse, axe Luxembourg-Arlon.

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

Réf C2273: Vends Sandwicherie, petite restauration. Emplacement dans zone industrielle.

Centre

Réf C539: Vends fonds de commerce d'un café (brasserie) avec petite restauration, 40 couverts, cuisine française traditionnelle.

Réf C2371: Vends fonds de commerce de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Réf C2369: Vends café avec petite restauration équipé: bar, tables, fauteuils et petite réserve. A voir: bel emplacement, très lumineux.

Sud

Réf C2287: Vends café avec petite restauration. 40 places + grande terrasse exploitable avec plus de 100 places. Café situé en plein centre ville, accès piétons et parking proche.

Est

Réf C2391: Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.

Commerce de détail

Nord

Réf C1900: Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

Centre

Réf C2370: Vends fonds de commerce de bijoux fantaisie et de vêtements.

Réf C2368: Vends fonds de commerce de négoce de chocolat. Cellule de 62 m² dont +/-15 m² de cuisine équipée, évier eau chaude. A céder sans les meubles ou à discuter si reprise chocolat.

Réf C2347: Vends fonds de commerce, atelier pâtisserie-chocolaterie-glaces avec un point de vente pâtisserie-chocolaterie, 2 parkings, 2 WC, 1 vestiaire, 1 magasin et 1 bureau.

Réf C2265: Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.

Réf C1832: Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

Réf C1888: Cessation des parts d'une société d'achat/vente et import/export de matériel informatique. Représentant des marques Samsung et Canon.

Services

Nord

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Centre

Réf C537: Vends fonds de commerce ayant pour objet la vente et l'installation du matériel pour le secteur HORECA.

Sud

Réf: C2279: Vends fonds de commerce: Centre de fitness, wellness et de remise en forme. Cabines pour massages et kinésithérapie, saunas et hammam. Matériel de fitness haut de gamme, équipement première qualité et aménagement exclusif. Clientèle existante et possibilités faciles de parking.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition
Tél.: (+352) 42 39 39-338 – E-mail: bourse@cc.lu – Personnes de contact: Blazenka Bartolovic et Laurent Koener



Forfait National Illimité

j'appelle sans compter



FORFAIT NATIONAL ILLIMITE FIXE VERS FIXE

- tous vos appels nationaux illimités de Fixe vers Fixe (sont exclus les appels vers Internet, mobiles et numéros spéciaux)
- forfait valable 24h/24 et 7j/7
- forfait facturé par ligne
- également pour les transactions des terminaux de paiement
- valable sur lignes analogiques ou ISDN de base (non valable sur ISDN PRI)



FORFAIT NATIONAL ILLIMITE FIXE VERS

- tous vos appels nationaux illimités de Fixe vers LUXGSM y compris les appels vers les voicemail LUXGSM (sont exclus les appels vers numéros spéciaux)
- forfait valable 24h/24 et 7j/7
- forfait facturé par ligne
- valable sur lignes analogiques ou ISDN de base (non valable sur ISDN PRI)

FORFAIT NATIONAL ILLIMITÉ
Votre budget téléphonique maîtrisé



Division des Télécommunications - L-2999 Luxembourg - Tél. gratuit: 8002 4000 - www.pt.lu

ec+ P&TLuxembourg : acteur du développement durable.



Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ Carine Radoux

Gestionnaire Clientèle et Logistique – Centre de Conférences et de Formation, Service Immeuble

La fonction de Carine consiste à gérer les salles de conférences et de formation de la Chambre de Commerce. La gestion du Centre de Conférences et de Formation comprend la réservation des salles, mais aussi l'organisation et l'accompagnement logistique d'un événement. Au quotidien, Carine répond aux demandes de réservation, fournit les précisions techniques et répond aux besoins spécifiques des sociétés. Carine est responsable de la restauration et des arrangements floraux, et elle coordonne l'équipe technique pour la préparation des salles. Elle travaille également en étroite collaboration avec plusieurs services professionnels externes (restauration, audiovisuel, sécurité, etc.) et traite les facturations. Inauguré en 2004, le bâtiment de la Chambre de Commerce a une surface hors-sol de 29.000 m², offre 375 postes de travail et est doté d'un parking souterrain

de 650 places sur 4 niveaux. Le Centre de Conférences comprend 4 salles pouvant accueillir 470 personnes au total. Le Centre de Formation, quant à lui, compte 36 salles modulables, équipées de matériel de haute technologie et a une capacité d'accueil de 1.100 personnes. Tous deux sont situés au rez-de-jardin sur une superficie de 6.500 m². Carine apprécie la diversité de ses tâches. Pour elle, chaque événement est unique et demande une attention particulière et personnalisée. Grâce à son expérience et à la maîtrise de son métier, Carine est apte à réagir et à mettre tout en œuvre pour la réussite des manifestations. Des passions? Carine en a plusieurs: ses enfants tout d'abord. Elle pratique aussi le ski et aime le blues. Et s'il lui reste un peu de temps, elle aime se perdre dans un bon livre.



■ Roger Thoss

Membre du comité de direction de la Luxembourg School for Commerce (LSC) – responsable pour la formation professionnelle initiale et l'apprentissage

Roger est responsable pour la formation professionnelle auprès de la Luxembourg School for Commerce (LSC), une entité qui a pour vocation de développer et de mettre en œuvre une politique de formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises. Depuis 2009, la LSC réunit sous une même enseigne l'ensemble des activités de formation de la Chambre de Commerce, gérées par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le Service de la Formation Professionnelle Initiale (SFPI), en y ajoutant un volet de formation de niveau universitaire. La LSC est un acteur institutionnel de référence assumant des responsabilités sur le plan national et international en matière de formation professionnelle. Parmi ses activités principales, Roger organise et gère la formation professionnelle en alternance et sous contrat d'apprentissage. Il accompagne les entreprises et implémente le processus de réforme de la formation professionnelle. Par ailleurs, Roger travaille en étroite collaboration avec les secteurs économiques que représente la Chambre de

Commerce dans le but d'organiser une veille capable de répondre aux besoins en formation actuels et futurs. Il développe de nouvelles formations professionnelles initiales du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) jusqu'au Bachelor professionnel. Enfin, Roger contribue à la mise en place de concepts européens, tels que l'EQF (cadre de qualification), l'ECVET (système de crédit), l'EQARF (assurance qualité) et œuvre pour la reconnaissance internationale des diplômes luxembourgeois. Roger estime que l'approche multifacettes de sa fonction est très enrichissante. Il doit faire preuve d'initiative et le fait d'être acteur tant sur le plan national qu'international est très valorisant. Les défis à relever et les enjeux sont de taille: il s'agit à la fois d'inciter les jeunes à s'engager dans la formation professionnelle et de toujours mieux les former. Côté loisirs, Roger apprécie les voyages et est passionné de voile. Il s'adonne également aux joies du golf et est un grand amateur de peinture.



Et si l'essentiel pour votre entreprise, c'était un banquier de terrain à votre écoute ?

Pour avancer, votre entreprise a besoin d'un partenaire financier de confiance qui la connaît et qui l'accompagne à chacune des étapes de sa vie. Chez Dexia BIL, nous prenons le temps de bien comprendre vos besoins, c'est comme cela que nous pouvons vous aider à choisir parmi les différentes formes de financements, en fonction de vos projets. Afin que votre entreprise puisse évoluer, innover, prospérer et assurer des performances durables.

C'est cela avancer avec vous.

ensemble, à l'essentiel

DEXIA

VOTRE ENVIRONNEMENT NOTRE RESPONSABILITE



Collecte de déchets
Tri, valorisation et recyclage
Nettoyage privé, public et industriel
Traitement de déchets spéciaux
Location de containers

Lamesch est votre partenaire professionnel pour la gestion de tous les déchets. Notre défi est d'apporter des solutions globales performantes et durables qui favorisent la valorisation et le recyclage.



LAMESCH S.A.
12, Z.I. Wolser 2 - B.P.75 L-3201 BETTEMBOURG
Tél. : +352 52 27 27 -1 Fax : +352 51 88 01
www.lamesch.lu